

Rapport Financier

2021 



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

Le *Rapport financier 2021* comprend les états financiers approuvés et vérifiés qui doivent être soumis conformément à l'article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et à la section 13 de son Règlement général.

La BERD est une banque multilatérale qui encourage le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise dans 38 économies réparties sur trois continents. Elle est détenue par 71 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement. Les investissements de la Banque ont pour but de rendre les économies de ses régions d'opérations compétitives, bien gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées.

Sommaire

Chiffres clés	2
Principaux indicateurs financiers : 2017-21	5
Rapports et informations complémentaires	6
Compte de résultat	13
État du résultat global	14
État de situation financière	15
Variation des capitaux propres	16
État des flux de trésorerie	17
Principes comptables	18
Gestion des risques	34
Notes annexes aux états financiers	67
Responsabilité en matière d'information financière externe	95
Rapport de certification indépendant	97
Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	98
Notes	99

Chiffres clés

La BERD¹ a enregistré un bénéfice net de 2,5 milliards d'euros, en hausse par rapport au bénéfice de 0,3 milliard réalisé en 2020. Il s'agit du plus important bénéfice annuel jamais enregistré par la Banque.

Les plus-values réalisées sur les participations, soit 1,7 milliard d'euros, dues essentiellement aux augmentations latentes en juste valeur, ont tout particulièrement contribué à ce résultat. Les marchés d'actions ont certes été porteurs de manière générale en 2021, mais les investissements de la BERD sous forme de prises de participation ont été particulièrement performants, bien au-dessus des références dans les régions dans lesquelles la Banque investit.

Les investissements de la Banque sous forme de prêts ont non seulement continué de fournir un flux de revenus stable, mais ils ont également fait preuve de résilience, après les pertes de provisionnement importantes enregistrées l'année précédente. Le revenu net d'intérêts de la Banque a augmenté pour atteindre 0,9 milliard d'euros, contre 0,8 milliard en 2020. Une reprise nette de provisions de 0,2 milliard d'euros a été réalisée, alors qu'une charge de 0,5 milliard avait été appliquée l'année précédente. Parallèlement, la part des prêts improductifs a diminué, pour s'établir à 4,9 %, contre 5,5 % en 2020.

Après affectation de 80 millions d'euros du revenu et diverses variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, les réserves de la Banque ont augmenté de 2,4 milliards d'euros, atteignant 14,1 milliards d'euros. La BERD conserve sa note AAA assortie de perspectives stables, attribuée par les trois principales agences de notation en 2021.

Résultats financiers 2017-21

en millions d'euros	2021	2020	2019	2018	2017
Bénéfice net	2 502	290	1 432	340	772
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs ²	(80)	(115)	(117)	(130)	(180)
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	2 422	175	1 315	210	592
Capital libéré	6 217	6 217	6 217	6 215	6 211
Réserves et bénéfices non distribués	14 128	11 674	11 613	10 068	9 961
Total des capitaux propres	20 345	17 891	17 830	16 283	16 172

Résultats opérationnels 2017-21

	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de projets ³	413	411	452	395	412
Volume annuel des investissements bancaires ⁴ (en millions d'euros)	10 446	10 995	10 092	9 547	9 670
Volume annuel des investissements mobilisés ⁵ (en millions d'euros)	1 750	1 240	1 262	1 467	1 054
dont mobilisation directe du secteur privé ⁶	908	411	460	1 059	669
Valeur totale des projets ⁷ (en millions d'euros)	39 781	27 224	34 884	32 570	38 439

¹ La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ci-après « la Banque »).

² Les transferts du revenu net sont comptabilisés en tant que transactions avec les actionnaires, enregistrées dans l'état de variation des capitaux propres.

³ Nombre de projets sur lesquels la Banque s'est engagée durant l'exercice.

⁴ Volume des engagements pris par la Banque au cours de l'exercice, à savoir : i) les nouveaux engagements (déduction faite de tout montant au titre des annulations ou des syndications durant le même exercice) ; ii) les engagements restructurés ; et iii) les montants engagés dans le cadre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (PAEC) durant le même exercice et encore en cours en fin d'exercice.

⁵ Le volume annuel des investissements mobilisés représente le volume des engagements pris auprès du client par des entités autres que la Banque, du fait de l'action directement menée par la Banque.

⁶ Financement privé accordé à des conditions commerciales suite à la participation active de la Banque.

⁷ La « valeur totale des projets » correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des investissements bancaires » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

La Banque se consacre avant tout à des opérations bancaires et à des activités de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord portant création de la Banque, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte, tout en encourageant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les activités de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Opérations bancaires

Résultats opérationnels

Le volume annuel des investissements bancaires, soit 10,4 milliards d'euros⁸ en 2021, a concerné 413 opérations d'investissement et 82 accords de financement des échanges au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux (2020 : 11,0 milliards d'euros, pour 411 opérations d'investissement et 85 accords de financement des échanges).

La BERD a investi en 2021 dans 36 économies, les investissements se répartissant par région de la manière suivante : 2,0 milliards d'euros en Turquie ; 1,8 milliard d'euros en Europe du Sud-Est ; 1,7 milliard d'euros en Europe de l'Est et dans le Caucase ; 1,5 milliard d'euros dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) ; 1,3 milliard d'euros en Asie centrale ; 1,3 milliard d'euros en Europe centrale et dans les États baltes ; et 0,8 milliard d'euros en Grèce.

Les activités de la Banque en 2021 sont restées fortement influencées par la pandémie de COVID-19, le monde étant toujours aux prises avec de fortes perturbations de son économie et le climat des affaires n'étant pas encore retourné à la normale. En 2021, le volume annuel des investissements bancaires dans le secteur financier a atteint 4,3 milliards d'euros, la majeure partie du financement étant destinée, par le biais de banques partenaires, à des petites et moyennes entreprises (PME), à des projets en faveur d'un environnement durable, à l'aide au commerce international et à des projets de développement des marchés de capitaux. Par ailleurs, 3,6 milliards d'euros ont été investis dans les infrastructures durables et 2,5 milliards d'euros dans les services diversifiés aux entreprises.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque⁹ s'est étoffé, passant de 48,4 milliards d'euros en 2020 à 50,2 milliards d'euros à la fin de 2021. Le développement du portefeuille de la Banque reflète l'ampleur des nouveaux investissements et la hausse du dollar ÉU en 2021 (passé de 1,23 dollar pour 1 euro fin 2020 à 1,13 dollar pour 1 euro fin 2021), qui s'est traduite par

une hausse de la valeur en euro des actifs libellés en dollar ÉU détenus par la Banque.

Les décaissements bruts¹⁰ se sont établis à 7,3 milliards d'euros en 2021, en baisse par rapport aux 7,6 milliards d'euros décaissés en 2020 mais en hausse par rapport à 2018 et 2019 (7,2 milliards d'euros pour chacune de ces deux années). Compte tenu des remboursements de prêts qui ont atteint 6,2 milliards d'euros (2020 : 4,1 milliards d'euros), sous l'effet de l'augmentation des remboursements de liquidités à court terme fournies au titre du Fonds de solidarité mis en place en 2020 par la Banque, et des cessions de participations qui ont représenté 0,7 milliard d'euros (2020 : 0,5 milliard d'euros), les actifs d'exploitation¹¹ se sont établis à 34,3 milliards d'euros fin 2021, contre 33,3 milliards fin 2020.

Les actifs d'exploitation se composaient au 31 décembre 2021 d'un encours de prêts décaissés de 29,9 milliards d'euros (2020 : 28,8 milliards) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 4,4 milliards d'euros (2020 : 4,5 milliards).

En plus du volume annuel des investissements bancaires, les investissements annuels mobilisés ont atteint 1,8 milliard d'euros, dont 0,9 milliard d'euros de contributions directes du secteur privé, principalement via des prêts syndiqués et parallèles, et 0,5 milliard d'euros sous forme de participations au risque non financées suscitées par la Banque dans le cadre de ses projets. La Banque a par ailleurs mobilisé 0,4 milliard d'euros auprès du secteur public.

La valeur totale des projets signés par la Banque en 2021 (correspondant au montant total des financements de la BERD et autres, y compris les investissements par mobilisation directe et les investissements supplémentaires suscités par des projets dans lesquels la Banque a investi) a atteint 39,8 milliards d'euros en 2021, contre 27,2 milliards en 2020.

Les donateurs ont continué d'apporter un solide soutien financier aux activités de la BERD en 2021, notamment à travers les fonds spéciaux et les fonds de coopération, ainsi que dans le cadre des Fonds fiduciaires pour la Cisjordanie et Gaza, axés sur leur développement économique.

Ces résultats reflètent bien, de manière générale, l'engagement permanent de la BERD aux côtés des pays en transition dans ses régions d'opérations, à l'heure où ceux-ci édifient et consolident des économies de marché ouvertes, durables et inclusives.

Résultats financiers

Les Opérations bancaires ont enregistré en 2021 un bénéfice net de 2,3 milliards d'euros¹², contre 0,1 milliard d'euros en 2020. Ce bénéfice s'explique essentiellement par des gains de 1,7 milliard d'euros issus des investissements sous forme de participations, de 0,9 milliard d'euros provenant du produit net des intérêts et des gains des commissions et d'une reprise de provisions pour dépréciation de 0,2 milliard d'euros, dont il faut déduire 0,4 milliard

⁸ Les montants et les décaissements/remboursements par région/secteur sont indiqués à la décimale près. La somme arrondie de ces montants peut donc être légèrement différente du total correspondant au volume annuel des investissements bancaires.

⁹ Les portefeuilles de prêts et de participations de la Banque, à leur coût, ainsi que les engagements non décaissés.

¹⁰ Paiement du principal par la Banque à un client ou à un autre tiers autorisé.

¹¹ Les actifs d'exploitation correspondent au total des sommes décaissées, moins les remboursements.

¹² Voir note annexe 2 page 67 pour plus de précisions.

d'euros au titre des frais et des amortissements. Comparés aux résultats de 2020, les gains issus des participations ont augmenté de 1,4 milliard d'euros, et on constate une reprise nette de 0,7 milliard d'euros, d'une année sur l'autre, des charges de provisionnement du portefeuille de prêts, après les importantes charges comptabilisées en 2020.

Les gains considérables provenant des prises de participations de la Banque enregistrés en 2021 ont été favorisés par les bonnes performances réalisées dans tous les secteurs du portefeuille de titres de la Banque. Les gains les plus notables ont été le fait d'investissements dans le secteur technologique, qui s'est particulièrement bien comporté par rapport à d'autres secteurs pendant la pandémie de COVID-19.

Compte tenu de la volatilité observée sur les marchés dans lesquels la Banque investit, les gains et les pertes associés aux participations et aux provisionnements devraient continuer de varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

Les placements de trésorerie ont atteint 34,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 31,7 milliards d'euros) et les emprunts représentaient 50,1 milliards d'euros (2020 : 48,2 milliards d'euros). La taille du bilan de la Trésorerie dépend essentiellement des exigences des politiques internes de la Banque en matière de liquidité. Le programme de financement de 2021 a été réalisé comme prévu, la Banque ayant levé 9,6 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme (2020 : 13,1 milliards d'euros).

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré en 2021, avant prise en compte des couvertures non qualifiées et inefficaces, un bénéfice de 130 millions d'euros, contre 155 millions en 2020.

Les opérations de la Trésorerie sont analysées en interne, avant de prendre en compte l'impact des couvertures non qualifiées et inefficaces, considéré comme une discordance comptable, plutôt que comme une perte ou un gain sous-jacent¹³. Après ajustement selon les principes de la comptabilité de couverture, le bénéfice d'exploitation de la Trésorerie pour 2021 s'établit à 190 millions d'euros (2020 : 152 millions d'euros). Les résultats de la Trésorerie proviennent essentiellement du revenu net d'intérêts et des évaluations à la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques relatifs aux taux d'intérêt et au change dans le compte de résultat de la Banque.

Capital

Le capital autorisé de la BERD s'élève à 30,0 milliards d'euros, le capital souscrit étant de 29,8 milliards et le capital libéré de 6,2 milliards. La situation est inchangée depuis le 31 décembre 2020.

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué dans la rubrique « Gestion du capital », à la page 59 du présent rapport.

Réserves

Les réserves de la Banque ont augmenté de 2,4 milliards d'euros, atteignant 14,1 milliards d'euros à la fin de 2021.

Charges

Les frais généraux en 2021, amortissements compris, se sont établis à 474 millions d'euros (2020 : 466 millions d'euros). Exprimés en livres sterling, ces frais se sont élevés à 423 millions de livres sterling (2020 : 394 millions de livres).

Perspectives pour 2022

Les répercussions de la guerre en Ukraine devraient avoir des conséquences financières considérables pour la Banque, étant donné l'ampleur de ses investissements dans la région. Les effets du conflit devraient entraîner une augmentation des prêts improductifs parmi les clients ukrainiens de la BERD. Parallèlement, les investissements sous forme de participations en Russie, au Bélarus et en Ukraine, de même que, dans une certaine mesure, ceux concernant les pays voisins, devraient enregistrer une baisse significative en termes de juste valeur. En outre, par contagion, notamment sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, ainsi que de la perturbation des relations économiques, les performances des clients de la Banque devraient être affectées dans une bonne partie de sa région d'opérations.

Une forte hausse des prêts improductifs pourrait impacter négativement les revenus de la Banque provenant du produit net des intérêts et des commissions. Les frais administratifs risquent par ailleurs d'augmenter, du fait de la nécessité de répondre à la crise et de procéder à des ajustements administratifs. Les incertitudes géopolitiques dans la région d'opérations de la BERD resteront élevées, contribuant encore à l'instabilité des résultats de la Banque, notamment en ce qui concerne les valorisations de son portefeuille de titres de participation et le provisionnement de son portefeuille de prêts.

En dépit de ces défis sans précédent, la Banque estime que sa solide assise financière et ses liquidités resteront suffisantes pour lui permettre de mener à bien ses opérations en 2022 et au-delà.

¹³ Pour une explication plus détaillée, voir note annexe 9, page 70.

Principaux indicateurs financiers : 2017-21

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie et du volume annuel des investissements bancaires sur cette période quinquennale, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes à ceux des banques multilatérales de développement appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et de rentabilité¹⁴.

Les bénéfices et les réserves de la Banque reflètent une certaine volatilité due, en particulier, aux fluctuations des valorisations des titres de participation en portefeuille. Hors ces fluctuations, ainsi que d'autres variations latentes, la croissance des capitaux propres de la Banque se poursuit, avec un rendement de 7,6 % en 2021 et une rentabilité moyenne des capitaux propres s'établissant à 4,2 % au cours des cinq dernières années (2016-20 : 3,6 % en moyenne). Le ratio des prêts improductifs a baissé, à 4,9 % au 31 décembre 2021, contre 5,5 % un an plus tôt.

La Banque a adopté en 2021 un nouvel indicateur de rentabilité, remplaçant le ratio coûts/revenus par un ratio coûts/revenus des prêts qui ne tient pas compte des composantes les plus instables des revenus et donne donc une idée plus exacte de la rentabilité des investissements. La Banque effectue un suivi de cet indicateur en s'appuyant sur une moyenne mobile sur douze mois. Le ratio coûts/revenu des prêts s'est amélioré entre 2020 et 2021, passant de 52,3 % à 46,9 %. Cette amélioration reflète essentiellement une progression des produits d'exploitation issus des prêts, grâce notamment au produit net des intérêts.

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – a baissé, ce ratio s'établissant à 246,8 % au 31 décembre 2021 (2020 : 269,5 %), essentiellement grâce à la croissance des réserves de la Banque.

Le niveau des fonds propres de la Banque témoigne de sa solide assise financière. Ceux-ci représentaient 27,3 % du total des actifs au 31 décembre 2021 (2020 : 25,7 %), en y incluant les actifs de la Trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA-, avec une échéance moyenne à 1,1 an (2020 : 1,2 an). Les fonds propres correspondaient à 58,9 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2021 (2020 : 55,6 %).

Les trois principales agences de notation ont confirmé en 2021 la note AAA, assortie de perspectives stables, de la Banque. Fitch a rétabli en 2021 la mention perspectives stables, après l'avoir rétrogradée en perspectives négatives, reconnaissant ainsi la résilience des investissements de la Banque sous forme de prêts pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que la réduction des risques de détérioration de la solvabilité de la BERD (capitalisation et qualité des actifs).

	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats financiers					
1: Rentabilité des fonds propres – sur la base du bénéfice net	14,2 %	1,0 %	10,2 %	1,5 %	5,1 %
2: Rentabilité des fonds propres – réalisée après provisions	7,6 %	1,9 %	4,7 %	1,9 %	4,8 %
Efficienc					
3: Ratio coûts/revenus des prêts	46,9 %	52,3 %	51,2 %	51,8 %	51,1 %
Qualité du portefeuille					
4: Ratio des prêts improductifs	4,9 %	5,5 %	4,5 %	4,7 %	3,9 %
5: Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,4	2,5	2,4	2,3	2,3
6: Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie (échéance en nombre d'années)	1,1	1,2	1,5	1,6	1,4
Liquidités et endettement					
7: Actifs liquides/investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	123,4 %	105,0 %	94,9 %	96,5 %	91,6 %
8: Dette/fonds propres : ratio d'endettement	246,4 %	269,5 %	266,4 %	263,2 %	233,7 %
Assise financière					
9: Fonds propres/total des actifs	27,3 %	25,7 %	26,2 %	26,4 %	28,8 %
10: Fonds propres/actifs des Opérations bancaires (risque lié au développement)	58,9 %	55,6 %	57,5 %	57,6 %	60,0 %

Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend avant affectations du revenu net et prise en compte des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Les variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires ne sont prises en compte ni dans le total des fonds propres de clôture, ni dans celui des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend également corrigé des affectations du revenu net et des souscriptions au capital comptabilisées pendant l'année.
- Total des frais administratifs (hors éléments non budgétés et exceptionnels) divisé par le total des produits d'exploitation issus des prêts des Opérations bancaires, avant provisions pour dépréciation.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts, avant provisions et ajustements pour variations de la juste valeur. Pour plus d'informations concernant les prêts improductifs, voir page 34, au chapitre « Gestion des risques ».
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par les disponibilités de la Trésorerie, en fonction du barème de notation interne de la Banque (voir page 30).
- L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs (TAA) dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non décaissés mais engagés), plus une année de service de la dette (fondée sur l'échéance prévue plutôt que contractuelle), à savoir les paiements du principal et des intérêts estimés sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total des actifs.
- Total des fonds propres (corrigé du capital libéré à recevoir) divisé par le total de la valeur nette comptable des actifs des Opérations bancaires.

¹⁴ Sur la base des résultats financiers vérifiés de l'ensemble des banques multilatérales de développement pour l'année 2020.

Rapports et informations complémentaires

Gouvernance

La BERD s'engage à appliquer les critères de gouvernance les plus rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants mis en place à travers toute la Banque sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité au sein de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs au sein de la Banque de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (« l'Accord »), qui dispose que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'une Présidente et de Vice-Présidentes, assistées de cadres et d'agents.

Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 73 membres de la Banque. Hormis certaines prérogatives réservées, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en conservant un pouvoir de supervision générale.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le/la Présidente de la Banque. Chaque administrateur·rice représente un ou plusieurs membres. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD, ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs a constitué les comités suivants : le Comité des procédures, le Comité des gouverneurs et le Comité des rémunérations. En 2021, les gouverneurs ont approuvé un nouveau dispositif déontologique qui a instauré un Comité d'éthique comprenant des administrateurs sélectionnés au terme d'une procédure codifiée. De plus amples renseignements sur le Comité d'éthique sont présentés dans le présent rapport, à la section « Déontologie ».

Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque et de ses politiques et pratiques en matière de comptabilité, de communication financière et de diffusion d'informations ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'obligation de rendre des comptes dans le cadre des projets, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneures, au/à la Présidente, aux Vice-Présidentes et aux administrateur·rices de la Banque ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;

- politique opérationnelle et de bonne gouvernance de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le/la Présidente

Le/la Présidente est élue par le Conseil des gouverneurs. Il/elle est le/la représentante légale et cheffe du personnel de la Banque. Il/elle conduit les activités courantes de l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le/la Présidente assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidentes et les autres membres de l'équipe de direction.

Les principaux comités de direction

Les comités qui ont conseillé directement la Présidente ou une membre du Comité exécutif sur la gestion d'ensemble de la Banque en 2021 sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président-e	Conseille le/la Président-e concernant tous les aspects d'intérêt stratégique des activités de la Banque dans son ensemble, en dehors des questions relevant de la compétence d'autres comités de direction telles que définies dans leurs attributions.	Bimensuelle
Comité des opérations	Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-riche des services clients	Examine les questions concernant les opérations d'investissement des Opérations bancaires.	Hebdomadaire
Comité de la stratégie et des politiques	Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité générale du/de la Vice-Président-e en charge des Politiques et des Partenariats, ainsi que certaines questions du ressort du/de la Directeur-riche des affaires économiques ; Se concentre essentiellement sur la transition, les stratégies et les politiques : les stratégies par pays, par secteur et par thème et les études en rapport avec les politiques.	Bimensuelle
Comité de gestion des risques	Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité du/de la Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques, telles que les risques à l'échelle de la Banque, notamment les risques de crédit et opérationnels, ainsi que les actions de suivi associées. S'occupe des aspects liés aux risques concernant les portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie (par exemple, des tests de résistance), approuve les politiques de gestion des risques et les rapports sur la gestion des risques et examine les nouveaux produits des Opérations bancaires et de la Trésorerie.	Bimensuelle
Comité de gestion de l'actif et du passif	Vice-Président-e, Finance et Directeur-riche financier-ère	Examine les questions qui relèvent de la responsabilité globale du/de la Vice-Président-e, Finance et Directeur-riche financier-ère, au titre de sa mission de supervision des activités de la Trésorerie et de la gestion des liquidités au sein de la Banque : en matière de politique et de gestion des liquidités, de financement et, de manière générale, touchant aux activités de la Trésorerie, en veillant notamment à la mise en œuvre des plans d'activités et de la stratégie de couverture, ainsi qu'au respect des limites.	Trimestrielle
Comité des prises de participation	Premier-ère Vice-Président-e et Directeur-riche des services clients	Exerce une surveillance sur les prises de participation dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de désengagement et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Hebdomadaire
Équipe de gestion de crise	Vice-Président-e en charge du Risque et de la Conformité et Directeur-riche principal-e de la gestion des risques	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité de gouvernance des technologies de l'information	Vice-Président-e, Directeur-riche principal-e de la Transformation	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique appuient la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des avantages pour l'institution et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du Département informatique.	Mensuelle
Comité de pilotage des programmes	Vice-Président-e, Directeur-riche principal-e de la Transformation	Veille à la mise en œuvre effective et dans les délais des programmes de changement, approuve la conception des projets, suit leur avancée, rend compte des problèmes et les fait remonter si nécessaire.	Mensuelle
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur-riche général-e, Responsable de la déontologie	Examine les plaintes liées aux appels d'offres concernant des biens, des travaux et des services, ainsi que la sélection des services de conseil (y compris ceux financés par des subventions des fonds de coopération ou par le budget de la BERD) et définit la position de la Banque, conformément aux politiques, directives et procédures de cette dernière en matière de passation de marchés.	Selon les besoins

Déontologie

La BERD s'est dotée d'un Bureau de la déontologie indépendant de ses services opérationnels. Son/Sa responsable rend compte hiérarchiquement au/à la Présidente et peut à tout moment consulter le/la Présidente du Comité d'audit. Toute décision de relever de ses fonctions le/la Responsable de la déontologie (sauf en cas de manquement de sa part) sera prise par le/la Présidente en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie a pour mission de veiller à l'intégrité et à la bonne réputation de la Banque, de promouvoir des normes d'éthique en matière de comportement et de renforcer la transparence et la responsabilisation de la Banque. Il participe à la détection, à l'évaluation et au suivi des risques en matière d'intégrité qui pourraient découler du non-respect des normes et des politiques de la Banque, et contribue ainsi, de façon indépendante, à la bonne gestion desdits risques par la BERD. Le Bureau de la déontologie est également chargé d'élaborer et d'actualiser les politiques et les normes qu'il fait appliquer. La Politique relative aux risques en matière d'intégrité adoptée par la BERD et le mandat du Bureau de la déontologie, dans leurs dernières versions révisées le 16 novembre 2016, peuvent être consultés sur www.ebrd.com¹⁵. Ces documents à l'intention des parties prenantes de la Banque précisent le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour permettre à la BERD de préserver son intégrité et sa bonne réputation, et de gérer les risques en la matière associés soit à certains clients, soit à des comportements individuels. La révision de la Politique relative aux risques en matière d'intégrité devrait démarrer au second semestre 2022.

Chargé de fixer des normes, le Bureau de la déontologie élabore et recommande les politiques, règles, procédures et processus destinés à garantir le comportement éthique des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel de la Banque. Il établit les normes d'intégrité que la Banque veut que ses clients, les promoteurs de projets et les autres contreparties respectent. Il veille à ce que ces politiques, règles, procédures et processus soient effectivement communiqués et appliqués. Il doit faire en sorte que les normes internes d'intégrité de la BERD soient conformes aux bonnes pratiques internationales, donnant ainsi l'exemple dans les économies où la Banque investit.

Le Code de conduite applicable aux membres du Conseil d'administration et le Code de conduite applicable au Personnel de la BERD (les Codes) précisent les grandes lignes de conduite éthiques de la Banque, à l'aune desquelles celle-ci est à même d'évaluer et d'atténuer les risques liés au comportement individuel de ses collaborateurs. Approuvés par le Conseil des gouverneurs, ces Codes énoncent les principes, devoirs, obligations et normes déontologiques que les membres du Conseil d'administration et le personnel de la Banque doivent observer. Ils prévoient l'un comme l'autre une révision de leur contenu dans les cinq ans suivant la date de leur entrée en vigueur.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 un nouveau dispositif déontologique applicable à la Banque, qui est entré en vigueur le 11 novembre suivant. Cette décision s'est traduite par un certain nombre de changements apportés aux Codes. Ce dispositif revu s'appuie notamment sur un Comité d'éthique permanent, composé d'administrateurs et d'administratrices sélectionnés selon une procédure bien définie. Ce Comité est en outre chargé d'enquêter sur les allégations de manquement impliquant des « Personnes couvertes », à savoir : i) les membres du Conseil d'administration, ii) le/la Présidente, iii) les Vice-Présidentes, iv) le/la Responsable de l'évaluation, v) le/la Directeurrice de la responsabilisation, vi) le/la Responsable de la déontologie, et vii) le/la Directeurrice de l'audit interne. Parallèlement, la Règle 6a (« Anciens employeurs ») a été modifiée dans les deux Codes, de manière à réduire de trois à deux ans la durée pendant laquelle un travail ne peut être effectué à propos de toute question qui intéresse la BERD et concernant laquelle d'anciens employeurs ont un intérêt, avec la possibilité de demander une dérogation en cas de circonstances extraordinaires majeures et en l'absence de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou ressenti. Les Codes peuvent être consultés sur www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html.

Les vérifications préalables concernant les aspects financiers et l'intégrité sont intégrées dans les procédures d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la Direction en cas de préoccupations sérieuses en matière d'intégrité et détermine si les risques potentiels sont tolérables pour la Banque. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues lors des vérifications préalables au titre de l'obligation de diligence et fournies par le Département des opérations bancaires, pour s'assurer qu'elles sont exactes, que les risques ont été convenablement identifiés et que, dans la mesure du possible, des initiatives ont été prises pour les atténuer. Il joue également un rôle de conseil et de gestionnaire en matière de risques dans le domaine de l'identification et de la prise en charge des informations importantes n'ayant pas un caractère public, ainsi qu'en matière de conflits d'intérêts susceptibles de se produire entre les multiples relations entretenues par la BERD avec ses clients et les intérêts que celle-ci possède auprès d'eux. En outre, la politique de la BERD concernant la domiciliation de ses clients (Politique de domiciliation) définit les conditions dans lesquelles la Banque peut financer un projet lorsqu'un emprunteur, un bénéficiaire ou une entité de contrôle est domicilié ailleurs que dans le pays où se situe le projet (une juridiction tierce). Au sein du Bureau de la déontologie, le service chargé de la domiciliation évalue les projets afin de déterminer si les juridictions entrant en jeu dans les structures actionnariales transnationales sont recevables. Le Bureau de la déontologie est également chargé de diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement de la part de membres du personnel, ou d'allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement de la part de membres du personnel donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline, qui concernent notamment le traitement par la Banque des

¹⁵ www.ebrd.com/documents/occc/ebrds-integrity-risk-policy-and-the-terms-of-reference-for-the-office-of-the-chief-compliance-officer.pdf

manquements qui lui sont signalés et la répartition des responsabilités entre le/la Responsable de la déontologie, chargée d'établir les faits, et le/la Directeurrice générale des ressources humaines et du développement organisationnel, qui prend les décisions. Les Règles et procédures précisent les droits et obligations de la Banque et du membre du personnel concerné lors des procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires, et prévoient des mesures de protection pour la personne soumise à l'enquête. Les allégations de manquement impliquant des Personnes couvertes sont traitées conformément aux dispositions des Codes. La révision des Règles et procédures de conduite et de discipline, ainsi que des Procédures pour un comportement respectueux et l'absence de harcèlement sur le lieu de travail, qui précisent la façon de traiter tout comportement inapproprié entre individus, est en cours. Réalisé par les Ressources humaines, en collaboration avec le Bureau de la déontologie, cet exercice devrait renforcer davantage le mécanisme de signalement gradué de la Banque, qui permet de traiter les allégations de comportement inapproprié entre individus. Il convient de noter que certaines révisions destinées à tenir compte du nouveau dispositif déontologique ont également été effectuées concernant les Règles et procédures de conduite et de discipline, avec effet au 11 novembre 2021.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des activités et des projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque (y compris l'achat de biens, de travaux ou de services pour la Banque) ou par des ressources spéciales, ou encore par des Fonds de coopération administrés par la Banque, font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Les Principes et procédures de mise en application de la BERD gouvernent les investigations et, éventuellement, les sanctions dont peuvent faire l'objet les parties accusées de s'être engagées dans des pratiques prohibées en lien avec des actifs ou un projet de la Banque, ainsi que les sanctions à appliquer aux parties visées par des constatations de tiers (telles que définies dans les Principes et procédures de mise en application). La coercition, la collusion, la corruption, la fraude, l'utilisation abusive des ressources ou des actifs de la BERD, l'obstruction et le vol sont des pratiques prohibées aux termes des Principes et procédures de mise en application. Ces derniers prévoient en outre un processus décisionnel à deux échelons, la mise en place d'une procédure de règlement des différends et une rationalisation des modalités de saisie des autorités nationales concernant ces affaires. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement, conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions peuvent être consultées sur www.ebrd.com/ineligible-entities.html.

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité, ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

Le rapport anticorruption de la BERD est publié chaque année par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption, et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Il peut être consulté sur www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html.

Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilisation qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux problèmes environnementaux, sociaux et de communication concernant des projets qu'elle finance et de déterminer, au besoin, si elle a agi en conformité avec ses politiques lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Ce mécanisme est également destiné à permettre de résoudre les éventuels problèmes et peut ainsi servir à rétablir le dialogue entre le promoteur d'un projet et les membres concernés de la collectivité. Opérationnel depuis juillet 2020, le Mécanisme indépendant de responsabilisation en matière de projets (MIRP) rend compte au Conseil d'administration, via le Comité d'audit. Il est dirigé par le/la Directeurrice de la responsabilisation.

Le/la Directeurrice de la responsabilisation veille à la mise en œuvre effective de la *Politique de responsabilisation dans le cadre des projets* (2019) adoptée par la BERD et s'attache à promouvoir le principe de l'obligation institutionnelle de rendre des comptes au niveau des projets et l'acquisition de connaissances institutionnelles, tout en garantissant la réputation de la Banque. Pour plus d'informations sur le MIRP et les plaintes déposées, voir www.ebrd.com/project-finance/independent-project-accountability-mechanism.html.

Rapports

Les structures de gouvernance de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2021*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe, grâce au cadre de contrôle interne de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Signée à la fois par le/la Présidente et par le/la Vice-Présidente, Finance, et Directeurrice financière, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des Départements de l'évaluation et de l'audit interne.

Risques financiers et risques opérationnels

Les risques financiers et les risques opérationnels sont examinés dans le chapitre « Gestion des risques » en page 34 du présent rapport.

Audit interne

« Troisième ligne de défense », le Département de l'audit interne est chargé, conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes, d'apporter de manière indépendante et objective à la Direction et au Conseil d'administration l'assurance que les contrôles internes, la gouvernance de la Banque et les procédures de gestion du risque mis en place pour atténuer les principaux risques auxquels celle-ci est confrontée sont appropriés et efficaces.

Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du/de la Présidente. L'auditeur externe peut être désigné pour un mandat de cinq ans, avec au maximum deux mandats consécutifs. En 2019, le Conseil d'administration a approuvé la nomination pour un premier mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers LLP en tant qu'auditeur externe pour les cinq années suivantes (2020 à 2024).

L'auditeur externe effectue un audit annuel pour être en mesure de formuler une opinion sur le caractère exact et fidèle des états financiers concernant les activités de la Banque, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS). En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Comité d'audit une lettre de gestion qui indique son opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne, précise la réponse de la Direction, et traite de diverses autres questions. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les politiques de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent des conditions fondamentales. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit à la Banque, sauf si un tel service est considéré comme étant dans l'intérêt de la Banque, compatible avec les principes d'indépendance professionnelle applicables et approuvé par le Comité d'audit. Il peut proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds spéciaux et les fonds de coopération associés aux projets de clients ; ces cas sont signalés chaque année au Comité d'audit.

Politique de rétribution

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution financière internationale (IFI), la Banque a mis au point, pour rétribuer son personnel, une politique de rétribution conforme aux conditions sur le marché qui doit lui permettre :

- de se positionner de manière compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'une grande diversité de régions d'opérations ;
- de promouvoir une culture reconnaissant et récompensant la qualité du travail et des comportements qui traduisent les valeurs et les compétences de la BERD ;
- de favoriser la mobilité au service des objectifs professionnels et du perfectionnement constant du personnel ;
- de fournir un ensemble d'avantages de qualité, sur un plan global, pour assurer une sécurité suffisante et s'adapter à la diversité de son personnel ;
- d'interagir avec les membres de son personnel dans le cadre d'un processus ouvert et transparent de rétribution totale.

Pour faciliter le respect de ces principes, la Banque fonde son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et veille à ce que les salaires et les primes soient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activités, ainsi que d'autres IFI.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les membres du personnel qui ne sont pas habilités à percevoir un traitement pour des heures supplémentaires peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée, ainsi que la plupart des administratrices, le/la Présidente et les Vice-Présidentes, sont couverts par une assurance médicale et une assurance vie, et peuvent

bénéficiaire des plans de retraite de la Banque¹⁶. Certains membres du personnel engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent recevoir des indemnités destinées à contribuer à leurs frais de réinstallation.

Deux régimes de retraite sont en place. Le Money Purchase Plan (MPP) est un régime de retraite à cotisations définies auquel contribuent à la fois la BERD et son personnel, les participantes pouvant décider à titre individuel des montants qu'ils/elles souhaitent y investir. Le Final Salary Plan (FSP) est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, de sorte que les obligations des régimes de retraite envers cette employée une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou pris sa retraite sont minimales (étant limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre du FSP pour tenir compte de l'inflation). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

Présidente et Vice-Présidentes

Élue par le Conseil des gouverneurs, le/la Présidente est généralement liée par un contrat à durée déterminée de quatre ans.

Le traitement et les indemnités du/de la Présidente sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le/la Présidente peut bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidentes sont nommées par le Conseil d'administration sur recommandation du/de la Présidente et généralement liées par des contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidentes peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employées mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Les traitements bruts versés, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2021 en milliers de livres sterling	2021 en milliers d'euros	2020 en milliers de livres sterling	2020 en milliers d'euros
Présidente	381	443	380	428
Premier Vice-Président et Directeur des Services clients	350	407	349	393
Vice-Présidente, Finance et Directrice financière	319	371	318	358
Vice-Présidente, en charge du Risque et de la Conformité, et Directrice principale de la gestion des risques	319	371	318	358
Vice-Président en charge des Opérations bancaires	319	371	318	358
Vice-Président, Directeur administratif ¹⁷	319	371	318	358
Vice-Présidente, Directrice principale de la Transformation ¹⁸	319	371	n/a	n/a
Vice-Président en charge des Politiques et des Partenariats ¹⁹	319	371	318	358

Conseil d'administration

Les administrateurrices sont élues par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils/elles peuvent être réélues.

Les administrateurrices nomment les administrateurrices suppléantes. Les traitements des administrateurrices et des administrateurrices suppléantes sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Les prestations dont ils/elles bénéficient sont les mêmes que celles des employées mais ils/elles ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certaines administrateurrices et administrateurrices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils/elles représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Les traitements bruts approuvés récemment pour ces postes, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2021 en milliers de livres sterling	2021 en milliers d'euros	2020 en milliers de livres sterling	2020 en milliers d'euros
Administrateur-riche	161	187	161	181
Administrateur-riche suppléant-e	134	156	133	150

¹⁶ Certaines administrateurrices et administrateurrices suppléantes sont rémunérées directement par le pays ou groupe de pays qu'ils/elles représentent et ne bénéficient pas des plans de retraite et/ou autres prestations de la Banque.

¹⁷ Poste supprimé depuis le 30 septembre 2021.

¹⁸ Nouveau poste au 4 octobre 2021.

¹⁹ Changement de titulaire le 30 septembre 2021. Prise de fonctions le 4 octobre 2021.

Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeurrices de département et le Directeur du bureau de la Présidente. Ce groupe, exception faite de la Présidente et des Vice-Présidentes (pour lesquelles des informations sont fournies ci-dessus), comprend 32 personnes (2020 : 35) qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiquées dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour les membres de ce groupe pouvant y prétendre s'est établie à 21 % des salaires bruts annuels en 2021 (2020 : 21 %).

	2021 en milliers de livres sterling	2021 en milliers d'euros	2020 en milliers de livres sterling	2020 en milliers d'euros
Minimum	143	166	139	156
Médiane	189	220	189	213
Maximum	275	320	275	310
Nombre de personnes au sein du groupe	32	32	35	35

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 6 avril 2022.

	Note annexe	Au 31 décembre 2021 en millions d'euros	Retraité ²⁰ Au 31 décembre 2020 en millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2021			
<i>Intérêts perçus</i>			
Prêts des Opérations bancaires		1 091	1 045
Titres de créance à revenu fixe et autres		173	222
		1 264	1 267
<i>Autres</i>			
Intérêts versés et charges assimilées		(272)	(468)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés		(109)	(35)
Produit net des intérêts	3	883	764
Commissions perçues		103	109
Commissions versées		(32)	(29)
Commissions nettes perçues	4	71	80
Revenus en lien avec les donateurs		18	10
Charges en lien avec les donateurs		(10)	(10)
Produit net en lien avec les donateurs		8	-
Dividendes		146	112
Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	5	1 510	212
Gains nets/ (pertes nettes) sur les prêts	6	54	(37)
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	7	2	2
Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	8	78	105
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	9	60	(3)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	161	(478)
Provisions pour dépréciation des garanties		3	(1)
Frais administratifs	11	(415)	(414)
Dotations aux amortissements	20, 21	(59)	(52)
Bénéfice net		2 502	290
Attribuable aux :			
Actionnaires		2 502	290
Instruments hors bilan			
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	26	(80)	(115)
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		2 422	175

Les pages 18 à 94 font partie intégrante des présents états financiers.

²⁰ Pour en savoir plus sur le retraitement, consulter la page 28 dans la section « Principes comptables ».

État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2021	Note annexe	Au 31 décembre 2021 en millions d'euros	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros
Bénéfice net		2 502	290
Autres éléments du résultat global			
1: Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
- Gains/(pertes) sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	26	(7)
- Gains/(pertes) actuariels concernant le régime à prestations définies	29	71	(10)
2: Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
- Gains sur les couvertures de flux de trésorerie		-	(1)
- Pertes sur les couvertures de juste valeur		(26)	(69)
- Pertes sur les prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(39)	(27)
Autres éléments du résultat global		32	(114)
Résultat global total		2 534	176
Attribuable aux :			
Actionnaires		2 534	176

Les pages 18 à 94 font partie intégrante des présents états financiers.

État de situation financière

Au 31 décembre 2021	Note annexe	en millions d'euros	Au 31 décembre 2021 en millions d'euros	en millions d'euros	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros
Actifs					
Créances sur les établissements de crédit	12	22 619		18 690	
Titres de créance	13				
À la juste valeur par le biais du résultat net		1 050		1 741	
Sur la base du coût amorti		10 304		11 243	
			33 973		31 674
Autres actifs financiers					
Autres actifs financiers	14				
Instruments financiers dérivés		4 960		5 030	
Autres actifs financiers		470		444	
			5 430		5 474
Prêts					
Prêts sur la base du coût amorti	15	27 208		26 016	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(963)		(1 141)	
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16	1 907		2 280	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	17	575		319	
			28 727		27 474
Titres de participation					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
À la juste valeur par le biais du résultat net	18	6 010		4 872	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	131		105	
			6 141		4 977
Actifs incorporels	20		110		77
Biens immobiliers et équipements	21		392		96
Total des actifs			74 773		69 772
Passifs					
Emprunts					
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers	22	1 000		1 353	
Dettes représentées par un titre	23	49 126		46 926	
			50 126		48 279
Autres passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	24	3 133		2 733	
Autres passifs financiers		1 169		869	
			4 302		3 602
Total des passifs			54 428		51 881
Fonds propres attribuables aux actionnaires					
Capital libéré	25	6 217		6 217	
Réserves et bénéfices non distribués	26	14 128		11 674	
Total des capitaux propres			20 345		17 891
Total des passifs et des capitaux propres			74 773		69 772
Instruments hors bilan					
Engagements non utilisés	27		15 867		15 081

Les pages 18 à 94 font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

	Capital souscrit en millions d'euros	Capital sujet à appel en millions d'euros	Réserve de réévaluation en millions d'euros	Réserve de couverture en millions d'euros	Nouvelle évaluation actuarielle en millions d'euros	Bénéfices non distribués en millions d'euros	Total des capitaux propres en millions d'euros
Au 31 décembre 2019	29 755	(23 538)	145	41	22	11 405	17 830
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(34)	(70)	(10)	290	176
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	-	(115)	(115)
Au 31 décembre 2020	29 755	(23 538)	111	(29)	12	11 580	17 891
Au 31 décembre 2020	29 755	(23 538)	111	(29)	12	11 580	17 891
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(13)	(26)	71	2 502	2 534
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	-	(80)	(80)
Contributions en capital	4	(4)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	29 759	(23 542)	98	(55)	83	14 002	20 345

La note annexe 26 « Réserves et bénéfices non distribués », page 84, donne des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.
Les pages 18 à 94 font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

	Note annexe	en millions d'euros	Au 31 décembre 2021 en millions d'euros	Au 31 décembre 2020 en millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2021				
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Bénéfice net de l'exercice		2 502		290
<i>Ajustements destinés à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets :</i>				
<i>Éléments hors trésorerie portés au compte de résultat</i>				
Dotations aux amortissements	20, 21	59		52
(Reprise)/ charge de provisions nettes pour pertes sur prêts et garanties des Opérations bancaires	10	(164)		479
Variation en juste valeur sur les titres de participation en portefeuille	5	(1 510)		(212)
Variation en juste valeur sur les prêts en portefeuille désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	(54)		37
Variation en juste valeur sur les placements de la Trésorerie	8	(78)		(105)
Autres variations latentes en juste valeur		(60)		-
<i>Flux de trésorerie provenant de la vente et de l'achat d'actifs d'exploitation</i>				
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires		7 925		6 349
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires		(8 463)		(9 664)
Produit de la cession de titres de participation des Opérations bancaires		1 005		807
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires		(579)		(393)
Flux de trésorerie nets provenant du règlement d'instruments dérivés de la Trésorerie		(230)		(759)
Créances nettes sur établissements de crédit		(2 310)		(2 765)
<i>Ajustement du fonds de roulement :</i>				
Variation des intérêts perçus		35		281
Variation des intérêts versés		26		(70)
Variation des commissions nettes perçues		(2)		7
Variation des dividendes à recevoir				(2)
Variation des charges à payer		49		23
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles			(1 849)	(5 645)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti		6 939		5 938
Acquisition de titres de créance sur la base du coût amorti		(5 758)		(5 694)
Produit de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 399		2 671
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		(4 600)		(2 652)
Acquisition d'actifs incorporels, de biens immobiliers et d'équipements		(84)		(32)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			1 896	231
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital		2		-
Transferts du revenu net effectués		(113)		(62)
Versements effectués dans le cadre de la dette au titre des loyers		(23)		(32)
Émission d'emprunts représentés par des titres		14 955		28 065
Remboursements d'emprunts représentés par des titres		(13 634)		(23 723)
Flux de trésorerie nets libérés par les activités de financement			1 187	4 248
Augmentation/(diminution) nette des disponibilités			1 234	(1 166)
Disponibilités en début d'exercice			3 942	5 108
Disponibilités au 31 décembre²¹	12		5 176	3 942

Les disponibilités correspondent à des instruments présentant une échéance inférieure à trois mois à la date de la transaction. Elles sont utilisables à bref délai et soumises à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde au 31 décembre 2021, 4 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique destinée aux économies membres de la région SEMED (2020 : 5 millions d'euros).

Les intérêts perçus ont représenté 1 439 millions d'euros (2020 : 2 042 millions) et les intérêts versés 742 millions d'euros (2020 : 1 271 millions).

Les pages 18 à 94 font partie intégrante des présents états financiers.

²¹ Voir note annexe 12, page 76, pour les montants totaux des « Créances sur les établissements de crédit ».

Principes comptables

Les principes comptables fondamentaux utilisés pour la préparation des présents états financiers sont précisés ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti qui font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture », page 21).

Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. Lors de l'approbation en décembre 2021 du Plan de mise en œuvre de la stratégie 2022-24, qui analysait la position de la BERD en matière de capital et de liquidités, le Conseil d'administration de la Banque a pris en considération la nécessité de garantir en permanence la viabilité financière de celle-ci. L'évaluation sur cette base a été confirmée par la Présidente et la Vice-Présidente et Directrice financière le 6 avril 2022, date à laquelle elles ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, lors de l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits aux rubriques « Principes comptables et jugements d'importance significative », page 19, et « Estimations comptables critiques », page 29.

Normes IFRS nouvelles et modifiées s'appliquant impérativement à la période couverte par le rapport

La Banque avait adopté par anticipation en 2020 les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduits dans le cadre de la « réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ». Ces amendements sont officiellement entrés en vigueur pour l'exercice faisant l'objet du présent rapport.

Par ailleurs, une modification des normes existantes s'appliquant à l'exercice qui fait l'objet du présent rapport est intervenue. Elle n'a cependant aucun impact sur les états financiers de la Banque. Il s'agit de la modification suivante:

- Modification relative à la norme IFRS 16 concernant les allègements de loyers liés à la COVID-19

Normes IFRS non encore obligatoires et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes et modifications suivantes ne sont pas encore applicables et n'ont pas été adoptées par anticipation.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IFRS 16 (modifiée) : Contrats de location	Prolongement d'un an de la modification relative aux allègements de loyers liés à la COVID-19. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} avril 2021.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
IFRS 3 (modifiée) : Regroupements d'entreprises	Mise à jour d'une référence obsolète dans la norme IFRS 3, sans changement majeur des dispositions comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
IAS 37 (modifiée) : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Modification de la norme en ce qui concerne les coûts qu'une entité devrait inclure dans les coûts d'exécution d'un contrat lorsqu'elle détermine si ce contrat est déficitaire. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
IAS 16 (modifiée) : Biens immobiliers, installations et équipements	Modifications apportées à la norme concernant les produits de la vente de biens fabriqués pendant le transfert sur site d'une immobilisation et sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2022.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.
IFRS 17 : Contrats d'assurance	Établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats d'assurance. Les mêmes principes doivent également s'appliquer aux contrats de réassurance détenus, ainsi qu'aux contrats de placement émis comportant des éléments de participation discrétionnaire. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IAS 1 (modifiée) : Présentation des états financiers	Visé à proposer une approche plus générale du classement des passifs en tant que passifs courants et non courants selon les mécanismes contractuels adoptés. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
IAS 8 (modifiée) : Définition des estimations comptables	Les modifications apportées visent à faciliter la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables, ainsi que la correction des erreurs. Elles clarifient également la manière dont les entités doivent utiliser les données d'entrée et les techniques d'évaluation pour élaborer leurs estimations comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	La Banque doit encore évaluer l'impact de l'adoption des modifications de cette norme.
IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2 (modifiés) : Informations à fournir sur les méthodes comptables	Les modifications apportées visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur leurs méthodes comptables : <ul style="list-style-type: none"> • en remplaçant l'exigence pour les entités de communiquer leurs méthodes comptables « principales » par celle de communiquer leurs méthodes comptables « significatives » ; et • en précisant la manière dont les entités doivent appliquer le concept d'importance relative dans leurs décisions concernant leurs méthodes comptables. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact majeur, selon les anticipations de la Banque.
IAS 12 (modifiée) : Impôt différé	Visé à préciser la comptabilisation de l'impôt différé pour des transactions telles que les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.

B. Principes comptables et jugements d'importance significative

Actifs financiers – Classification et évaluation

La classification des actifs financiers de la Banque reste dictée à la fois par les caractéristiques contractuelles desdits actifs et par le modèle utilisé par la Banque pour les gérer. Les actifs financiers sont donc classés en trois catégories : actifs évalués sur la base du coût amorti, actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et actifs mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour qu'un investissement soit classé comme un actif évalué sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et, d'autre part, les conditions contractuelles associées à l'actif financier doivent donner lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, les intérêts représentant la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. À l'exception des titres de créance détenus sur la base du coût amorti, qui sont comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque évalués sur la base du coût amorti sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque comptabilise également quelques participations stratégiques²² à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans que ces gains ou pertes de juste valeur soient recyclés par le biais du compte de résultat lors de la décomptabilisation. Les dividendes perçus au titre de ces investissements sont comptabilisés dans le compte de résultat. Cette catégorie est réservée aux participations qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, à la suite d'un choix irrévocable fait au moment de leur comptabilisation initiale.

Parallèlement à la catégorie citée précédemment d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, une catégorie est disponible, qui permet de porter au compte de résultat les gains ou pertes enregistrés en tant qu'autres éléments du résultat global. Pour qu'un investissement soit ainsi classé comme un actif évalué « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et de le vendre ; et, d'autre part, les conditions contractuelles associées à l'actif financier doivent donner lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie composés uniquement de remboursements de principal

²² Voir note annexe 19 aux états financiers, page 79.

et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, les intérêts représentant la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Un sous-ensemble d'investissements sous forme de prêts remplissant ces critères est d'abord évalué à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ces prêts sont ensuite évalués à la juste valeur, mais jusqu'à leur décomptabilisation, les montants portés au compte de résultat correspondent au produit des intérêts, évalué par la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation. La différence entre les variations de la juste valeur et les montants portés au compte de résultat est comptabilisée sous la rubrique « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains ou pertes auparavant comptabilisés sous la rubrique « autres éléments du résultat global » sont recyclés dans le compte de résultat. Les actifs financiers de la Banque à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Si les actifs financiers n'entrent dans aucune des catégories présentées ci-dessus, ils sont considérés comme étant à la « juste valeur par le biais du résultat net ». La présence d'un dérivé incorporé, ou d'autres éléments susceptibles de modifier les flux de trésorerie provenant d'un actif financier, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net ; les emprunts convertibles en sont un exemple.

Les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des coentreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit d'un jugement critique. À travers ces investissements, la Banque a pour objectif financier de dégager des rendements par l'appréciation du capital et la perception de dividendes. La Banque ne joue aucun rôle actif dans leur gestion et elle mesure leur performance sur la base de la juste valeur.

La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participation dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquelles un coefficient est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prises de participations de la Banque sont comptabilisées à la date de transaction.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- 1) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- 2) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation, ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifient, la Banque maintient la comptabilisation de la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

Passifs financiers

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, et des obligations de la Banque envers le Fonds de participations²³, la BERD ne désigne pas de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé en fonction des

²³ Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir la note annexe 31, page 92.

fluctuations de la juste valeur attribuables aux risques couverts. Les passifs sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts versés et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Lorsqu'un passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur dans le compte de résultat. La norme IFRS 9 n'exige pas que les dérivés intégrés dans des actifs financiers soient scindés.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non de futurs événements incertains, ou des obligations effectives résultant d'événements passés qui ne sont pas comptabilisées, soit parce qu'il est peu probable qu'elles donnent lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, soit parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils sont signalés, sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques paraît extrêmement faible.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement cinq objectifs :

- 1) associer à un swap la majorité des titres qu'elle émet, en dehors des effets de commerce, afin de pouvoir convertir chacun d'eux dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite ;
- 2) gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers ;
- 3) prévoir des stratégies possibles de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente et d'achat négociées ;
- 4) gérer les obligations en matière de financement du portefeuille de prêts de la Banque, par le biais de swaps de devises ;
- 5) gérer les risques de change provenant des frais de la Banque, qui sont en majorité encourus en livres sterling.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils correspondent à un mécanisme conforme de couverture des flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation de la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés aux flux de trésorerie couverts. Si la couverture est inefficace, cette part de la variation de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat.

La juste valeur des dérivés est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives.

La Banque applique des mesures complémentaires d'évaluation de son portefeuille de transactions sur instruments dérivés de gré à gré²⁴, destinées à refléter les ajustements des coûts de crédit et de financement qu'elle estime raisonnablement devoir être intégrés dans le prix de sortie de tels instruments.

Conformément à la pratique du marché, la Banque applique également des ajustements supplémentaires de valorisation de ces dérivés, en fonction de facteurs de type « le moins cher à livrer » (*cheapest-to-deliver*), pour refléter la valeur correspondant aux conditions associées à la remise de garanties figurant dans les annexes de soutien au crédit (*Credit Support Annex*, ou *CSA*) de la Banque aux contrats cadres de l'ISDA (Association internationale des swaps et dérivés).

L'ajustement de l'évaluation induit par ces facteurs est présenté en détail au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 34.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, quand il est impossible d'y parvenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ».

La Banque applique la comptabilité de couverture conformément à la norme IFRS 9 à des relations de couverture désignées individuellement. La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle rend compte également, de manière continue, de son évaluation destinée à déterminer si les

²⁴ Les instruments dérivés de gré à gré sont ceux qui ne sont pas réglés par le biais d'un mécanisme central de compensation.

instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions ont une relation économique avec les éléments couverts, permettant ainsi de couvrir le risque de variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie.

Les gains et les pertes associés à ces relations de couverture doivent être portés au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ». Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour gérer le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir cette exposition en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées « couvertures de juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque de couverture particulier.

Conformément à la norme IFRS 9, il est nécessaire de démontrer l'existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, sans que le risque de crédit soit un facteur prépondérant des variations de valeur attendues dans cette relation.

Les écarts de taux de référence sur devises, facteur de valorisation applicable aux swaps de devises désignés comme éléments de couverture dans nombre de relations de couverture de la Banque, constituent l'une des principales causes d'inefficacité des relations de couverture de juste valeur de la Banque. Les variations du risque lié de taux de référence sur devises sont facteurs d'inefficacité de couverture, dans la mesure où elles entraînent des fluctuations de la valeur de l'instrument de couverture, le swap de devises, sans pour autant entraîner directement des fluctuations de la valeur de l'élément couvert. La Banque applique la possibilité qui lui est donnée dans le cadre de la norme IFRS 9 de séparer les écarts de taux de référence sur devises d'un instrument financier utilisé dans une relation de couverture, en comptabilisant les variations de valeur dans les « Autres éléments du résultat global ». Les montants comptabilisés au titre des « Autres éléments du résultat global » sont ensuite amortis par le biais du compte de résultat, sur le reste de la durée de la relation de couverture, sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

Toute inefficacité continuant d'affecter des relations de couverture de juste valeur de la Banque, après séparation du risque lié aux taux de référence sur devises, doit être portée au compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces ».

Couverture de flux de trésorerie

La Banque effectue habituellement des opérations de couverture de flux de trésorerie pour minimiser le risque de change lié au fait que ses frais administratifs sont en majorité encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les opinions de la Banque quant aux moments opportuns d'exécuter les couvertures. Elle comptabilisera directement les variations en juste valeur de ces couvertures dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où la dépense concernée sera engagée. Les gains ou les pertes de ces couvertures seront alors pris en compte dans les frais convertis en euros pour l'exercice. Au 31 décembre 2021, la Banque n'avait encore couvert aucun des flux de trésorerie budgétés pour 2022.

Pour plus de précisions sur les politiques de gestion des risques et autres politiques liées, on se reportera au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 34.

Réformes des taux d'intérêt de référence

Un certain nombre de taux d'intérêts de référence auxquels la Banque est exposée ont fait l'objet d'une réforme. Les changements en cours sont destinés à mettre en place un système plus transparent, permettant de minimiser la dépendance vis-à-vis de jugements et de maximiser l'utilisation de données de transactions observables lors de l'élaboration des taux de référence. Au 31 décembre 2021, les taux LIBOR hors dollar des États-Unis (à savoir tous les LIBOR en livre sterling, en euro, en franc suisse et yen), ainsi que les LIBOR en dollar des États-Unis à une semaine et à deux mois n'étaient plus publiés. Les taux LIBOR restants, en dollar des États-Unis (à un jour, un mois, trois mois, six mois et 12 mois), ne seront plus publiés à compter du 30 juin 2023.

L'ISDA a publié ses protocoles pour l'application d'un mécanisme de repli après la fin de l'utilisation des IBOR, conçus pour accompagner la transition dans le cas des contrats dérivés n'étant pas encore passés aux nouveaux indices de référence au 25 janvier 2021. Les acteurs du marché sont toutefois invités à modifier ou à clore les contrats IBOR existants, plutôt que d'attendre et de recourir au mécanisme de repli.

L'IASB a publié en septembre 2019 un communiqué intitulé « Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence ». Du fait des réformes en cours concernant les taux d'intérêt de référence, une période d'incertitude précédera la modification des éléments couverts ou des instruments de couverture affectés. Ces modifications de l'IASB changent certains

critères spécifiques de la comptabilité de couverture pour que celle-ci puisse continuer d'être appliquée pendant cette période. La Banque a appliqué ces modifications en se fondant sur les hypothèses et les estimations suivantes :

- 1) La réforme des taux d'intérêt de référence n'affectera pas en soi la probabilité de survenance de flux de trésorerie pour les relations de couverture, et la Banque continuera donc d'appliquer les critères déterminants à sa comptabilité de couverture des flux de trésorerie.
- 2) Dans le cadre de l'évaluation permanente réalisée par la Banque de ses relations de couverture, visant à déterminer si les instruments financiers retenus dans les transactions de couverture ont une relation économique avec les éléments couverts, compensant les variations de leur juste valeur ou de leur flux de trésorerie, la Banque considérera que la réforme des taux d'intérêt de référence n'aura pas de conséquences pour les futurs flux de trésorerie. La Banque continuera donc d'appliquer une comptabilité de couverture aux relations de couverture concernées.

En août 2020, en complément de précédentes modifications publiées en 2019, l'IASB a publié un document intitulé « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) », qui prévoit un certain nombre de mesures d'allègement applicables lorsqu'un instrument financier change de taux d'intérêt de référence, à condition que cette transition se fasse dans des conditions économiquement équivalentes et en conséquence directe des réformes des taux d'intérêt de référence. Ces mesures d'allègement sont notamment les suivantes :

- 1) Les modifications, du fait de la réforme, de la base de calcul des flux de trésorerie contractuels doivent être traitées dans la pratique comme des modifications d'un taux d'intérêt variable.
- 2) Les relations de couverture de la Banque peuvent perdurer après remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux sans risque (RFR). Les mesures d'allègement exigent de la Banque qu'elle modifie ses désignations et documentation de couverture.

Ces modifications concernent la Banque dans la mesure où la majorité de ses relations de couverture comportent une exposition aux taux d'intérêt de référence visés. Les incertitudes relatives aux futurs flux de trésorerie dans la relation de couverture pourraient entraîner l'interruption de la couverture correspondant à des normes comptables non modifiées. L'adoption de ces modifications permet à la comptabilité de couverture de la Banque de rester conforme à la réglementation pendant la période de transition actuelle.

La Banque est exposée, par les instruments de couverture qu'elle utilise dans ses relations de couverture de juste valeur, à certains des taux d'intérêt de référence concernés par les réformes présentées dans ce qui précède. Le tableau suivant donne la liste des expositions de la Banque liées à ces instruments.

Au 31 décembre 2021			Échéance avant le 30 juin 2023	Échéance le 30 juin 2023	Total Nominal	
Élément couvert	Référence	Règlement/Encaissement	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros	en millions d'euros	État d'avancement de la transition
Titres de créance	LIBOR livre sterling	Encaissement	32	38	70	Passage à SONIA en janvier 2022
	LIBOR dollar EU	Encaissement	1 750	4 999	6 749	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023
Dettes représentées par un titre	LIBOR euro	Règlement	-	179	179	Passage à EURIBOR/ESTR en janvier 2022
	LIBOR livre sterling	Règlement	8	724	732	Passage à SONIA prévu au premier semestre 2022
	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	704	704	Passage à SONIA prévu au premier semestre 2022
	LIBOR dollar EU	Règlement	10 078	17 344	27 422	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023
	LIBOR dollar EU	Encaissement	123	569	692	Passage au RFR prévu d'ici le 30 juin 2023

Au 31 décembre 2020			Échéance avant 2022	Échéance à partir de 2022	Total Nominal
Élément couvert	Référence	Règlement/Encaissement	Nominal en millions d'euros	Nominal en millions d'euros	en millions d'euros
Titres de créance	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	66	66
	LIBOR dollar EU	Encaissement	716	5 299	6 015
Dettes représentées par un titre	LIBOR franc suisse	Encaissement	19	69	88
	LIBOR euro	Règlement	-	568	568
	LIBOR livre sterling	Règlement	-	684	684
	LIBOR livre sterling	Encaissement	-	900	900
	LIBOR yen	Règlement	-	52	52
	LIBOR yen	Encaissement	24	143	167
	LIBOR dollar EU	Règlement	6 367	19 797	26 164
	LIBOR dollar EU	Encaissement	-	573	573

Outre ces expositions, la Banque possède dans ses portefeuilles d'opérations bancaires et de négociation une quantité considérable d'instruments financiers dérivés et non dérivés, qui sont aussi exposés à la réforme en cours des taux d'intérêt de référence et ne sont pas pris en compte dans la comptabilité de couverture.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque associée aux principaux taux d'intérêt de référence concernés par la réforme et pour lesquels la transition n'est pas encore réalisée. Ces expositions perdureront jusqu'à ce que le taux d'intérêt de référence cesse de s'appliquer et seront donc modifiées plus tard. Remarque : le tableau ci-dessous porte à la fois sur les instruments pour lesquels la transition de la référence pour les taux d'intérêt doit encore se faire (LIBOR dollar EU, par exemple) et sur ceux pour lesquels la transition a déjà eu lieu, mais le prochain paiement d'intérêts se fonde sur un taux LIBOR antérieur. Ces transactions seront déconnectées des taux LIBOR à la prochaine échéance de paiement d'intérêts.

Au 31 décembre 2021		Actifs financiers non dérivés en millions d'euros	Passifs financiers non dérivés en millions d'euros	Dérivés hors relation de couverture Nominal en millions d'euros
	Référence			
	LIBOR dollar australien	641	-	-
	LIBOR livre sterling	-	(660)	10
	LIBOR dollar EU	6 558	(32)	490
		7 199	(692)	500

Échéance à partir de 2022		Retraité ²⁵ Actifs financiers non dérivés en millions d'euros	Retraité Passifs financiers non dérivés en millions d'euros	Retraité Dérivés hors relation de couverture Nominal en millions d'euros
Au 31 décembre 2020	Référence			
	LIBOR dollar australien	628	-	-
	LIBOR livre sterling	67	(1 179)	12
	LIBOR dollar EU	7 310	(1 813)	298
		8 005	(2 992)	310

Garanties financières émises

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, l'actif représentant la valeur actualisée des revenus des commissions de garantie, et le passif représentant les pertes de crédit attendues (PCA). Après comptabilisation initiale, l'actif de garantie continue d'être comptabilisé à la valeur actualisée des futurs revenus des commissions. Le passif lié à la garantie est ensuite évalué soit à la valeur amortie de la comptabilisation initiale, soit à la valeur des pertes de crédit attendues, le montant le plus élevé étant retenu. Les écarts entre l'actualisation de la valeur de l'actif et les variations du passif sont portés au compte de résultat. Les garanties financières (actifs et passifs) sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs productifs (phases 1 et 2)

Conformément à la norme IFRS 9, la méthode de la Banque consiste à calculer la dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues. Les provisions pour dépréciation d'actifs non classés individuellement comme étant à caractère douteux sont calculées sur la base du portefeuille.

Un modèle en trois phases s'applique en fonction des variations de la qualité des prêts depuis leur constitution²⁶, le choix de la phase dépendant de la probabilité de défaillance de l'actif financier et de diverses autres considérations d'ordre qualitatif. Chaque prêt est classé lors de sa constitution en phase 1. En cas d'augmentation sensible du risque de crédit associé à l'actif, il est placé en phase 2. Le passage de la phase 1 à la phase 2 est significatif, car les provisions pour les actifs classés en phase 1 sont fondées sur des pertes attendues sur 12 mois, alors que les actifs classés en phase 2 doivent être provisionnés sur la base des pertes attendues sur toute la durée du prêt. Lorsque des indications objectives d'un crédit douteux sont identifiées, la créance est reclassée en phase 3 comme indiqué ci-après.

Le modèle en trois phases repose sur une évaluation relative du risque de crédit : un prêt peut ainsi, avec les mêmes caractéristiques, être classé en phase 1 ou en phase 2, en fonction du risque de crédit au moment de sa constitution. La Banque peut par conséquent avoir, avec la même contrepartie, plusieurs prêts en cours qui sont classés dans différentes phases du modèle, selon le risque de crédit propre à chacun de ces prêts au moment de sa constitution.

²⁵ Ce tableau a été retraité afin de corriger des erreurs figurant dans le rapport de 2020.

²⁶ Pour le calcul de la dépréciation, la date de constitution est considérée comme étant la date de transaction de l'actif (c'est-à-dire la date de la signature dans le cas des prêts de la Banque sur la base du coût amorti), et non la date de comptabilisation initiale de l'actif dans l'état de situation financière de la Banque.

Pour les phases 1 et 2, la dépréciation des actifs est déduite des catégories d'actifs dans l'état de situation financière et portée au compte de résultat. La Banque effectue en outre, au sein de ses réserves, des transferts destinés à maintenir une réserve distincte pour pertes sur prêts, en complément du montant cumulé provisionné dans le compte de résultat pour les actifs classés en phase 1. Les montants détenus au titre de la réserve pour pertes sur prêts correspondent à la différence entre les pertes de crédit attendues calculées sur la durée des prêts et celles calculées sur 12 mois pour les actifs classés en phase 1.

Les actifs qui ont été modifiés continuent d'être évalués et classés dans telle ou telle phase en fonction de la probabilité de défaillance dès leur constitution, à moins que les flux de trésorerie modifiés diffèrent suffisamment pour motiver une décomptabilisation de l'actif initial et son remplacement par un nouvel actif, doté à sa création d'une nouvelle probabilité de défaillance.

Détermination de la phase

Un ensemble de paramètres quantitatifs et qualitatifs est utilisé pour déterminer s'il y a eu augmentation sensible du risque de crédit depuis la constitution, et donc si le passage en phase 2 est justifié. Tout prêt dégradé de trois crans depuis sa constitution dans le système interne de notation de la Banque (ou de deux crans dans le cas de prêts assortis d'un risque de crédit plus élevé au moment de leur constitution²⁷), tout prêt dont les paiements contractuels accusent un retard de 31 à 89 jours inclus, ainsi que tout prêt inscrit sur la « liste de surveillance », doivent passer en phase 2²⁸.

Actifs financiers sur la base du coût amorti – actifs improductifs (phase 3)

Lorsqu'il existe des signes objectifs indiquant qu'un certain prêt est à caractère douteux, toutes les provisions spécifiques pour dépréciation nécessaires sont portées au compte de résultat et, conformément à la norme IFRS 9, l'actif est classé en phase 3. Pour déterminer l'existence de signes manifestes du caractère douteux d'un prêt, la Banque utilise notamment les données suivantes :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur
- non-respect des clauses ou conditions du prêt
- lancement d'une procédure de faillite
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur.

La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des flux de trésorerie attendus, cette valeur étant actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de compensation des dépréciations et le montant de la perte est porté au compte de résultat. Après dépréciation initiale, des ajustements ultérieurs sont effectués. Il s'agit, entre autres, premièrement de continuer à comptabiliser le produit des intérêts, en appliquant la méthodologie du taux d'intérêt effectif au taux initial du prêt, sur la base de la valeur nette comptable restante et, deuxièmement, de procéder à tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du remboursement ou du passage en pertes et profits. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du principal est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. De tels prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et établissement du montant de la perte. Les recouvrements de montants précédemment passés en pertes et profits sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances peuvent être renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Quand le prêt initial a subi des modifications majeures, il est décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, tout changement de la valeur actuelle attribuable à la modification sera comptabilisé comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif, les gains et les pertes associés lors de la modification étant enregistrés dans le compte de résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La dépréciation d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est évaluée de la même manière que celle des actifs financiers désignés sur la base du coût amorti. Les gains et pertes dus à la dépréciation ainsi calculés sont comptabilisés dans le compte de résultat, à la rubrique « Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires ».

Contrairement aux instruments comptabilisés sur la base du coût amorti, aucune provision distincte n'est inscrite à l'état de situation financière, les gains et pertes dus à la dépréciation faisant en fait partie de la juste valeur globale de ces actifs.

²⁷ Avant 2021, il n'était pas fait d'exception pour les prêts assortis d'un risque de crédit plus élevé au moment de leur constitution. Cette modification a été adoptée pour traduire avec plus d'exactitude le risque de crédit associé aux actifs de moindre qualité.

²⁸ Un projet est inscrit sur la liste de surveillance lorsqu'une responsable en charge des risques estime qu'il existe un risque accru, devant être signalé à la Direction et au service Recouvrements, de non-respect des obligations de remboursement contractées dans le cadre du projet en question et, par conséquent, de pertes financières pour la Banque.

Passages en pertes et profits

Un actif financier est passé en pertes et profits lorsque la Banque estime qu'un recouvrement ultérieur ne peut être raisonnablement attendu. La Banque continue d'appliquer ses processus de mise en application, y compris pour un actif financier passé en pertes et profits. Au cas où des recouvrements ultérieurs auraient lieu concernant un actif passé en pertes et profits, ceux-ci seront crédités au compte de résultat sous forme de contrepassation de pertes pour dépréciation antérieures.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités se composent d'instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans d'autres monnaies que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que l'euro aux taux de change de la fin de l'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves en tant que couvertures de flux de trésorerie répondant aux critères.

Souscriptions au capital

Le capital social de la Banque est exprimé en euros et ventilé en actions libérées et actions sujettes à appel. Les actions libérées sont comptabilisées dans l'état de situation financière en tant que « capitaux propres ». Les actions libérées sont des instruments remboursables au gré du porteur pour lesquels la Banque a émis un jugement critique en choisissant d'évaluer la valeur actualisée du montant correspondant aux instruments remboursables en déterminant à quels moments surviendront les flux de trésorerie attendus. Au moment de l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, la probabilité que des membres exercent leur droit de demander à la Banque le rachat de leurs actions n'était pas significative dans un proche avenir. Cela s'explique par les conditions financières désavantageuses de cette option, et par le très solide soutien dont bénéficie la Banque de la part de ses actionnaires, qui appuient son mandat et ne sont pas essentiellement motivés par les rendements financiers associés à leur statut de membre de la BERD. Par conséquent, le montant d'un futur rachat lié à cette option n'a pas de valeur actuelle importante à l'émission, et aux dates ultérieures d'établissement des états financiers, et aucun engagement distinct représentant l'option n'a été comptabilisé. À ce jour, jamais un membre n'a exercé cette option.

Les actions sujettes à appel ne figureront pas dans l'état de situation financière, à moins que la Banque n'exerce son droit d'appel.

Transferts du revenu net effectués

Les transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs sont comptabilisés en tant que transactions avec les actionnaires, enregistrées dans l'état de variation des capitaux propres.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de logiciels sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement associés à des logiciels identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de logiciels au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial des logiciels. Les frais de développement logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois à dix ans.

Comptabilité des contrats de location

Les contrats de location à court terme (12 mois maximum) et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (moins de 5 000 livres sterling) sont comptabilisés au titre des dépenses administratives générales et portés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location.

Les contrats de location concernant les bureaux de la Banque ne relèvent pas de ce traitement simplifié aux termes de la norme IFRS 16. Pour ces contrats, la Banque inscrit la location en passif et le « droit de contrôler l'utilisation » en actif dans l'état de situation financière.

Le passif locatif est calculé comme étant la valeur à la date de comptabilisation des sommes restant à verser au titre du contrat, actualisée en fonction du coût marginal de l'emprunt supporté par la Banque. L'actualisation des futurs loyers est corrigée et comptabilisée dans le

compte de résultat sur toute la durée du contrat, au titre des charges d'intérêts. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation représente la valeur pour la Banque du droit d'exploiter le bien loué sur toute la durée de la location. Cet actif est déprécié sur la durée de la location selon un mode linéaire. Le coût total de la location est donc comptabilisé par le biais à la fois des charges d'intérêts et d'une dépréciation sur toute la durée du contrat.

Aux termes du contrat de location du siège de la Banque, cette dernière a l'obligation de remettre les locaux en état à la fin de son bail. Une provision correspondant au coût estimé de cette obligation est comptabilisée à la rubrique « Autres passifs financiers ».

Biens immobiliers et équipements

En 2017, la Banque a obtenu la propriété juridique d'un lot de véhicules ferroviaires dans le cadre du règlement partiel d'un prêt qui était en défaut de remboursement et avait été intégralement provisionné. La valeur attribuée à ce matériel roulant a été déduite du montant du prêt et de la provision correspondante. Ce matériel est comptabilisé dans la rubrique « Biens immobiliers et équipements ». Les revenus générés par l'exploitation du matériel roulant sont pris en compte en tant que commissions perçues.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement en minorant le coût de chaque actif de sa valeur résiduelle en fonction de sa durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation (baux)	Terme non échu
Matériel de bureau	De trois à dix ans
Divers (matériel roulant ferroviaire)	20 ans

Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est celui qui permet de déduire avec exactitude de la valeur comptable brute de l'instrument financier les futurs décaissements ou encaissements estimés. Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la constitution de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts sur la durée de vie de l'instrument. De plus amples précisions sont données ci-après.

- Prêts des Opérations bancaires : correspond aux intérêts perçus sur les prêts des Opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts à caractère douteux sont comptabilisés en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placements de la Trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent – généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable – les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus.
- Intérêts versés et charges assimilées : correspond aux intérêts versés pour tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont en général associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés.
- Produits nets/(charges nettes) d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés.

Les commissions reçues pour les services fournis pendant une certaine période, y compris les commissions d'engagement de prêt, sont comptabilisées en tant que recettes lors de la prestation desdits services et une fois satisfaites les obligations de résultat.

Les autres commissions relatives à d'autres services sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque le droit à une contrepartie ou à un paiement survient du fait de la prestation de services. Les frais d'émission et les primes ou décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés lorsque, d'une part, le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et, d'autre part, il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous ses autres actifs.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Banque et ses employés apportent un montant déterminé de cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire, ces cotisations étant passées en charges dans le compte de résultat et transférées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite.

Le régime à prestations définies est financé entièrement par la Banque et les prestations sont fondées sur les années de service et un pourcentage de la rémunération brute finale fixé par ce régime. Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Le coût des prestations définies porté au compte de résultat représente le coût des services, le produit/(coût) net des intérêts et les éventuelles variations des taux de change concernant les actifs ou les passifs nets du régime. Les réévaluations du fait des hypothèses actuarielles, notamment la différence entre les intérêts nets attendus et effectifs, sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les prestations définies nettes, ou engagements nets, inscrits dans l'état de situation financière correspondent à la différence entre la juste valeur des actifs du régime et les passifs du régime à prestations définies tels qu'établis par la méthode des unités de crédit projetées.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Fonds administrés par la Banque

La Banque administre pour le compte de donateurs un certain nombre de fonds, présentés en détail dans la note annexe 30, page 90, et dans la note annexe 31, page 92. La Banque ne contrôle pas ces fonds, dans la mesure où elle gère les fonds en tant qu'agent, au nom et pour le compte des donateurs, et n'a pas d'exposition significative à l'instabilité des rendements en raison de son administration des fonds. Les fonds ne sont donc pas consolidés par intégration dans les états financiers de la Banque.

Jugements critiques

Dans le cadre de l'application de ses principes comptables, la Banque est amenée à émettre un certain nombre de jugements. Les jugements émis par la Banque ayant un impact important sur ses états financiers sont exposés dans la présentation des principes comptables qui précède. Outre les jugements appliqués lors des estimations comptables, qui sont présentés plus loin dans la rubrique « Estimations comptables critiques », la Banque estime essentiel de respecter les principes comptables suivants, dans la mesure où ils impliquent un jugement susceptible d'avoir un impact notable sur les états financiers :

- Dépréciation d'actifs financiers détenus sur la base du coût amorti – détermination de la phase : la détermination de ce qui constitue une forte augmentation du risque de crédit représente un jugement critique, étant donné la part de subjectivité que comporte l'évaluation du caractère « significatif » d'une augmentation et l'impact potentiel d'une telle décision sur l'appréciation des pertes de crédit attendues pour la Banque.
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : la décision d'appliquer la norme IFRS 9 aux investissements réalisés par la Banque sous forme de participations dans des entreprises associées constitue un jugement critique, qui affecte de façon notable la présentation de ces investissements dans l'état de situation financière et le compte de résultat de la BERD.
- Capital souscrit : la décision d'estimer la valeur actualisée du montant correspondant aux actions libérées remboursables en déterminant à quels moments surviendront les flux de trésorerie attendus a des conséquences importantes sur la répartition de ces instruments entre passifs et titres de participation.

Aucun autre jugement n'a de conséquences significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Retraitements

La Banque perçoit des commissions de gestion en rémunération des services de gestion de fonds qu'elle assure pour le compte de donateurs (voir notes annexes 30 et 31). Généralement, ces commissions font l'objet d'un règlement au moment de la mise en place du fonds et sont comptabilisées dans un premier temps dans l'état de situation financière de la Banque en tant que revenu différé.

La Banque comptabilise les revenus provenant de commissions de gestion de fonds proportionnellement au travail effectué dans le cadre de

ses obligations de gestionnaire de fonds, conformément aux règles propres à chaque fonds. Dans l'exercice de ses obligations en tant que gestionnaire de fonds, la Banque supporte également des frais directement occasionnés par ces activités. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la période au cours de laquelle les services sont assurés.

Avant 2021, ces revenus et ces frais étaient présentés sur la base du net, à la rubrique « Commissions perçues ». Les activités de gestion de fonds de la Banque s'étant développées, les revenus et les frais qu'elles génèrent ont pris de l'ampleur et leur présentation a donc été modifiée. Les « revenus en lien avec les donateurs » et les « charges en lien avec les donateurs » sont désormais présentés séparément dans le compte de résultat. Le solde pour 2020 a été retraité conformément à cette nouvelle présentation. Le compte de résultat de 2020 fait donc apparaître, après retraitement, des « revenus en lien avec les donateurs » de 10 millions d'euros et des « charges en lien avec les donateurs » d'un même montant, présentés sous des rubriques distinctes. La somme de ces deux rubriques étant nulle en termes nets, aucun autre solde n'a été modifié pour 2020.

C. Estimations comptables critiques

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants portés au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations comptables sont établies sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont étroitement liées à un certain nombre de variables qui reflètent le contexte économique et le climat sur les marchés financiers dans les économies où la Banque investit, mais ne sont pas directement corrélées aux risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques de la Banque sont présentées ci-après.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché sous-jacent des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables significatives ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

Juste valeur des prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les justes valeurs des prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminées en utilisant à la fois des évaluations par des tiers, des évaluations globales des sociétés fondées sur des multiples, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché pertinentes relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit pour les emprunteurs, aux cours des actions sous-jacentes et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables significatives ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre « Principes comptables » du présent rapport et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 18, page 78. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation est fondée sur des données de marché non observables significatives, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, page 62.

Obligation due au titre des prestations définies du régime de retraite du personnel

Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées au service accumulé à la date de l'état de situation financière) sur la base des rendements disponibles des obligations de sociétés de grande qualité. La détermination de ce taux représente une estimation comptable critique. Pour déterminer quelles obligations ont été retenues pour cette évaluation, la Banque applique un système de classification des tierces parties couramment utilisé dans son secteur d'activités. L'évaluation de l'obligation au titre de la retraite

constitue une estimation comptable majeure. Les sensibilités en rapport avec cette estimation sont présentées dans la note annexe 29, page 88.

Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode de la Banque pour déterminer le degré de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre « Principes comptables » du présent rapport (page 18), et expliquée plus en détail à la section « Risque de crédit » du chapitre « Gestion des risques » (page 36).

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues représentent les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités de défaillance, les pertes de crédit étant définies comme la valeur actualisée de l'ensemble des déficits de trésorerie. Pour les prêts des phases 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées en appliquant le taux de provisionnement à l'exposition prévue aux risques de défaillance, et en actualisant la provision résultante par application du taux d'intérêt effectif du prêt. Le taux de provisionnement est obtenu en multipliant le taux de probabilité de défaillance par le taux de pertes en cas de défaillance applicable au prêt.

La Banque a mis en place en 2020, pour compléter ce calcul modélisé des pertes de crédit attendues, un ajustement post-modélisation majorant de 68 millions d'euros le provisionnement pour dépréciation des prêts sur la base du coût amorti cette année-là. Cet ajustement avait pour but de prendre en compte l'impact attendu de la pandémie de COVID-19 en matière de pertes de crédit, alors que les données retenues dans le cadre du modèle de calcul des pertes de crédit attendues ne reflétaient pas encore pleinement les changements intervenus dans la situation économique. Cet ajustement a en particulier été réalisé en se fondant sur deux facteurs. D'une part, des hypothèses de dégradations à retardement des taux de probabilité de défaillance, à mesure que les états financiers audités confirmeraient ou révéleraient la fragilisation de la situation financière de certains emprunteurs ; et, d'autre part, la détérioration de la solvabilité de clients des institutions financières, une fois levées les mesures exceptionnelles adoptées par les pouvoirs publics et les états de situation financière desdites institutions reflétant progressivement toute l'ampleur des prêts problématiques. Les données utilisées pour le calcul modélisé des pertes de crédit attendues traduisant désormais l'impact de la pandémie, l'ajustement post-modélisation a été inversé en 2021.

Taux de probabilité de défaillance à un instant T

Afin de calculer les pertes de crédit attendues concernant les actifs en phase 1 et en phase 2, une probabilité de défaillance est associée à chaque note de probabilité de défaillance, à partir de données rétrospectives de défaillance. La Banque applique, pour calculer les pertes de crédit attendues, des taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Ces taux sont dérivés des taux de probabilité de défaillance « sur la durée du cycle » (TPDDC) ajustés en fonction de projections des conditions macroéconomiques.

Les TPDDC traduisent la probabilité de défaillance en fonction des évolutions du risque de crédit sur le long terme et sont établis à l'aide d'éléments de référence externes de notation pour les catégories investissement et en se référant à l'expérience interne en matière de défaillance (ainsi qu'à des données externes en 2020) concernant les catégories inférieures. Ces taux sont ensuite ajustés en fonction de l'analyse rétrospective de l'expérience de la Banque en matière de défaillances en fonction des conditions macroéconomiques au moment des défaillances.

En 2021, suite à l'examen de la méthodologie de provisionnement, celle-ci a été affinée. Des TPDDC sectoriels ont notamment été adoptés, pour davantage de granularité et une plus grande exactitude du calcul des pertes attendues au sein du portefeuille. En outre, depuis 2021, les TPDDC sont uniquement fondés sur l'expérience interne de la Banque en matière de défaillance. Auparavant, en 2020, les TPDDC concernant les catégories inférieures étaient établis en attribuant une pondération de 75 % à l'expérience interne de la Banque, et de 25 % aux données relatives aux marchés émergents publiées par Standards & Poor's.

Les TPDDC cumulés retenus en 2021 et 2020 sont présentés ci-après et ventilés par note interne :

Institutions financières

2021						
Note de probabilité de défaillance ²⁹	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,02 %	0,09 %	0,16 %	0,23 %
2,0	AA	0,02 %	0,04 %	0,11 %	0,17 %	0,26 %
3,0	A	0,04 %	0,10 %	0,17 %	0,26 %	0,35 %
4,0	BBB	0,11 %	0,29 %	0,47 %	0,77 %	1,06 %
5,0	BB	0,28 %	0,75 %	1,34 %	2,06 %	2,79 %
6,0	B	0,42 %	0,96 %	1,68 %	2,51 %	3,35 %
7,0	CCC	4,73 %	7,93 %	11,01 %	13,97 %	16,97 %

²⁹ L'échelle de notation interne des probabilités de défaillance est présentée en détail au chapitre « Gestion des risques », page 34.

Industries, Commerce et Agro-industries

2021						
Note de probabilité de défaillance	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,04 %	0,14 %	0,25 %	0,37 %
2,0	AA	0,02 %	0,06 %	0,17 %	0,28 %	0,42 %
3,0	A	0,06 %	0,16 %	0,27 %	0,41 %	0,56 %
4,0	BBB	0,17 %	0,46 %	0,75 %	1,23 %	1,70 %
5,0	BB	0,45 %	1,21 %	2,16 %	3,32 %	4,49 %
6,0	B	0,67 %	1,54 %	2,70 %	4,04 %	5,39 %
7,0	CCC	7,62 %	12,75 %	17,71 %	22,47 %	27,31 %

Infrastructures durables

2021						
Note de probabilité de défaillance	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,35 %
3,0	A	0,05 %	0,13 %	0,22 %	0,34 %	0,46 %
4,0	BBB	0,14 %	0,38 %	0,62 %	1,02 %	1,41 %
5,0	BB	0,37 %	1,00 %	1,79 %	2,75 %	3,72 %
6,0	B	0,56 %	1,28 %	2,24 %	3,35 %	4,47 %
7,0	CCC	6,31 %	10,57 %	14,68 %	18,62 %	22,63 %

Tous secteurs

2020						
Note de probabilité de défaillance	Équivalent en notation externe	Horizon 1 an	Horizon 2 ans	Horizon 3 ans	Horizon 4 ans	Horizon 5 ans
1,0	AAA	0,01 %	0,03 %	0,12 %	0,21 %	0,31 %
2,0	AA	0,02 %	0,05 %	0,14 %	0,23 %	0,36 %
3,0	A	0,05 %	0,13 %	0,23 %	0,35 %	0,48 %
4,0	BBB	0,14 %	0,40 %	0,65 %	1,07 %	1,47 %
5,0	BB	0,32 %	0,90 %	1,64 %	2,54 %	3,45 %
6,0	B	1,35 %	2,89 %	4,15 %	5,33 %	6,29 %
7,0	CCC	8,70 %	12,78 %	16,34 %	19,17 %	21,55 %

Dans son calcul des pertes de crédit attendues, la Banque a appliqué des informations entrant dans le cadre de scénarios macroéconomiques prospectifs, en ventilant les TPDDC en taux de probabilité de défaillance applicables en période de croissance ou de récession macroéconomique, prévoyant ainsi deux scénarios macroéconomiques prospectifs distincts pour chaque pays. Les probabilités de croissance et de récession sont établies à partir des prévisions d'évolution du PIB, qui proviennent du FMI, en utilisant la distribution normale des PIB prévus, l'écart-type étant égal à l'erreur de prévision moyenne rétrospective pour le pays concerné. La probabilité de croissance d'une année sur l'autre, en moyenne pondérée, était de 84 % à la fin de 2021 (2020 : 85 %) ³⁰. Compte tenu des régions où la Banque exerce ses activités, les données macrofinancières rétrospectives pertinentes sont assez rares. Ainsi, la croissance du PIB est considérée comme la seule variable corrélée de manière significative avec l'expérience en matière de pertes pour déterminer les taux prospectifs de probabilité de défaillance à l'instant T. Les probabilités prospectives de croissance ou de récession macroéconomique selon les pays constituent par conséquent un élément clé de l'évolution des taux de probabilité de défaillance à l'instant T, et donc un facteur déterminant du niveau de dépréciation comptabilisé par la Banque. L'examen en 2021 de ces identifiants macroéconomiques a permis à la Banque d'actualiser sa modélisation des pertes de crédit attendues, en utilisant pour les PIB un horizon à trois ans, qui s'est avéré plus précis que l'horizon à un an auparavant appliqué en 2020.

Taux de pertes en cas de défaillance

Chaque prêt se voit attribuer un taux de pertes en cas de défaillance, indiquant l'ampleur des pertes auxquelles s'attend la Banque lorsque l'emprunteur fait défaut. Les taux afférents aux prêts de premier rang et subordonnés sont conformes à l'approche NI29 ³¹ conformément à l'Accord de Bâle, et les taux relatifs aux obligations sécurisées correspondent aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne. Le taux

³⁰ Cet indicateur est sensible à l'évolution des prévisions de PIB. On trouvera page 33 des informations de sensibilité quantitatives à ce sujet.

³¹ Fondée sur les notations internes.

moyen de pertes en cas de défaillance pour le portefeuille non souverain qui en résulte est conforme à l'expérience de la Banque en matière de recouvrement sur le long terme.

Au vu de son statut de créancier privilégié, la Banque estime plus vraisemblable qu'en cas de défaillance souveraine, le paiement ne soit pas interrompu. Ces caractéristiques se reflètent dans le taux de pertes en cas de défaillance attribué à un risque souverain. Différentes catégories de taux de pertes en cas de défaillance sont établies en fonction de la capacité de l'État à accorder le statut de créancier privilégié, essentiellement en prenant en considération la part de créanciers privilégiés au regard de la dette publique globale, ainsi que l'efficacité générale des institutions et de la gouvernance. Les taux de recouvrement infranationaux sont ajustés en fonction des taux de recouvrement souverains associés au pays concerné.

Les taux de pertes en cas de défaillance attribués par la Banque ne varient pas en fonction des conditions ou des scénarios économiques, reflétant en cela les périodes de recouvrement relativement longues que connaît la BERD, ainsi que son expérience, qui montre qu'il n'existe pas de corrélation entre le niveau des recouvrements effectués et les informations macroéconomiques. Ces taux de pertes en cas de défaillance sont par conséquent considérés comme traduisant de manière adéquate toutes les informations prospectives disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

Garants

Lorsque les prêts de la Banque sont garantis intégralement et sans conditions au moment de leur constitution, la garantie est considérée comme faisant partie intégrante du prêt. Dans ce cas, lorsque la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance du garant est meilleure que la note de probabilité de défaillance et/ou la note de pertes en cas de défaillance de l'emprunteur, les pertes de crédit attendues sont calculées en se fondant sur la meilleure note de probabilité de défaillance et de pertes en cas de défaillance entre celle de l'emprunteur et celle du garant. La comptabilisation par phases reste fondée uniquement sur la probabilité de défaillance de l'emprunteur³².

Exposition au risque de défaillance

L'exposition au risque de défaillance évalue le solde dû au moment de la défaillance. Elle est modélisée pour chaque prêt en prenant en compte tous les flux de trésorerie contractuels attendus (décaissements, annulations, remboursements anticipés et intérêts). L'exposition au risque de défaillance de la Banque prend en compte les flux de trésorerie réels et contractuels, et permet de prévoir les décaissements et les remboursements à venir en fonction de l'expérience propre à la Banque.

³² Pour plus d'informations concernant l'évaluation des notes de probabilité de défaillance, voir le sous-chapitre Gestion des risques, page 34.

Analyse de sensibilité³³

Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

	Provision recalculée 2021 en millions d'euros	Variation de la provision 2021 en millions d'euros	Variation de la provision 2021 %	Provision recalculée 2020 en millions d'euros	Variation de la provision 2020 en millions d'euros	Variation de la provision 2020 %
Paramètre de risque ajusté						
Provisions pour le portefeuille (phases 1 et 2)	230	-	-	335	-	-
Modèle de comptabilisation par phases³⁴						
Ensemble des prêts en phase 1	134	(97)	(42) %	262	(73)	(22) %
Ensemble des prêts en phase 2	639	409	177 %	669	334	100 %
Notes de probabilité de défaillance³⁵						
Augmentation d'un cran pour l'ensemble des prêts	127	(103)	(45) %	231	(104)	(31) %
Baisse d'un cran pour l'ensemble des prêts	430	200	87 %	492	157	47 %
Augmentation de trois crans pour l'ensemble des prêts	63	(168)	(73) %	136	(199)	(59) %
Baisse de trois crans pour l'ensemble des prêts	1 268	1 038	451 %	1 156	821	245 %
PIB prévu³⁶						
Augmentation de 1 % du PIB prévu	220	(10)	(4) %	322	(13)	(4) %
Baisse de 1 % du PIB prévu	243	12	5 %	352	17	5 %
Augmentation de 5 % du PIB prévu	198	(32)	(14) %	296	(39)	(12) %
Baisse de 5 % du PIB prévu	311	81	35 %	462	127	38 %
Pertes en cas de défaillance						
Baisse de 10 % de l'ensemble des prêts	167	(63)	(27) %	265	(70)	(21) %
Augmentation de 10 % de l'ensemble des prêts	293	63	27 %	405	70	21 %
Exposition au risque de défaillance						
Annulation de tous les engagements de crédit non utilisés	212	(18)	(8) %	311	(24)	(7) %
Décaissement sous un mois de tous les engagements de crédit non utilisés	253	23	10 %	370	35	10 %

En ce qui concerne les provisions au titre de la phase 3, une augmentation ou une diminution de 10 points de pourcentage des taux courants de risques couverts par provision se traduirait par une variation de l'ordre de +/- 141 millions d'euros (2020 : 160 millions d'euros).

³³ Aux fins de la présente communication, l'ajustement post-modélisation de 68 millions d'euros appliqué en 2020 est considéré comme une constante, les sensibilités s'appliquant au niveau du modèle de calcul des pertes de crédit attendues. Il n'y a pas eu d'ajustement post-modélisation pour la provision 2021.

³⁴ La moindre modification défavorable du classement dans les différentes phases a un impact sur le provisionnement. Cette sensibilité est due à l'échéance relativement éloignée des actifs sous-jacents, ainsi qu'au classement actuel en phase 1 de 79 % du portefeuille.

³⁵ L'ajustement des notes de probabilité de défaillance a un effet double : toute modification d'une note de probabilité de défaillance non seulement entraîne une modification du taux de probabilité de défaillance retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues, mais peut aussi aboutir à la reclassification d'un prêt dans une autre phase, sachant qu'une baisse de trois crans de la note depuis la constitution est pour la Banque un des principaux motifs de passage en phase 2. Ces deux effets sont ici pris en compte.

³⁶ La sensibilité relativement faible aux variations de PIB s'explique par la forte instabilité rétrospective de la croissance du PIB dans les économies où investit la Banque, qui se traduit par une importante incertitude concernant les prévisions de PIB. Cette analyse de sensibilité exclut les éventuels effets des passages d'une phase à une autre susceptibles de se produire parallèlement à une évolution des prévisions de PIB.

Gestion des risques

Risques financiers

Dans le cadre de sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien par ses opérations bancaires que par ses activités de trésorerie, principalement des risques de crédit, de marché, de liquidité et d'ordre opérationnel.

Gouvernance en matière de risques

La Banque s'est dotée d'un dispositif global d'identification et de gestion des risques qui s'appuie notamment sur des instances de contrôle constituant une « deuxième ligne de défense » indépendante, composée entre autres du Département de la gestion des risques, du Bureau de la déontologie, du Département de l'environnement et de la durabilité, du Département de la finance et du Département de l'évaluation, ainsi que d'autres départements pertinents³⁷. Le/La Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeure principale de la gestion des risques a pour mission de veiller en toute indépendance à la gestion des risques afférents aux activités des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et notamment à la mise en œuvre de procédures et d'une structure de gouvernance appropriées, permettant de procéder de manière indépendante à l'identification, à l'évaluation, au suivi et à l'atténuation des risques encourus par la Banque. La supervision des fonctions de contrôle, l'examen de leur rôle et l'évaluation de leur capacité à accomplir leur mission de manière indépendante sont du ressort du Comité d'audit du Conseil d'administration.

Les questions de risque concernant la Banque dans son ensemble, et les politiques et procédures afférentes, relèvent de la compétence du Comité de gestion des risques. Il est présidé par le/La Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeure principale de la gestion des risques. Le Comité de gestion des risques rend compte directement au/à la Présidente. Il est chargé de superviser tous les aspects liés aux portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie dans tous les secteurs et tous les pays. Il prodigue des conseils sur les politiques, les initiatives et les contrôles mis en œuvre en matière de gestion des risques. Il a en outre la responsabilité d'approuver les propositions de nouveaux produits soumises par les Opérations bancaires ou la Trésorerie. Ce comité se compose de hauts responsables de la Banque, représentant notamment les Départements de la gestion des risques, de la finance et des opérations bancaires, ainsi que le Bureau des affaires juridiques.

Le/La Responsable du Département de la gestion des risques rend compte directement au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeure principale de la gestion des risques. Il/elle est responsable du bon fonctionnement du département. Le Département de la gestion des risques fournit une évaluation indépendante des risques associés à chaque investissement entrepris par la Banque et assure un suivi permanent du portefeuille, afin de contrôler les risques de crédit, de marché et de liquidité encourus et de définir les mesures de gestion des risques à prendre. En outre, elle évalue et propose des solutions permettant de gérer les risques engendrés par les corrélations et les concentrations susceptibles de se produire au sein du portefeuille, et veille à ce que soient mis en place des systèmes et des contrôles appropriés, permettant d'identifier et de gérer les risques opérationnels, à l'échelle de toute la Banque. Elle élabore et actualise la politique de gestion des risques, pour faciliter l'action des Opérations bancaires et de la Trésorerie, et sensibilise aux risques l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

Le Département de la gestion des risques est guidé par sa mission, qui consiste à :

- garantir aux parties prenantes que les décisions en matière de risques au sein de la Banque sont pondérées et conformes aux limites convenues en termes de prise de risque, et que des procédures de contrôle rigoureuses sont mises en place et appliquées
- soutenir la stratégie commerciale de la Banque, notamment en cherchant à maximiser l'impact sur la transition par des conseils efficaces et efficaces en matière de gestion des risques, une démarche critique et des prises de décision

Sections non auditées

Certaines sections dans le reste du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport ne sont pas auditées. Elles font partie des « Autres informations » qui ne sont pas couvertes par l'opinion de l'auditeur indépendant. Ces éléments non audités sont présentés en italiques.

La guerre contre l'Ukraine

La guerre contre l'Ukraine et ses conséquences géopolitiques auront d'importantes répercussions pour la Banque, dans plusieurs domaines critiques. La Banque s'attend néanmoins à conserver des capacités opérationnelles suffisantes et à maintenir sa solide assise financière et sa bonne situation en matière de liquidités.

- *Institution notée AAA, la BERD est extrêmement bien capitalisée. Son capital de base, qui s'élevait à 20,3 milliards d'euros en décembre 2021, est uniquement constitué de capital libéré et de réserves absorbant intégralement les pertes (fonds propres ordinaires de catégorie 1). En termes d'assise financière, la Banque va bien au-delà des critères fixés par les agences de notation pour obtenir une note AAA et devrait rester solidement capitalisée.*

³⁷ La vice-présidence des Opérations bancaires constitue quant à elle la « première ligne de défense », chargée d'identifier et de gérer les risques afférents aux opérations de prêts ou de prises de participations des Opérations bancaires ; le Département de la trésorerie joue le même rôle en matière d'identification et de gestion des risques liés à ses propres opérations.

- En décembre 2021, la Banque détenait dans son portefeuille de trésorerie 34,0 milliards d'euros d'actifs liquides notés en moyenne AA-. Même si la Banque a facilement accès aux marchés de financement et que la situation à cet égard ne devrait pas changer, cette réserve de liquidités assure en tout état de cause la poursuite de ses activités commerciales dans un proche avenir.

La Banque est cependant exposée à des effets négatifs, dans la mesure où la guerre contre l'Ukraine aura des conséquences majeures pour l'économie locale et l'impact plus large des tensions internationales qui en résultent frapperont d'autres économies de la région, ainsi que les marchés internationaux. En particulier :

- La guerre contre l'Ukraine aura de graves conséquences pour l'économie locale, mettant sous forte pression les flux de trésorerie des emprunteurs. Il est probable que de nombreux clients basés en Ukraine se retrouveront en situation de défaillance, ce qui entraînera une hausse des prêts improductifs et des pertes de crédit attendues, sous l'effet d'une dégradation importante du crédit d'un certain nombre d'expositions aux prêts.
- Une forte baisse des cours des actions en Ukraine, en Russie et au Bélarus, et dans une moindre mesure dans certains pays voisins, est attendue au premier trimestre 2022. Cela devrait considérablement réduire la juste valeur des investissements de la Banque sous forme de participations. Même si cela ne devrait pas entraîner de dégradation significative des ratios de fonds propres de la Banque, sa rentabilité à court terme devrait sensiblement diminuer.
- Les perturbations des relations économiques et commerciales dans la région, notamment la hausse des prix alimentaires et agricoles, devraient encore exacerber le ralentissement économique et accroître les tensions inflationnistes.
- L'aversion croissante pour le risque, venant s'ajouter à l'impact des sanctions économiques, et la fuite des capitaux qui devrait en résulter dans la région, entraîneront vraisemblablement la dévaluation de plusieurs devises, soumettant à une pression accrue les clients de la Banque, en particulier ceux dont les passifs sont libellés en monnaie forte.
- Conséquence des perturbations des marchés mondiaux de l'énergie, la hausse des coûts énergétiques accentuera les charges dans les secteurs très consommateurs, augmentant la probabilité de restructurations des dettes et de défaillances des entreprises parmi les clients les moins résilients.

Autres risques en 2022

Il existe plusieurs autres risques qui, s'ils venaient à se concrétiser, pourraient affecter la capacité de la Banque à assurer la mission qui est la sienne, et/ou entraîner une nette détérioration de son portefeuille. Ces risques, qui permettent de comprendre l'évolution du profil de risques et des expositions de la Banque, font par conséquent l'objet d'un suivi attentif de la part de la Direction.

- Tensions géopolitiques supplémentaires dans la région d'opérations de la Banque, avec des répercussions sur la région et sur les autres économies dans lesquelles la Banque investit.
- Détérioration des relations entre les économies majeures où la Banque opère et leurs principaux partenaires à l'international. Une telle détérioration pourrait entraîner une fragmentation progressive de l'économie régionale et une réduction des échanges, ce qui rendrait plus difficile la conduite de la transition et, plus généralement, l'exécution de la mission de la Banque.
- Problèmes économiques spécifiques à certains pays, dans le contexte de la reprise économique après la pandémie de COVID-19, et/ou net ralentissement des réformes dans un ou plusieurs marchés de première importance pour la Banque, réduisant le champ d'action de cette dernière dans l'exécution de sa mission.

Tous les risques cités précédemment sont pris en compte dans l'estimation de la dépréciation des actifs de la Banque, via leur impact sur les prévisions de PIB retenues pour le calcul des probabilités de défaillance à un instant T³⁸.

Risque climatique

La Banque a pour principale ambition de gérer son exposition aux clients dont les activités génèrent d'importantes émissions nocives et de développer ses financements dans les secteurs qui encouragent la transition vers des modèles opérationnels plus verts, plus particulièrement en apportant un soutien dans le cadre des parcours choisis et des engagements pris par les gouvernements des économies où elle investit, et par ses différents clients, pour les aider à obtenir un bilan zéro émissions nettes. La Banque entend également étendre ses activités de prêt dans les secteurs qui permettent de renforcer la résilience de ses clients face aux effets du changement climatique.

C'est pourquoi la Banque s'est engagée à aligner d'ici 2023 ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris et à faire passer de 40 à 50 % d'ici 2025 la part de son volume annuel d'investissements remplissant ses critères de « transition vers une économie verte ».

La Banque soutient le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures initiative – TCFD) et reconnaît la pertinence de ses recommandations et de sa mission. La Banque surveille l'impact

³⁸ Pour plus d'informations, voir la rubrique « Taux de probabilité de défaillance à un instant T » page 30.

des risques liés au climat sur ses opérations et publie un rapport du Groupe de travail à ce sujet. Elle a publié en 2021 son deuxième rapport³⁹ non audité du Groupe de travail, présentant l'état préliminaire de son portefeuille au 31 décembre 2020.

La Banque considère le risque climatique comme un risque transversal qui concerne en particulier le risque de crédit, mais également d'autres catégories de risque, comme le risque de marché et le risque opérationnel. L'impact du risque climatique est par conséquent pris en compte dans le cadre existant de gestion du risque de la BERD. Concernant le risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues, par exemple, la Banque examine le risque climatique associé à ses clients chaque fois qu'une analyse de crédit est menée sur une contrepartie spécifique. Les répercussions importantes sur les résultats futurs sont par conséquent traduites dans la note de probabilité de défaillance attribué. Concernant les évaluations à la juste valeur de la Banque, une série de données observables reflétant tout risque climatique sera intégrée dans les procédures d'évaluation de la BERD, qui prennent elles-mêmes en compte les risques liés au climat.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille, soit en raison de la défaillance d'une contrepartie, soit du fait de la détérioration de sa note de crédit. La Banque est également exposée à un risque de concentration, qui peut se présenter lorsqu'une part trop importante du portefeuille est liée à un seul débiteur et/ou à une unique exposition susceptible de se dégrader du fait de sa corrélation avec un événement particulier. Il peut s'agir d'une exposition à des débiteurs dans un même pays ou un même secteur, mais de telles concentrations peuvent également se composer de regroupements ou de sous-ensembles de portefeuilles concernant tel pays ou tel secteur.

La BERD est exposée au risque de crédit par les activités des Opérations bancaires ainsi que de la Trésorerie, parce que les contreparties peuvent faire défaut ou parce que la valeur des investissements de la Banque peut se déprécier. Une évaluation approximative de l'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers, tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties, figure dans l'état de situation financière (voir note annexe 27, page 86).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections concernant respectivement les Opérations bancaires et la Trésorerie.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Projets spécifiques

Le Conseil d'administration de la Banque approuve les principes présidant aux opérations de crédit en vue de l'approbation, de la gestion et de l'examen des risques encourus par les Opérations bancaires. Le Comité d'audit procède périodiquement à un examen de ces principes, qui est ensuite soumis au Conseil d'administration.

Le Comité des opérations étudie tous les projets des Opérations bancaires (opérations de prêts comme de prises de participations) avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Présidé par le/la Première Vice-Présidente et Directeurrice des services clients, il réunit les principaux responsables de la Banque, dont le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques et le/la Responsable du Département de la gestion des risques. Un certain nombre de dispositifs concernant des projets de moindre envergure sont examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises ou par la Direction, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et sous la supervision du Comité des opérations. La procédure d'approbation des projets vise à garantir le respect des critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et d'additionnalité⁴⁰. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration via le/la Présidente, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé d'agréer les modifications majeures apportées à des opérations en cours.

Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations et rend compte au Comité des opérations. Le Département de la gestion des risques est représenté aussi bien au sein du Comité des prises de participation que du Comité d'investissement dans les petites entreprises.

Le Département de la gestion des risques réalise des analyses de toutes les expositions au sein du portefeuille des Opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, il détermine si le profil des risques de l'exposition a changé, recommande des mesures d'atténuation des risques et confirme ou ajuste la note de risque. Il évalue également la juste valeur des investissements sous forme de titres de participation et des prêts désignés à la juste valeur.

Examen du portefeuille

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble à la Direction et au Conseil d'administration. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente

³⁹ Le dernier rapport publié est disponible en anglais à l'adresse : <https://www.ebrd.com/news/2021/ebdrs-second-tcdf-report-discloses-new-work-on-climate-risk-assessment.html>

⁴⁰ Pour plus de précisions sur les notions d'impact sur la transition et d'additionnalité, consulter : <https://www.ebrd.com/fr/who-we-are/our-values.html>

les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et de divers portefeuilles secondaires. Il rend également compte du respect de l'ensemble des limites de risque fixées pour le portefeuille.

Le Département de la gestion des risques procède également à intervalles réguliers à des exercices de simulation de crise et à des analyses générales de ses portefeuilles d'investissements, à l'échelle de la Banque (en descendant la chaîne) et au niveau régional (en la remontant), afin d'identifier les risques susceptibles de se présenter et de prendre les mesures d'atténuation nécessaires. La Banque est bien consciente que toute mesure d'atténuation des risques en découlant est conditionnée par les limites géographiques dans lesquelles elle opère.

Système interne de notation de la BERD

Notes de probabilité de défaillance

La Banque attribue une note interne de risque à toutes les contreparties (emprunteurs, entreprises dans lesquelles la BERD détient une participation, garants, contreparties d'option de vente et entités souveraines) représentées au sein des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie. Les notes de risque reflètent la vigueur financière de la contrepartie et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un actionnaire important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaillance sont habituellement plafonnées par la note souveraine, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays, qui peut avoir une meilleure note que la note souveraine locale.

Le tableau ci-après représente l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaillance et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaillance, sauf mention contraire⁴¹.

Catégorie de notation du risque selon la BERD	Note de risque appliquée par la BERD	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	
2	1,7	AA+	Très solide	
	2,0	AA		
3	2,3/2,5	AA-	Solide	Catégorie investissement
	2,7	A+		
	3,0	A		
	3,3	A-		
4	3,7	BBB+	Bon	
	4,0	BBB		
	4,3	BBB-		
5	4,7	BB+	Assez bon	Niveau de risque 5
	5,0	BB		
	5,3	BB-		
6	5,7	B+	Faible	Niveau de risque 6
	6,0	B		
	6,3	B-		
7	6,7	CCC+	Attention particulière	Niveau de risque 7
	7,0	CCC		
	7,3	CCC-/CC/C		
8	8,0	D	Improductif	Prêts improductifs/ actifs à crédit déprécié

Pertes en cas de défaut

La Banque note les taux de pertes en cas de défaillance sur une échelle de 5 % à 100 %, selon le rang de l'instrument dans lequel elle a investi. Après un examen exhaustif par la Banque de la modélisation de ses pertes de crédit attendues en 2021, le niveau minimum des pertes en cas de défaillance a été relevé de 3 à 5 %. Pour plus de précisions concernant les taux de pertes en cas de défaut, voir le sous-chapitre « Estimations comptables critiques », page 29.

⁴¹ Les probabilités de défaillance sur la durée du cycle associées à ces notes de risque sont résumées au sous-chapitre « Estimations comptables critiques », page 29.

Prêts improductifs

Définition du prêt improductif

Un actif est improductif lorsque le client est considéré comme défaillant. Aux fins de la communication financière, la Banque définit un actif comme étant défaillant soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de 90 jours ou plus vis-à-vis d'un créancier important, soit lorsque le Département de la gestion des risques considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient)⁴².

Méthodologie de provisionnement

Une provision particulière est réalisée pour tous les prêts improductifs comptabilisés sur la base du coût amorti. La provision correspond au montant de la perte anticipée, selon plusieurs scénarios pondérés en fonction des probabilités, c'est-à-dire à la différence entre le montant dû par le client et le recouvrement attendu. Le montant du recouvrement attendu est égal à l'estimation des futurs flux de trésorerie, actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Concernant les prêts improductifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global, la juste valeur du prêt équivaut au montant du recouvrement attendu ainsi calculé.

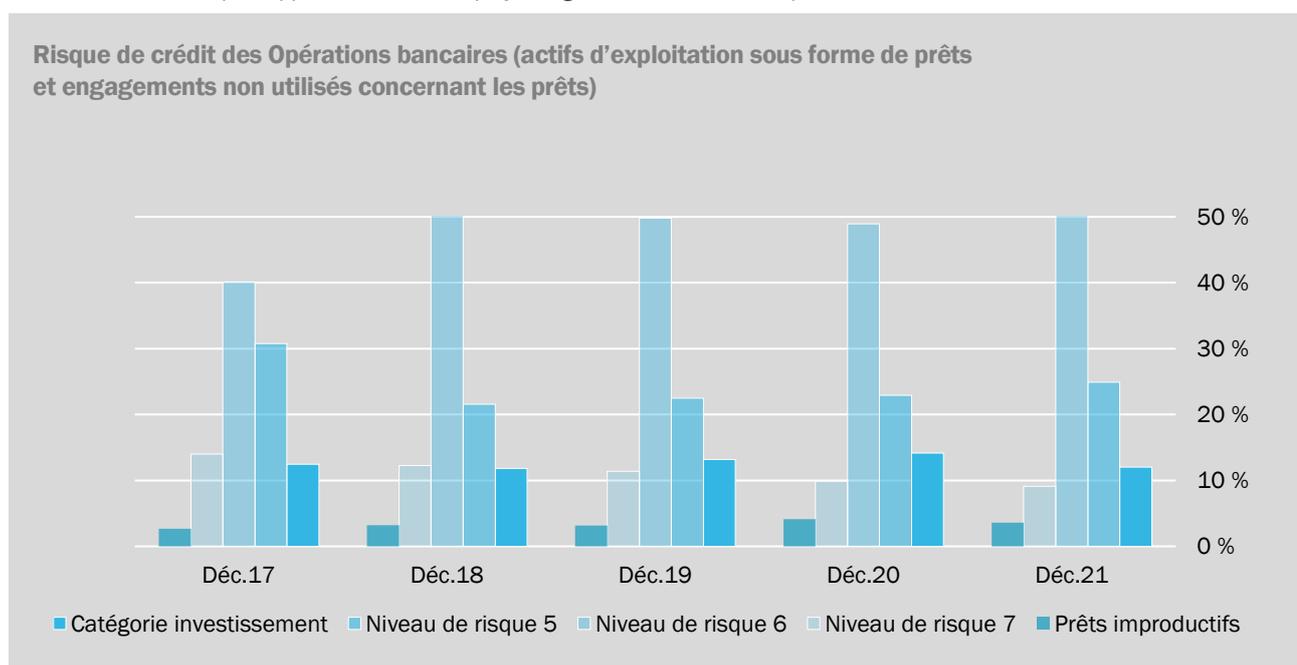
Provisionnement propre aux phases 1 et 2

Au sein du portefeuille productif valorisé au coût amorti, des provisions sont constituées pour refléter les pertes de crédit attendues. Leurs montants se fondent sur les taux de probabilité de défaillance associés aux notes attribuées à chaque contrepartie et au secteur correspondant à l'exposition, les paramètres de pertes en cas de défaillance dépendant du rang du produit, du taux d'intérêt effectif du prêt et de l'exposition au risque de défaillance.

Risque de crédit des Opérations bancaires : 2021

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 29,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 28,6 milliards au 31 décembre 2020. Le montant total du portefeuille de prêts signés et des garanties des Opérations bancaires a progressé, s'établissant à 44,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 42,3 milliards au 31 décembre 2020.

Le profil moyen du portefeuille de créances en termes de crédit est resté relativement inchangé en 2021, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée augmentant à 5,68 (2020 : 5,67). Ce résultat reflète divers facteurs à l'œuvre tout au long d'une année difficile, le nombre de signatures supérieures à la moyenne du portefeuille venant compenser la dégradation de certains marchés. La concentration des prêts associés à un niveau de risque 7 (notés de 6,7 à 7,3) a diminué, reculant de 9,9 % à 9,1 %. Ils représentent actuellement en valeur absolue 4,0 milliards d'euros (2020 : 4,2 milliards). Cette baisse des prêts classés à un niveau de risque 7 est due à l'importance du volume des remboursements par rapport aux nouveaux projets signés à ce niveau de risque.



⁴² Pour plus d'informations, voir le chapitre « Principes comptables », page 18.

Les prêts improductifs⁴³ ont diminué en 2021, à 1,5 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2021, soit 4,9 % des actifs d'exploitation (2020 : 1,6 milliard, soit 5,5 %). En termes nets, les passages en pertes et profits se sont inscrits à 26 millions d'euros en 2021 (2020 : 194 millions). Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 a baissé, reculant de 52 % en 2020 à 51 % en 2021⁴⁴.

Les prêts en difficulté restructurés⁴⁵ ont diminué, à 0,9 milliard d'euros, ce qui correspond à 3,1 % des actifs d'exploitation à la fin de l'exercice 2021 (2020 : 1,0 milliard, soit 3,5 %). Des modifications ont été apportées en 2021 à de nouveaux prêts en difficulté restructurés représentant 0,2 milliard d'euros (2020 : 0,8 milliard), ces modifications n'ayant entraîné ni gains ni pertes (comme en 2020). Des prêts en difficulté restructurés correspondant à 0,2 milliard d'euros sont repassés de phase 2 en phase 1 en 2021 (2020 : 0,1 milliard d'euros).

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Variation des prêts improductifs⁴⁶		
Solde d'ouverture	1 597	1 209
Remboursements	(233)	(194)
Passage en pertes et profits	(26)	(194)
Nouveaux actifs douteux	80	864
Actifs n'étant plus douteux	(43)	(59)
Autres variations	92	(29)
Solde de clôture	1 467	1 597

Prêts sur la base du coût amorti

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases⁴⁷.

- **Phase 1 :** Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- **Phase 2 :** Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de ces actifs.
- **Phase 3 :** Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

Les tableaux ci-après analysent les investissements sous forme de prêts réalisés par les Opérations bancaires et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune des notes de risque internes de la Banque.

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable sur la base du coût amorti					Dépréciation			Total net de dépréciation	
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total en millions d'euros	Total %	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total net de dépréciation en millions d'euros	Couverture par provisions pour dépréciation %
3 : Solide	432	70	-	502	1,8	-	-	-	502	-
4 : Bon	2 390	377	-	2 767	10,2	(1)	(3)	-	2 763	0,1
5 : Assez bon	5 521	978	-	6 499	23,9	(7)	(5)	-	6 487	0,2
6 : Faible	11 491	1 849	-	13 340	49,0	(42)	(60)	-	13 238	0,8
7 : Attention particulière	1 422	1 241	-	2 663	9,8	(37)	(75)	-	2 551	4,2
8 : Improductif ⁴⁸	-	-	1 437	1 437	5,3	-	-	(733)	704	51,0
	21 256	4 515	1 437	27 208	100,0	(87)	(143)	(733)	26 245	

⁴³ Parmi les prêts douteux figurent les prêts dépréciés sur la base du coût amorti, représentant 1,4 milliard d'euros (2020 : 1,6 milliard) et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au coût d'origine de 30 millions d'euros (2020 : 33 millions), mais aucun prêt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (comme en 2020).

⁴⁴ Le taux des risques couverts par provision dans le cadre de la phase 3 correspond au ratio entre cette provision et les actifs d'exploitation constitués par des prêts sur la base du coût amorti. Pour un rapprochement des variations des provisions au titre de la phase 3 en cours d'exercice, voir la note annexe 10, page 70.

⁴⁵ Définis en tant que prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient probablement devenus, à défaut de telles modifications, des prêts à caractère douteux.

⁴⁶ Y compris les prêts à la juste valeur qui ne sont pas associés à des provisions spécifiques.

⁴⁷ Pour plus d'informations concernant l'évaluation par phases, voir le sous-chapitre « Principes comptables et jugements d'importance significative », page 19.

⁴⁸ Ce ratio de prêts douteux sur la base du coût amorti est fondé sur la valeur comptable figurant dans l'état de situation financière plutôt que sur les actifs d'exploitation. Le total des prêts improductifs, y compris les prêts à la juste valeur, s'est établi à 4,9 % des actifs d'exploitation (2020 : 5,5 %).

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable sur la base du coût amorti					Dépréciation			Total net de dépréciation	
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total en millions d'euros	Total %	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Phase 3 caractère douteux en millions d'euros	Total net de dépréciation en millions d'euros	Couverture par provisions pour dépréciation %
3 : Solide	564	68	-	632	2,4	-	-	-	632	-
4 : Bon	2 650	468	-	3 118	12,0	(2)	(4)	-	3 112	0,2
5 : Assez bon	5 273	587	-	5 860	22,5	(9)	(6)	-	5 845	0,3
6 : Faible	10 612	1 518	-	12 130	46,7	(96)	(59)	-	11 975	1,3
7 : Attention particulière	1 577	1 135	-	2 712	10,4	(66)	(93)	-	2 553	5,9
8 : Improductif	-	-	1 564	1 564	6,0	-	-	(806)	758	51,5
	20 676	3 776	1 564	26 016	100,0	(173)	(162)	(806)	24 875	

Fin 2021, les prêts exigibles mais non douteux représentaient un montant de 29 millions d'euros (2020 : 10 millions). Les prêts exigibles depuis 30 jours au maximum représentaient un montant de 8 millions d'euros (2020 : 3 millions) ; 21 millions d'euros étaient dus depuis plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2020 : 7 millions).

Au 31 décembre 2021, la Banque avait mis en place, pour ses actifs d'exploitation sous forme de prêts, des mécanismes de sûreté à concurrence de 8,2 milliards d'euros (2020 : 8,4 milliards). Bien que ces mécanismes soient généralement illiquides et que leur valeur soit étroitement corrélée aux performances des actifs d'exploitation sous forme de prêts correspondants, ils confèrent à la Banque des droits et un pouvoir de négociation qui permettent d'atténuer le risque de crédit global. Des garanties pour un montant de 128 millions d'euros étaient détenues par la Banque en lien avec ses actifs d'exploitation sous forme de prêts (2020 : 105 millions). La BERD a également bénéficié des garanties et des systèmes de partage des risques que procurent les fonds spéciaux et les fonds de coopération (voir note annexe 30 : « Parties liées », page 90), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 110 millions d'euros à la fin de l'année (2020 : 101 millions).

Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour chacune de ses notes de risque internes. Il n'y avait aucun prêt détenu à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en phase 3, comme en 2020.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2021			Juste valeur 2020		
	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Total en millions d'euros	Phase 1 en millions d'euros	Phase 2 en millions d'euros	Total en millions d'euros
3 : Solide	396	-	396	209	-	209
4 : Bon	272	-	272	597	-	597
5 : Assez bon	706	4	710	690	5	695
6 : Faible	297	22	319	478	81	559
7 : Attention particulière	204	6	210	214	6	220
Au 31 décembre	1 875	32	1 907	2 188	92	2 280

Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2021 en millions d'euros	Juste valeur 2020 en millions d'euros
	4 : Bon	53
5 : Assez bon	70	66
6 : Faible	312	131
7 : Attention particulière	128	111
8 : Improductif	12	11
Au 31 décembre	575	319

Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque concernant les prêts pour chacune de ses notes de risque interne.

Catégorie de notation du risque	Engagements non utilisés	Garanties	Engagements non utilisés	Garanties
	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros	2020 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
2 : Très solide	-	-	15	-
3 : Solide	118	-	82	-
4 : Bon	1 036	18	1 316	18
5 : Assez bon	3 611	140	3 015	135
6 : Faible	7 015	1 281	6 599	1 244
7 : Attention particulière	831	216	959	164
8 : Improductif	111	6	137	20
Au 31 décembre	12 722	1 661	12 123	1 581

La Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts. En outre, pour les projets notés 8 en termes de risque, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité de crédit.

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Concentration par pays

Le tableau ci-après ventile les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires par leur valeur comptable par pays. La Banque présente généralement une bonne diversification par pays. Les plus fortes concentrations se retrouvent en Turquie, en Égypte et en Ukraine, qui correspondent respectivement à 15,6 %, 8,0 % et 7,2 % des prêts utilisés (voir le tableau ci-après) et respectivement à 13,8 %, 9,7 % et 9,1 % de l'ensemble des prêts et garanties de la Banque, y compris non utilisés. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où elle opère sont fortement corrélés.

Pays	Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties			Engagements non utilisés liés aux prêts et garanties		
	Prêts 2021 en millions d'euros	2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Prêts 2020 en millions d'euros	2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Albanie	520	440	960	522	314	836
Arménie	228	137	365	229	98	327
Azerbaïdjan	682	92	774	979	133	1 112
Bélarus	515	319	834	556	428	984
Bosnie-Herzégovine	692	533	1 225	654	620	1 274
Bulgarie	716	92	808	714	94	808
Chypre	12	76	88	7	137	144
Croatie	652	90	742	580	138	718
Égypte	2 374	1 923	4 297	2 195	1 864	4 059
Estonie	85	10	95	130	63	193
Fédération de Russie	194	-	194	187	17	204
Géorgie	1 020	365	1 385	682	649	1 331
Grèce	1 757	235	1 992	1 498	353	1 851
Hongrie	436	-	436	461	-	461
Jordanie	821	229	1 050	699	214	913
Kazakhstan	1 590	1 190	2 780	1 589	838	2 427
Kosovo	160	212	372	143	234	377
Lettonie	104	10	114	129	2	131
Liban	145	6	151	162	31	193
Lituanie	191	70	261	239	-	239
Macédoine du Nord	405	484	889	365	463	828
Maroc	1 153	344	1 497	1 056	499	1 555
Moldova	255	351	606	209	361	570
Mongolie	609	147	756	581	161	742
Monténégro	243	112	355	254	174	428
Ouzbékistan	360	1 173	1 533	267	840	1 107
Pologne	2 320	575	2 895	2 269	373	2 642
République kirghize	80	79	159	95	62	157
République slovaque	601	12	613	531	28	559
République tchèque	3	-	3	-	-	-
Roumanie	1 553	281	1 834	1 331	240	1 571
Serbie	1 861	562	2 423	1 925	512	2 437
Slovénie	187	-	187	208	25	233
Tadjikistan	213	286	499	173	275	448
Tunisie	171	626	797	223	543	766
Turkménistan	38	3	41	42	11	53
Turquie	4 617	1 448	6 065	4 682	1 189	5 871
Ukraine	2 127	1 871	3 998	2 049	1 721	3 770
Au 31 décembre	29 690	14 383	44 073	28 615	13 704	42 319

Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, avec une concentration sectorielle notable uniquement dans les dépôts et crédits (bancaires), dans l'électricité et l'énergie, ainsi que dans les transports.

	Engagements non utilisés liés aux prêts et			Engagements non utilisés liés aux prêts et		
	Prêts 2021 en millions d'euros	garanties 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Prêts 2020 en millions d'euros	garanties 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Agro-industries	1 963	580	2 543	2 138	421	2 559
Dépôts et crédits (bancaires)	6 757	1 843	8 600	6 633	1 801	8 434
Télécommunications, médias et technologie	786	112	898	539	131	670
Assurances, retraites, fonds communs de placement	27	-	27	33	11	44
Financement par crédit-bail	611	71	682	611	64	675
Industries manufacturières et services	2 971	534	3 505	2 800	489	3 289
Infrastructures municipales et environnementales	2 812	4 039	6 851	2 671	3 396	6 067
Ressources naturelles	1 302	496	1 798	1 511	581	2 092
Crédits (non bancaires)	674	219	893	616	152	768
Électricité et énergie	6 489	2 593	9 082	6 183	2 893	9 076
Immobilier et tourisme	819	64	883	714	108	822
Transports	4 479	3 832	8 311	4 166	3 657	7 823
Non souverains	24 107	5 694	29 801	23 482	5 461	28 943
Souverains	5 583	8 689	14 272	5 133	8 243	13 376
Au 31 décembre	29 690	14 383	44 073	28 615	13 704	42 319

Concentration par contrepartie

En ce qui concerne l'exposition aux contreparties non souveraines des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond nominal et des limites en fonction des risques. L'exposition maximale (après transfert des risques) à un groupe économique non souverain donné était de 641 millions d'euros fin 2021 (2020 : 517 millions). L'exposition maximale (après transfert des risques) à une entité souveraine était de 964 millions d'euros fin 2021 (2020 : 914 millions).

Risque de crédit de la Trésorerie : gestion

Les principaux paramètres de risque pour les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et de prise de risques concernant les liquidités sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration et formulés dans un document portant sur les règles de trésorerie et la politique en matière de liquidités : *Treasury Authority and Liquidity Policy* (TALP). C'est en application de ce document que le Conseil d'administration délègue, d'une part, au/à la Vice-Présidente et Directeurrice financierère le pouvoir de gérer et, d'autre part, au/à la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques, le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques encourus par la Trésorerie. Le document TALP traite à la fois de tous les aspects des activités de la Trésorerie qui comportent des risques financiers, et des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités (*Treasury Authority and Liquidity Procedures*) approuvées par le/la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques encadrent les aspects opérationnels de la prise de risques par la Trésorerie, ainsi que les processus et procédures de gestion des risques correspondants.

Les contreparties et les investissements admissibles de la Trésorerie sont normalement notés en interne de 1,0 à 4,0 (ce qui correspond à peu près aux notes de AAA à BBB de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les opérations en monnaie locale dans les économies où la BERD investit. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Lorsque la solvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des risques existants, les Départements de la gestion des risques et de la trésorerie recommandent de prendre des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du/de la Vice-Présidente en charge du risque et de la conformité et Directeurrice principale de la gestion des risques, ainsi que du/de la Vice-Présidente, Directeurrice financierère.

Les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités précisent la note minimale de crédit interne et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie admissible, ainsi que les plafonds de crédit maximum autorisé en fonction de la note. Pour chaque contrepartie, le plafond de crédit autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut

être réduite par rapport aux plafonds fixés par les règles de procédure concernant la trésorerie et les liquidités, en fonction de l'évolution attendue de la note de crédit à moyen terme de la contrepartie, ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits de la Trésorerie admissibles pour les contreparties autorisées, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes de crédit liées aux contreparties et aux investissements sont suivies et révisées au moins chaque année par le Département de la gestion des risques.

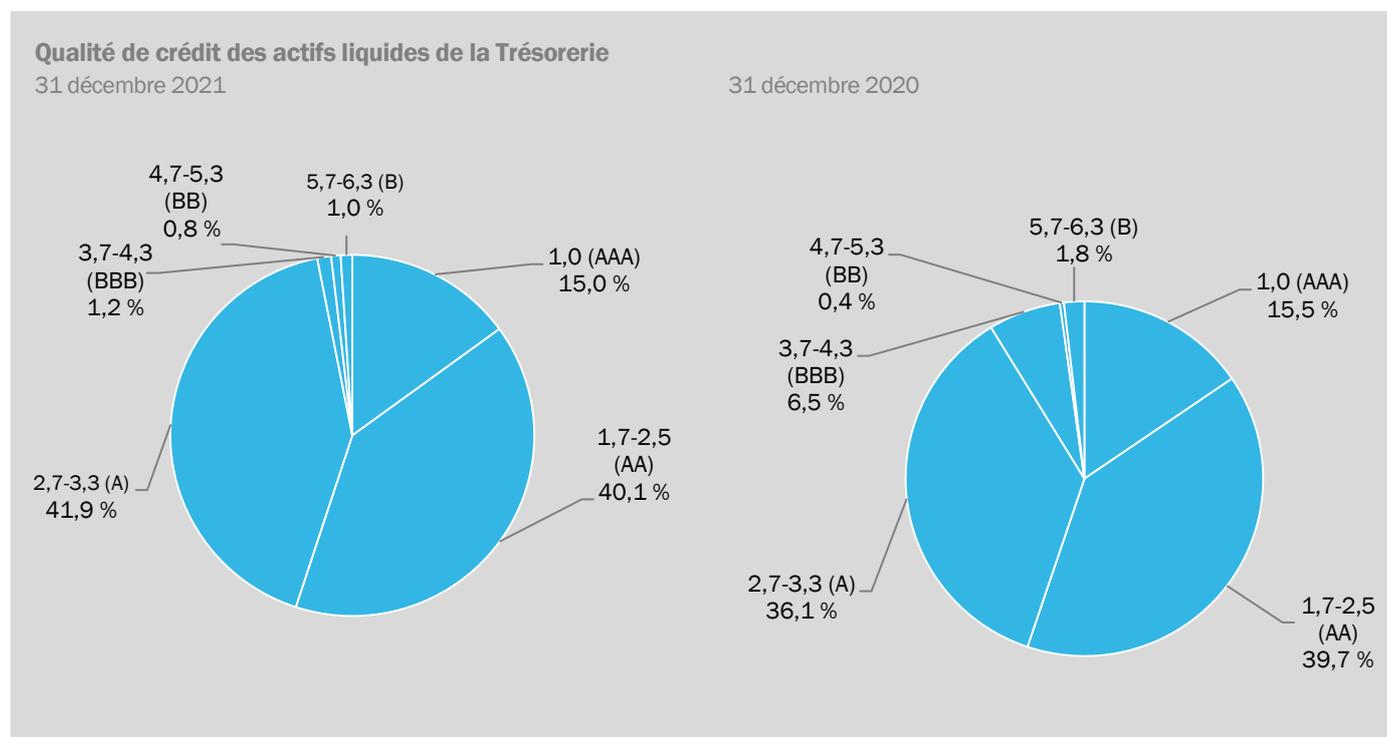
Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un degré élevé de certitude et pour chaque contrepartie, les risques maximaux et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde respectivement, pour chaque contrepartie, sur l'échéance de transaction la plus éloignée. Ces risques futurs potentiels (RFP) sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites de crédit autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent. En outre, une limite de la valeur exposée au risque en cas de défaillance (VaRD)⁴⁹, équivalant à 10 % du capital disponible de la Banque, s'applique au risque de crédit global encouru par la Banque dans le cadre des transactions de la Trésorerie⁵⁰.

Les techniques d'atténuation des risques (comme la remise de garanties) et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit ISDA (Association internationale des swaps et dérivés) pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les RFP/VaRD dans la limite des garanties escomptées.

Risque de crédit de la Trésorerie : actifs liquides de la Trésorerie

La valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie s'établissait à 34,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 31,7 milliards)⁵¹.

La notation interne des contreparties de la Trésorerie et des risques souverains est revue au moins une fois par an et modulée en conséquence. Globalement, la note de probabilité de défaillance moyenne pondérée par la valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie est restée stable dans l'ensemble et s'établissait à 2,40 au 31 décembre 2021 (2020 : 2,45).



⁴⁹ Calculée avec un niveau de confiance de 99,99 % à un horizon d'un an.

⁵⁰ Le capital disponible correspond au total des fonds propres, moins les sommes allouées au Fonds de coopération technique pour la région SEMED. Voir note annexe 26, page 84, pour plus de précisions.

⁵¹ Les actifs liquides de la Trésorerie sont constitués de placements et créances sur les établissements de crédit, et de titres de créance.

Créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-après analyse les placements et créances de la Banque sur les établissements de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
1: Excellent	392	323
2: Très solide	8 439	7 662
3: Solide	13 586	9 282
4: Bon	150	1 098
5: Assez bon	10	74
6: Faible	42	251
Au 31 décembre	22 619	18 690

Au 31 décembre 2021, il n'existait ni placement ni créance sur les établissements de crédit qui soit exigible ou à caractère douteux, comme en 2020.

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
1: Excellent	75	112
2: Très solide	99	105
3: Solide	28	168
4: Bon	268	978
5: Assez bon	276	44
6: Faible	304	334
Au 31 décembre	1 050	1 741

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2021, comme en 2020.

Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
1: Excellent	4 624	4 456
2: Très solide	4 682	4 510
3: Solide	998	2 277
Au 31 décembre	10 304	11 243

Aucun titre de créance sur la base du coût amorti n'était exigible en 2021, comme en 2020.

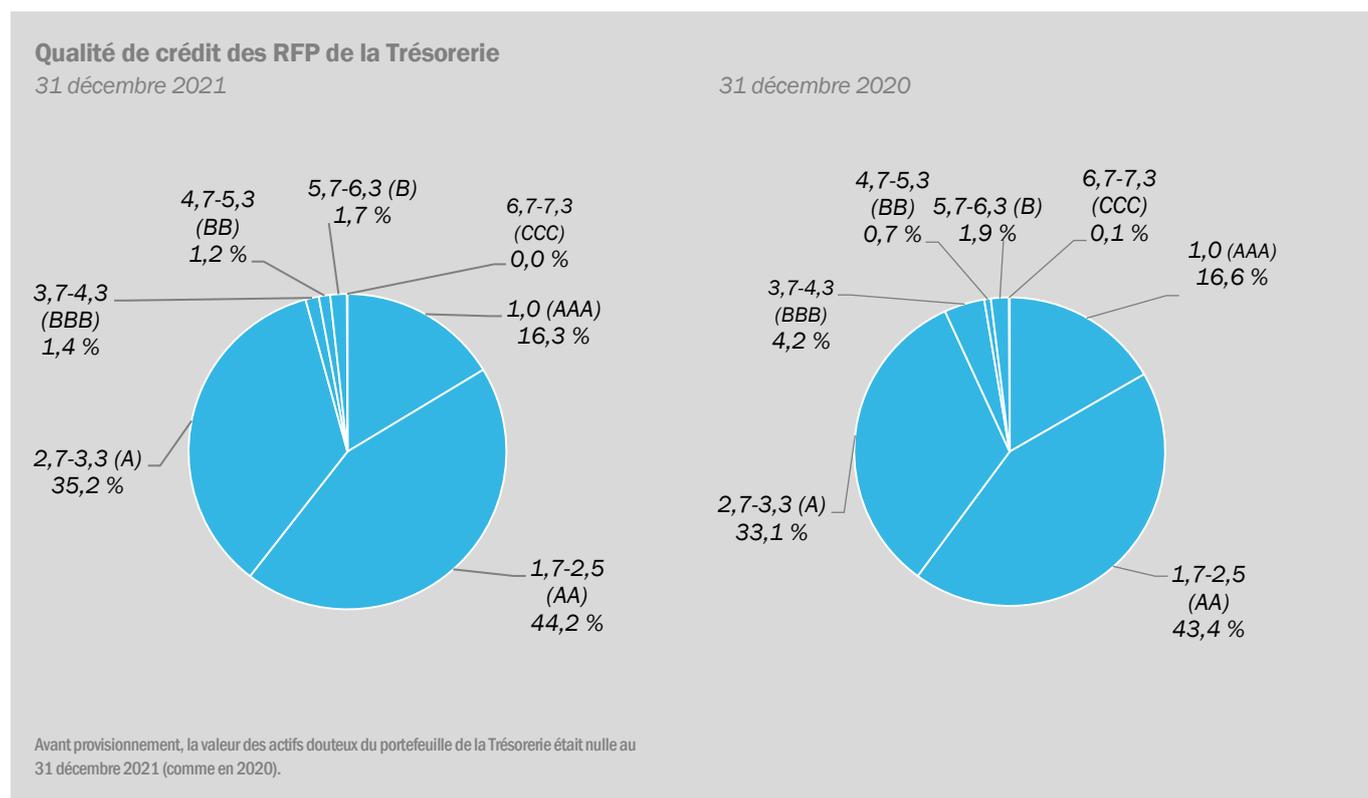
Risque de crédit de la Trésorerie

Outre des actifs liquides, le portefeuille de la Trésorerie comporte des produits tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP permet de déterminer le risque futur pendant toute la durée de la transaction. Cette démarche est particulièrement importante pour les opérations de financement sur titres de la Trésorerie et les dérivés de couverture négociés sur le marché de gré à gré. Le calcul des RFP prend en compte la réduction de l'exposition aux contreparties par des mesures classiques d'atténuation du risque, comme les opérations de remise de garanties. Le Département de la gestion des risques peut ainsi avoir au jour le jour une vision globale de l'exposition associée à l'ensemble des produits de la Trésorerie (y compris les disponibilités), par rapport au plafond fixé pour chaque contrepartie. *Alors que les RFP mesurent le risque de défaillance, les calculs de VaRD s'appuient sur la simulation des défaillances des contreparties. La VaRD mesure, avec un degré de certitude élevé (99,99 %), le montant maximal du total des pertes pour défaillance susceptibles d'être enregistrées par la Trésorerie à un horizon d'un an.*

Les RFP de la Trésorerie s'établissaient à 31,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 29,9 milliards), alors que la VaRD était de 1,3 milliard d'euros à la même date (2020 : 1,3 milliard).

En 2021, le Département de la trésorerie a continué de maintenir en moyenne un faible risque de crédit, en investissant des liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés, ce qui se traduit par une note élevée et stable de la probabilité de défaillance moyenne pondérée du portefeuille, calculée via les RFP. Cette note atteignait 2,36 au 31 décembre 2021 (2020 : 2,39).

Une très faible part des expositions de la Trésorerie est inférieure à la catégorie investissement⁵², soit environ 2,9 % au 31 décembre 2021 (2020 : 2,6 %). Ces expositions se composent du petit volant d'actifs en monnaie locale détenu par des contreparties des économies où la Banque investit.



Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et dans le cadre des activités de la Trésorerie. Dans le portefeuille de participations des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Les Opérations bancaires détiennent également, pour couvrir leurs risques de marché, un portefeuille de swaps de taux d'intérêt et de devises conclus avec des clients. Les Opérations bancaires concluent en outre un petit nombre de swaps de devises avec des clients bénéficiaires de prêts pour les aider à gérer leurs risques de marché, qui sont entièrement couverts. Dans le cadre des activités de la Trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie (dans les strictes limites concernant le risque de marché décrites page 50), tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments soumis aux mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant subordonné à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit, ainsi qu'à des tests de résistance. De plus, la Banque accorde son attention aux risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple en contrôlant la volatilité des options.

⁵² Soit celles notées BB+/Ba1/BB+ ou moins.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

	Actifs 2021 en millions d'euros	Passifs 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Actifs 2020 en millions d'euros	Passifs 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures						
Produits de devises de gré à gré						
Swaps de devises	814	(151)	663	372	(163)	209
Opérations en devises au comptant et à terme	244	(41)	203	33	(500)	(467)
	1 058	(192)	866	405	(663)	(258)
Produits de taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	261	(376)	(115)	232	(462)	(230)
Plafonds/planchers	-	(8)	(8)	-	-	-
Instruments dérivés des Opérations bancaires						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	216	(149)	67	200	(102)	98
Total des dérivés du portefeuille non désignés comme couvertures et des dérivés des Opérations bancaires	1 535	(725)	810	837	(1 227)	(390)
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	1 054	(487)	567	1 305	(296)	1 009
Swaps croisés taux-devises	1 072	(1 876)	(804)	1 557	(1 164)	393
Instruments dérivés intégrés ⁵³	1 299	(45)	1 254	1 331	(45)	1 286
	3 425	(2 408)	1 017	4 193	(1 505)	2 688
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats à terme sur devises	-	-	-	-	(1)	(1)
Total des dérivés détenus pour couverture	3 425	(2 408)	1 017	4 193	(1 506)	2 687
Total des dérivés au 31 décembre	4 960	(3 133)	1 827	5 030	(2 733)	2 297

Le tableau ci-après analyse les actifs financiers dérivés de la Banque pour chacune de ses catégories internes de notation des risques.

Catégorie de notation du risque	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
1 : Excellent	1 299	1 332
2 : Très solide	1 716	1 650
3 : Solide	1 639	1 641
4 : Bon	4	83
5 : Assez bon	177	188
6 : Faible	99	117
7 : Attention particulière	25	17
8 : Improductif	1	2
Au 31 décembre	4 960	5 030

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2021, comme en 2020.

La juste valeur des instruments dérivés intègre une hausse nette de la valorisation de 7 millions d'euros, imputable aux ajustements pour facteurs de coûts de crédit et de financement au niveau du portefeuille des contreparties susceptibles d'influencer le prix des dérivés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale (2020 : baisse de 17 millions).

La valorisation des instruments dérivés comporte également une valeur négative globale pour la Banque de 10 millions d'euros (2020 : 17 millions), imputable aux ajustements effectués en fonction de facteurs de type « moins cher à livrer » (*cheapest-to-deliver*, CTD), afin de refléter la valeur correspondant aux conditions de la remise de garanties prévues dans les annexes de soutien au crédit (*Credit Support Annex*, CSA) des accords conclus par la Banque.

Afin de gérer les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés⁵⁴, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si chacune d'elles remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales de crédit appliquées aux

⁵³ Lorsqu'un passif financier comptabilisé sur la base du coût amorti comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les dérivés ainsi scindés par la Banque sont intégrés dans les « Dettes représentées par un titre ».

⁵⁴ Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « BBB ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré, en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'un accord-cadre ISDA intégré dans une annexe de soutien au crédit (CSA). Ces accords prévoient la remise d'une garantie par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil, qui est généralement fonction de la note de risque de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant le plus grand nombre possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. De même, par le biais d'accords-cadres, la Banque met l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et transactions similaires.

Garanties⁵⁵

La Banque atténue le risque de crédit de contrepartie en détenant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2021, ce risque s'élevait à 1,2 milliard d'euros (2020 : 1,3 milliard). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,2 milliard d'euros (2020 : 1,3 milliard), couvrant totalement le risque de crédit net (comme en 2020).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (accord de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties. La juste valeur de ces titres peut, dans certains cas, excéder avec le temps le prix de revente convenu. La Banque peut alors être tenue de donner à la contrepartie un nantissement en numéraire pour compenser l'écart constaté.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2021 en millions d'euros	Vendues/ renanties 2021 en millions d'euros	Garanties nanties 2021 en millions d'euros	Garanties détenues 2020 en millions d'euros	Vendues/ renanties 2020 en millions d'euros	Garanties nanties 2020 en millions d'euros
Titres détenus en garantie						
Instruments financiers dérivés						
Titres d'emprunt d'État bien notés	668	-	-	570	-	-
Monétaires	539	539	-	716	716	-
	1 207	539	-	1 286	716	-
Opérations de mise et de prise en pension						
Titres	4 081	18	-	3 197	19	-
Monétaires	-	-	(6)	-	-	(7)
	4 081	18	(6)	3 197	19	(7)
Au 31 décembre	5 288	557	(6)	4 483	735	(7)

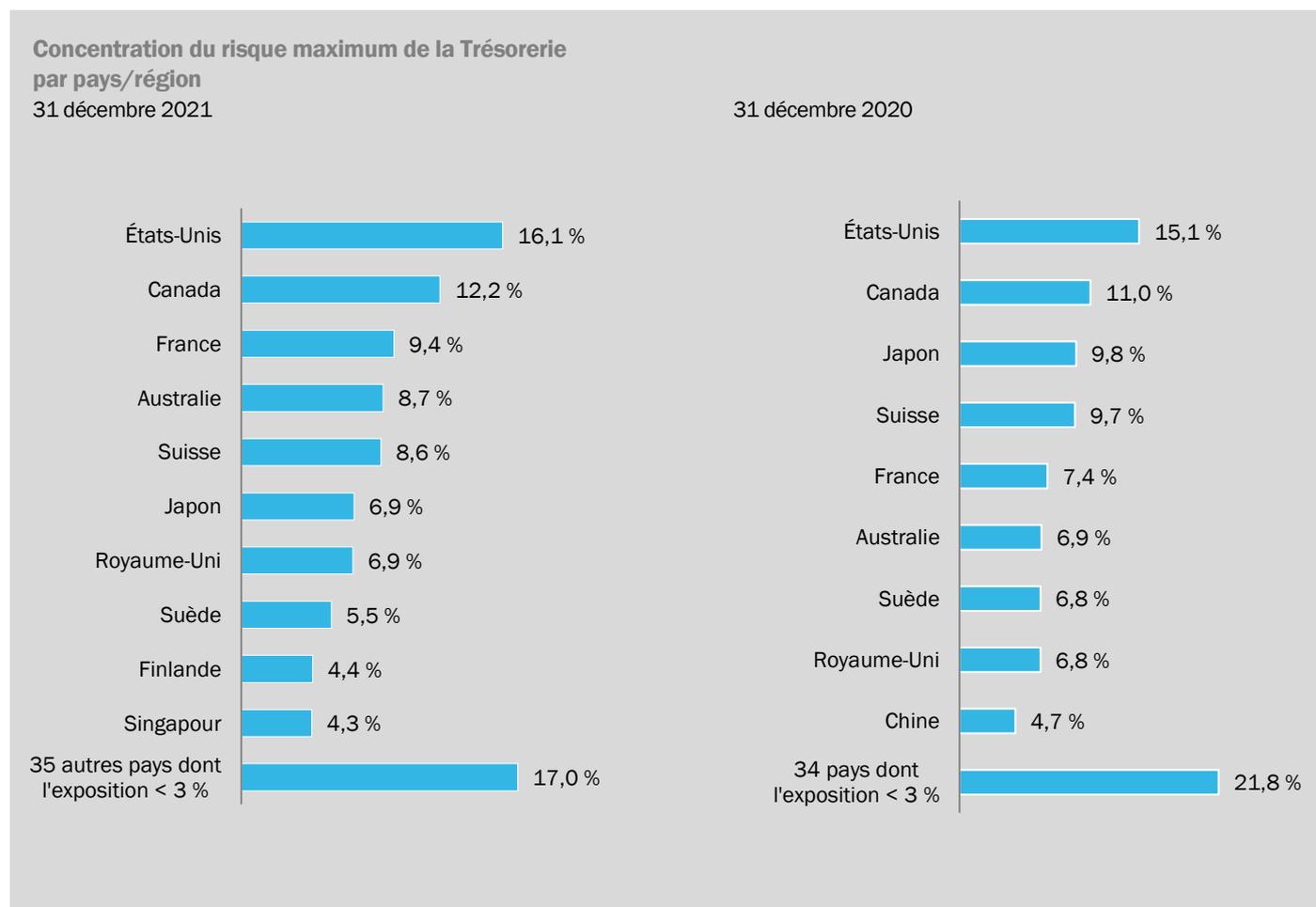
Les expositions de la Banque associées à des instruments dérivés ne font généralement pas l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre. Dans son état de situation financière, la Banque présente tous ses risques liés à des instruments dérivés sur la base du brut, y compris les expositions négligeables relevant de ces mécanismes. Au 31 décembre 2021, la Banque avait 1 million d'euros d'actifs et 8 millions d'euros de passifs faisant l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre, pour lesquels elle ne détenait aucune garantie (2020 : aucun actif, 8 millions d'euros de passifs, aucune garantie).

⁵⁵ Pour plus de précisions concernant les garanties détenues au titre des risques de crédit des Opérations bancaires, voir la rubrique « Prêts sur la base du coût amorti », page 39.

Risque de crédit de la Trésorerie : concentration

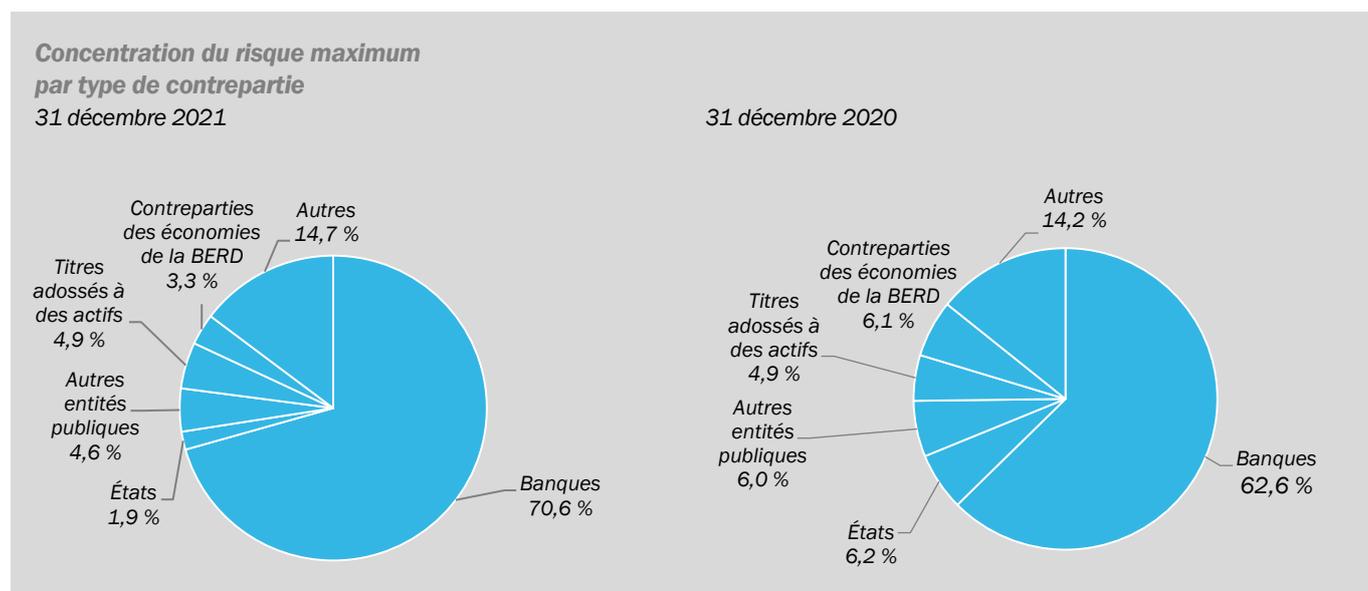
Concentration par pays

À la fin de l'exercice 2021 et de l'exercice 2020, le risque de crédit de la Trésorerie était réparti entre les pays précisés ci-après.



Concentration par type de contrepartie

Dans son portefeuille de la Trésorerie, la BERD continue d'être fortement exposée aux banques, qui représentaient 70,6 % du risque maximum de portefeuille (2020 : 62,6 %). L'exposition directe au risque souverain⁵⁶ a diminué, s'établissant à 1,9 % (2020 : 6,2 %), l'exposition aux contreparties dans les économies où la Banque investit diminuant également, pour s'établir à 3,3 % (2020 : 6,1 %), en termes de RFP.



B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions, et iv) le risque lié aux produits de base.

Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

La politique de la Banque est la suivante : le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans d'autres devises que l'euro, le risque de change soit couvert via le Département de la trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille de prêts des Opérations bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de la Trésorerie. L'objectif est donc qu'il ne subsiste, dans le portefeuille de prêts des Opérations bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt.

La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les chiffres correspondant à la perte moyenne escomptée au-delà d'un seuil dont il est question dans la section « Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

La BERD envisage ses participations sur le long terme et accepte par conséquent l'instabilité qui peut affecter à court terme leur valeur du fait du risque de change et du risque sur actions.

Risque de change

En investissant dans des titres de participation comportant un risque de change lié à une autre devise que l'euro, la Banque s'expose à des risques de change. La valeur de ces investissements sous forme de participations peut donc varier sous l'effet favorable ou défavorable des fluctuations des taux de change. Le tableau ci-après indique les devises auxquelles la Banque, par ce type d'investissements, était fortement exposée au 31 décembre 2021⁵⁷. L'analyse de sensibilité résume l'impact total que pourrait avoir une fluctuation raisonnablement envisageable du taux de change⁵⁸ par rapport à l'euro sur la juste valeur des participations et sur les résultats, toutes autres variables étant considérées comme constantes.

⁵⁶ L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de garanties des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

⁵⁷ Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement. En fonction de leurs modèles opérationnels, les investissements sous-jacents peuvent être exposés à d'autres risques de change susceptibles d'affecter leur valeur, mais ces risques n'entrent pas dans le champ de la présente communication.

⁵⁸ Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans).

Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Rouble russe	14,7	1 196	176
Euro	-	1 121	-
Zloty polonais	3,5	846	29
Livre turque	33,6	659	222
Leu roumain	1,7	488	8
Hryvnia ukrainienne	16,3	312	51
Livre égyptienne	8,5	211	18
Forint hongrois	3,7	159	6
Autres non euro	13,2	1 018	134
Au 31 décembre 2021		6 010	644

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Rouble russe	16,8	993	167
Euro	-	732	-
Zloty polonais	3,9	716	28
Livre turque	23,9	653	156
Leu roumain	1,5	510	8
Livre égyptienne	31,9	239	76
Hryvnia ukrainienne	16,1	229	37
Forint hongrois	3,8	119	4
Autres non euro	13,6	681	94
Au 31 décembre 2020		4 872	570

La variation moyenne des taux de change pour la catégorie « Autres non euro » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des taux de change figurant dans le même tableau.

Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque d'être exposé à des variations défavorables des justes valeurs des participations, dues aux variations des indices boursiers et des cours des différentes actions. En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat présente, en moyenne, une corrélation positive avec les fluctuations des indices boursiers, que les actions en portefeuille soient ou non cotées en bourse. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, des variations raisonnablement envisageables des indices boursiers⁵⁹.

Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros	
Fédération de Russie	Indice MOEX	13,9	1 197	166
Pologne	Indice WIG	11,2	847	95
Turquie	Indice BIST 100	29,7	660	196
Roumanie	Indice BET	16,9	488	82
Slovénie	Indice SBTIOP	14,0	318	45
Ukraine	Indice PFTS	22,4	312	70
Grèce	Indice ASE	24,0	251	60
Égypte	Indice EGX 30	14,9	211	31
Régional et autre	Moyenne pondérée	17,4	1 726	300
Au 31 décembre 2021		6 010	1 045	

⁵⁹ Sur la base d'une variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) prenant en compte les indices boursiers pertinents. Ce tableau reflète la devise du pays à risque associé à chaque investissement.

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur en millions d'euros	Impact sur le résultat net en millions d'euros
Fédération de Russie	Indice MOEX	16,2	993	161
Pologne	Indice WIG	9,1	716	65
Turquie	Indice BIST 100	26,4	653	172
Roumanie	Indice BET	10,4	510	53
Égypte	Indice EGX 30	28,1	239	67
Ukraine	Indice PFTS	23,5	229	54
Slovénie	Indice SBTIOP	6,7	205	14
Hongrie	Indice BUX	16,8	119	20
Régional et autre	Moyenne pondérée	16,6	1 208	201
Au 31 décembre 2020			4 872	807

La variation moyenne de l'indice de référence pour la catégorie « Régional et autre » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des indices de référence des pays figurant dans le même tableau.

Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base, du fait de certains investissements et du fait de l'importance des produits de base dans un certain nombre d'économies où elle investit. *Dans le cadre de sa stratégie en matière de risque climatique, la Banque ne procédera pas à de nouveaux investissements dans des projets en amont de la prospection et de l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz, ce qui est cohérent avec la décision prise antérieurement de ne plus financer les activités d'extraction du charbon, comme indiqué dans la déclaration de la BERD sur sa tolérance au risque et le rapport du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures initiative - TCFD).* L'exposition globale directe à l'extraction pétrolière et gazière, à l'extraction de minerais métalliques et à l'extraction houillère (ainsi qu'aux activités d'appui correspondantes) a légèrement reculé à 2,4 % (2020 : 2,5 %) de l'ensemble du portefeuille des Opérations bancaires. Cette réduction du risque est essentiellement due à l'achèvement de projets gaziers en Égypte, au Kazakhstan et en Russie.

Bien que ce pourcentage reste modeste par rapport à l'ensemble du portefeuille, le risque global est en réalité plus important, en raison des conséquences indirectes sur d'autres investissements eux-mêmes exposés à des risques liés aux produits de base. Plusieurs économies où la Banque investit sont très dépendantes des exportations de produits de base pour soutenir leur croissance économique, la demande intérieure et les recettes budgétaires. Une forte contraction prolongée des prix du pétrole et du gaz, par exemple, aurait un impact négatif sur les sociétés de production et de transformation des hydrocarbures, ainsi que sur les États correspondants et les entreprises clientes qui dépendent de la demande intérieure.

Inversement, une augmentation significative des prix du pétrole et du gaz (fin 2021) est néfaste pour les économies importatrices d'énergie, affectées par la baisse de rentabilité induite dans les secteurs économiques fortement consommateurs d'énergie. *La Banque est très attentive à ce risque et prend en compte des scénarios défavorables concernant les cours du pétrole dans ses exercices de simulation de crise.*

Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

Risque de taux d'intérêt et de change

L'exposition de la BERD au risque de marché tient aux répercussions possibles des fluctuations des taux d'intérêt et de change sur ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la trésorerie, qui veillent à ce que le risque de marché résiduel reste dans les limites convenues des risques que la Banque est prête à prendre. La sensibilité de la Banque à ces risques est par conséquent restreinte.

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pendant laquelle un intérêt est associé à un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant le profil des taux d'intérêt de l'actif et du passif, par le biais d'instruments dérivés de gré à gré ou négociés en bourse utilisés à des fins de couverture.

Quotidiennement, la BERD évalue son exposition au risque de marché et veille au respect des limites. Les principales limites concernant le risque de marché au sein de la Banque se fondent sur un calcul des pertes attendues compte tenu d'un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour. Les pertes attendues sont définies comme les pertes moyennes au-delà d'un certain seuil (par exemple, 95 %) qui pourraient être encourues à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et/ou des taux de change. Fixée à un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour, la limite globale des pertes attendues de la Banque précisée dans le document TALP approuvé par le Conseil d'administration est de 60,0 millions d'euros (moins de 0,5 % du capital disponible).

Afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans le présent rapport financier reflètent des mesures fondées sur les pertes attendues et étendues à un horizon de négociation de 10 jours. La méthodologie appliquée au risque de marché considère la courbe de swap de 3 mois comme le principal facteur de risque de taux d'intérêt et les autres facteurs comme des facteurs de risques d'écarts de base⁶⁰. Les pertes attendues cumulées (niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation de 10 jours) du portefeuille de trésorerie de la Banque, y compris les risques d'écarts de base, étaient de 24,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 42,2 millions), pour des pertes attendues moyennes sur l'année de 35,3 millions d'euros (2020 : 25,5 millions). Les risques de change associés au financement synthétique, par la Trésorerie, des prêts qu'accorde la Banque en monnaie locale sont un des facteurs déterminants du marché. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, les pertes attendues sur les options s'élevant à 0,2 million d'euros en fin d'exercice (2020 : 0,5 million), avec un niveau maximal de 1,8 million d'euros en cours d'année (2020 : 1,3 million). La contribution spécifique du risque de change aux pertes attendues globales s'est établie à 2,0 millions d'euros en fin d'exercice (2020 : 2,4 millions). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2021 et n'a jamais dépassé 3,5 millions d'euros (2020 : 2,5 millions).

Réformes des taux d'intérêt de référence

L'Intercontinental Exchange (ICE) Benchmark Administration a annoncé en mars 2021, en concertation avec la Financial Conduct Authority (FCA), l'instance indépendante de régulation du secteur financier britannique, son intention de cesser à compter du 31 décembre 2021 la publication des taux LIBOR suivants : tous les LIBOR livre sterling, euro, franc suisse et yen, ainsi que les LIBOR dollar des États-Unis à une semaine et à deux mois. Les taux LIBOR dollar des États-Unis restants (à un jour, un mois, trois mois, six mois et 12 mois) ne seront plus publiés à compter du 30 juin 2023.

Afin de gérer les risques induits par les réformes des taux d'intérêt de référence, la Banque a instauré un cadre de transition pour les contrats se rapportant aux taux de référence concernés, l'objectif étant de perturber le moins possible l'activité et d'atténuer les risques opérationnels et de conduite, ainsi que les éventuelles pertes financières. Ce cadre de transition définira entre autres les modifications à apporter aux systèmes, aux procédures et aux modèles de gestion du risque et d'évaluation, et permettra de gérer les implications comptables correspondantes.

À ce titre, la Banque a pour l'instant réussi à inclure dans tous les nouveaux contrats de prêt ayant le LIBOR pour référence une formulation de repli permettant de faciliter une transition du LIBOR vers un taux de remplacement, lorsque le LIBOR cessera de faire office de taux de référence. Les modifications à apporter aux anciens contrats basés sur le LIBOR ont également été formulées. Concernant ses activités relatives aux instruments dérivés, la Banque adhère au protocole de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), entré en vigueur le 25 janvier 2021. Pour ce qui est de son portefeuille de prêts, la Banque entame actuellement des négociations avec les emprunteurs afin de convenir de nouvelles conditions de prêt, aux termes desquelles le LIBOR ne sera plus le taux de référence. Les modifications de système informatique nécessaires à une bonne prise en compte des nouveaux taux de référence de remplacement ont été achevées en 2021. Les transactions seront progressivement migrées et réinscrites dans les systèmes courant 2022.

Risque d'inflation en rapport avec la monnaie locale

La Banque est par ailleurs exposée à un risque de marché afférent à la monnaie locale, l'indice kazakh des prix à la consommation représentant pour la Banque un risque de modèle, étant donné qu'il n'existe pas de marché indicatif de l'inflation au Kazakhstan. Le marché du tengue kazakh ne disposant pas d'un taux de référence national transparent pour les emprunts et les prêts, la Trésorerie a levé des tengues en procédant à des émissions indexées sur l'inflation. Ce risque est atténué, les passifs étant partiellement compensés par la rétrocession de prêts indexés sur l'indice kazakh des prix à la consommation. Au 31 décembre 2021, les financements en tengue indexés sur l'indice des prix à la consommation présentaient un excédent de 454 millions d'euros, (2020 : 746 millions), qui a été essentiellement investi dans des obligations à court terme du gouvernement du Kazakhstan.

Risque sur actions

La Banque était directement exposée à un risque sur actions de 131 millions d'euros au 31 décembre 2021 du fait de deux investissements de la Trésorerie sous forme de participations⁶¹ (2020 : 105 millions). En outre, les expositions indirectes au risque sur actions se produisent sous la forme de produits structurés indexés sur des actions qui sont couverts en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

⁶⁰Le risque d'écarts est lié aux écarts de taux de référence des swaps de devises, aux écarts d'échéance (par exemple entre les taux Libor à 6 mois et à 3 mois), à l'écart entre le taux des swaps indexés sur le taux à un jour par rapport au taux Libor à 3 mois, et aux écarts des emprunts d'État.

⁶¹ Voir note annexe 19 aux états financiers, page 79.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont conçues pour lui permettre de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

Les critères à moyen terme de la Banque en matière de liquidités reposent sur les trois conditions minimales suivantes :

- Les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % de la projection des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes, sans recourir aux marchés de financement.
- Les liquidités de la Banque doivent être considérées comme un solide facteur positif lors de l'application des méthodes des agences de notation. Ces méthodes consistent notamment à appliquer des décotes aux disponibilités de la Banque, en évaluant le niveau des créances échues dans un délai d'un an et en prenant en compte les engagements non utilisés. Cela permet d'avoir une vision externe de la couverture des liquidités dans un contexte tendu.
- La Banque doit être capable de satisfaire ses obligations pendant au moins 12 mois en cas de scénario de tension extrême. Ce scénario élaboré en interne envisage un ensemble d'événements susceptibles d'avoir un impact négatif sur la position de liquidité de la Banque.

Pour déterminer le ratio de couverture des besoins nets de liquidités précédemment mentionné, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de la Trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de trésorerie nets des créances à court terme⁶².

La Banque maintient ses liquidités au-dessus des minima prévus par ses politiques, afin de disposer d'une certaine souplesse dans l'exécution de son programme d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les principaux indicateurs de liquidités à moyen terme de la Banque étaient les suivants :

- *Les actifs nets de la Trésorerie représentaient 148 % (2020 : 152 %) des besoins nets de liquidités pour les deux années suivantes (couverture minimum prévue : 75 %).*
- *Les actifs liquides de la Trésorerie représentaient (après application des décotes pour simulation de scénario de tension) 156 % (2020 : 125 %) d'une année de service de la dette, plus 50 % des engagements non utilisés (couverture minimum prévue : 100 %).*

La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par la Trésorerie au 31 décembre 2021 s'établissait à 1,1 an (2020 : 1,2 an).

La politique de liquidité à court terme de la Banque repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio - LCR) définis dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette approche exige que le ratio des actifs liquides arrivant à échéance et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Ces ratios minimaux aux termes de la politique de la Banque étaient dépassés au 31 décembre 2021 et l'avaient été constamment tout au long de l'année.

Outre les éléments précités, le Département de la trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme global d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme. En 2021, elle a levé 9,6 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme assortis d'une échéance moyenne de 4,2 ans (2020 : 13,1 milliards et 4,0 ans). Les trois principales agences de notation ont confirmé en 2021 la note AAA, assortie de perspectives stables, de la Banque. Fitch a rétabli en 2021 la mention perspectives stables, après l'avoir rétrogradée en perspectives négatives, reconnaissant ainsi la résilience des investissements de la Banque sous forme de prêts pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que la réduction des risques de détérioration concernant la solvabilité de la BERD (capitalisation et qualité des actifs).

⁶² En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance fixe ou optionnelle maximale d'un an au moment de l'acquisition – autrement dit, les créances qui avaient une échéance résiduelle maximale d'un an au 31 décembre 2021 n'en font pas partie.

Le tableau suivant propose une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés émanant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus proche à laquelle ils peuvent être contractuellement exigibles.

Ces chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec ceux communiqués dans l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois inclus en millions d'euros	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions d'euros	De plus de trois mois à un an inclus en millions d'euros	De plus d'un an à trois ans inclus en millions d'euros	Plus de trois ans en millions d'euros	Total en millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2021						
Flux de trésorerie non dérivés						
Montants dus à des établissements de crédit	(822)	(58)	(120)	-	-	(1 000)
Dettes représentées par un titre	(816)	(2 950)	(6 748)	(17 993)	(24 550)	(53 057)
Autres passifs financiers	(39)	(162)	(35)	(16)	(579)	(831)
Au 31 décembre 2021	(1 677)	(3 170)	(6 903)	(18 009)	(25 129)	(54 888)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(11)	(17)	(82)	(145)	(170)	(425)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(11)	(631)	(1 021)	(1 453)	(1 209)	(4 325)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	4	830	946	1 342	1 110	4 232
Dérivés sur devises - sortie	(1 708)	(2 109)	(437)	(57)	(59)	(4 370)
Dérivés sur devises - entrée	1 700	2 096	405	50	50	4 301
Au 31 décembre 2021	(26)	169	(189)	(263)	(278)	(587)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(13)	(22)	(185)	(78)	(300)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(226)	(281)	(2 446)	(3 531)	(3 438)	(9 922)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	250	322	2 256	2 767	3 133	8 728
Au 31 décembre 2021	22	28	(212)	(949)	(383)	(1 494)
Total des passifs financiers au 31 décembre 2021	(1 681)	(2 973)	(7 304)	(19 221)	(25 790)	(56 969)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(3 360)	-	-	-	-	(3 360)
Institutions non financières	(12 507)	-	-	-	-	(12 507)
Au 31 décembre 2021	(15 867)	-	-	-	-	(15 867)

	Jusqu'à un mois inclus en millions d'euros	De plus d'un mois à trois mois inclus en millions d'euros	De plus de trois mois à un an inclus en millions d'euros	De plus d'un an à trois ans inclus en millions d'euros	Plus de trois ans en millions d'euros	Total en millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2020						
Flux de trésorerie non dérivés						
Montants dus à des établissements de crédit	(1 188)	(26)	(121)	(18)	-	(1 353)
Dettes représentées par un titre	(1 279)	(3 607)	(7 990)	(15 245)	(20 859)	(48 980)
Autres passifs financiers	(37)	(211)	(42)	(89)	(177)	(556)
Au 31 décembre 2020	(2 504)	(3 844)	(8 153)	(15 352)	(21 036)	(50 889)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(9)	(18)	(75)	(143)	(232)	(477)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(421)	(273)	(1 485)	(1 706)	(2 216)	(6 101)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	335	201	1 469	1 683	2 301	5 989
Dérivés sur devises - sortie	(3 605)	(4 766)	(5 967)	(94)	(57)	(14 489)
Dérivés sur devises - entrée	3 493	4 631	5 743	67	50	13 984
Au 31 décembre 2020	(207)	(225)	(315)	(193)	(154)	(1 094)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(9)	(20)	(38)	(115)	(79)	(261)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(310)	(184)	(996)	(2 742)	(2 879)	(7 111)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	278	204	965	2 331	2 771	6 549
Au 31 décembre 2020	(41)	-	(69)	(526)	(187)	(823)
Total des passifs financiers au 31 décembre 2020	(2 752)	(4 069)	(8 537)	(16 071)	(21 377)	(52 806)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(3 169)	-	-	-	-	(3 169)
Institutions non financières	(11 912)	-	-	-	-	(11 912)
Au 31 décembre 2020	(15 081)	-	-	-	-	(15 081)

D. Risque opérationnel

La Banque entend par risques opérationnels les risques de pertes (financières et/ou réputationnelles) résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'événements extérieurs. Induits par les opérations quotidiennes ou par des événements extérieurs, ces risques concernent tous les aspects des activités de la Banque.

Sources de risque opérationnel

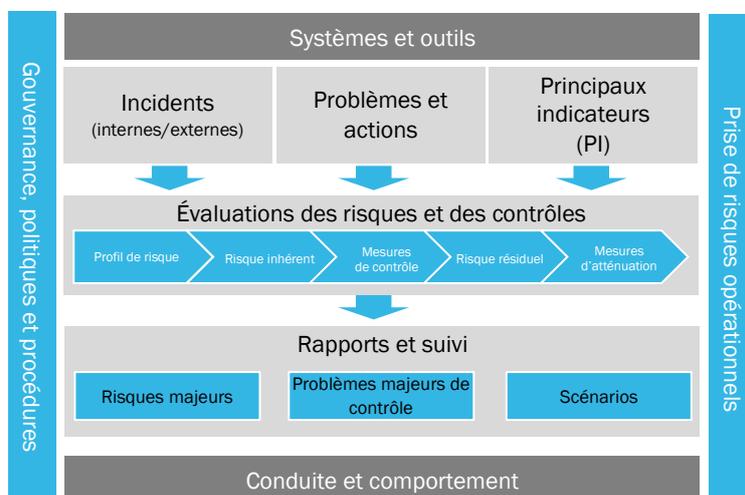
Le risque opérationnel peut se manifester de diverses manières : erreurs humaines, comportement inapproprié de la part d'employés (y compris fraude), non-respect des règles et des politiques en vigueur, ou encore non-respect par un fournisseur de ses conditions contractuelles. De tels événements peuvent se traduire par des pertes financières, ainsi que par des atteintes à la réputation de la Banque.

Mécanisme de gestion du risque opérationnel

La Banque s'est dotée d'un mécanisme de gestion du risque opérationnel, qui consiste en un ensemble de processus, de procédures, de rapports et de responsabilités, et qui sert à repérer, gérer et surveiller les risques opérationnels auxquels elle est exposée. Dans le cadre de ce mécanisme interviennent entre autres des comités de gouvernance et des pratiques de gestion quotidiennes, comme la prise en compte et l'analyse des risques les plus importants, ainsi que des problèmes et des incidents susceptibles d'avoir des répercussions négatives pour la Banque.

Ce mécanisme permet une approche structurée de la gestion du risque opérationnel. Il a pour fonction d'assurer l'application cohérente de normes et de techniques d'évaluation des risques dans l'ensemble de la Banque, tout en laissant à chaque activité suffisamment de latitude pour adapter certaines de ses composantes à ses besoins particuliers.

Le mécanisme de gestion du risque opérationnel couvre essentiellement les aspects suivants :



Gouvernance, politiques et procédures

La Banque dispose d'un ensemble complet de politiques et de procédures précisant de quelle manière les risques opérationnels doivent être gérés dans l'ensemble de la BERD.

Prise de risques opérationnels

La Banque définit son approche vis-à-vis de la prise de risques en précisant les motifs qui peuvent inciter à prendre, à accepter ou à éviter certains types de risques.

Incidents

La Banque recueille, analyse et communique systématiquement les données en rapport avec les incidents en matière de risques opérationnels, pour permettre de comprendre les raisons de leur survenance et les moyens d'améliorer les contrôles pour réduire le risque de futurs incidents. Par ailleurs, la BERD recueille et utilise les données disponibles sur des incidents survenus dans d'autres entreprises comparables en consultant la Global Operational Risk Loss Database, afin d'identifier les risques potentiels susceptibles de se présenter ultérieurement, même si jusqu'à présent ils n'ont pas eu d'impact sur la BERD.

Problèmes et actions

La Banque recueille en outre systématiquement des informations sur les « problèmes » qu'elle peut rencontrer en matière de maîtrise du risque opérationnel. Des « actions » sont mises en place pour y remédier et faire en sorte qu'ils ne présentent pas de risques opérationnels.

Principaux indicateurs

Ces indicateurs servent à surveiller au fil du temps certains risques opérationnels et contrôles effectués, ainsi qu'à garantir que des mesures sont prises si nécessaire.

Évaluations des risques et des contrôles

Les « évaluations des risques et des contrôles » sont des évaluations exhaustives qui portent sur les principaux risques opérationnels de la Banque. Elles consistent en un exercice d'auto-évaluation, effectué par chaque unité opérationnelle, permettant d'établir un profil de risque en fonction d'une taxonomie des risques opérationnels à l'échelle de la Banque, qui classe les risques selon une taxonomie normalisée. Cette démarche prévoit notamment l'évaluation des risques inhérents à chaque secteur et à chaque fonction de contrôle, ainsi que de l'efficacité des contrôles existants destinés à atténuer ces risques, ce qui permet d'établir les notations des risques résiduels et de décider ensuite s'il convient d'accepter ou de réduire ces derniers.

Rapports et suivi

La Banque produit régulièrement une grande diversité de rapports de gestion, qui rendent compte des principaux éléments considérés et traités par le mécanisme de gestion du risque opérationnel. Ces rapports permettent à la Direction de comparer les résultats aux objectifs et aux niveaux de tolérance convenus.

Systèmes et outils

La Banque a recours à un système de contrôle du risque de gouvernance lui permettant d'enregistrer, de gérer et de signaler les risques opérationnels, les contrôles et à la fois les incidents et les conclusions des audits internes.

Conduite et comportement

Plusieurs composantes du mécanisme de gestion des risques opérationnels prévoient notamment l'évaluation du comportement, dans la mesure où une conduite appropriée des employés de la Banque est déterminante pour la bonne gestion de ces risques. Par exemple, les enquêtes à propos d'incidents cherchent habituellement à déterminer si les employés ont signalé suffisamment tôt le problème à l'échelon supérieur de leur hiérarchie. Les domaines qui ont des implications en matière de risque de conduite peuvent être identifiés et évalués via le registre des risques opérationnels et le processus d'évaluation des risques et des contrôles.

Principaux risques et mesures d'atténuation

La Banque évalue et renforce en permanence ses processus de gestion et de contrôle des risques, ainsi que les outils technologiques afférents, afin d'améliorer leur efficacité.

Le tableau suivant résume les principaux risques opérationnels jugés actuellement les plus en rapport avec les activités de la Banque.

Principal risque	Description	Gestion du risque
Risque d'atteinte à la réputation	<p>Tous les risques énumérés ci-dessous peuvent entraîner un risque d'atteinte à la réputation. Le risque d'atteinte à la réputation (ou risque réputationnel) concerne l'image de marque de la Banque, de même que l'éthique, la confiance, les relations avec les clients et les parties prenantes, la conduite, ainsi que la culture et les valeurs globales de notre organisation.</p> <p>Le risque d'atteinte à la réputation peut également découler de relations inappropriées avec les clients, susceptibles d'être préjudiciables pour la Banque.</p>	<p>Prise en considération des principaux risques d'atteinte à la réputation chaque fois qu'une modification est apportée à une stratégie ou à un mode opératoire.</p> <p>Communication proactive avec toutes les parties prenantes et suivi de la couverture médiatique pour déterminer clairement la perception de notre réputation.</p> <p>En outre, un certain nombre de contrôles et de cadres sont en place pour faire face aux autres risques susceptibles de porter atteinte à notre réputation, qui sont notamment les suivants : risque de conduite, criminalité financière, risque d'investissement, acceptation de clients et développement de produits.</p>
Risque de conduite	<p>Préjudice potentiel encouru par la BERD, ses parties prenantes et ses clients en rapport avec la gestion des investissements, la fraude en matière de prêt, l'intégrité des marchés, le blanchiment de capitaux et la corruption passive ou active.</p>	<p>Gestion assurée via un dispositif destiné à améliorer la détection des risques et leur atténuation, les informations de gestion et les comptes rendus aux supérieurs hiérarchiques, ainsi qu'au Bureau de la déontologie et au Département des ressources humaines.</p>
Risque lié aux personnes	<p>Risque d'un impact négatif majeur dû au départ d'un employé important ou d'une équipe déterminante, ou risque de performances sous-optimales faute de pouvoir recruter les talents nécessaires.</p> <p>Ce risque concerne le personnel ou les équipes en charge des investissements et travaillant sur des produits clés, ou des personnes dotées d'une expérience considérable ou de connaissances spécialisées (par exemple, un responsable opérationnel essentiel ou un spécialiste des systèmes informatiques).</p>	<p>Parmi les principales mesures d'atténuation figurent la définition et l'élaboration de moyens permettant d'appuyer les processus en rapport avec les activités de front-office ou de back-office, un programme de gestion des talents et la planification de la relève.</p> <p>Élaboration d'une documentation complète décrivant tous les processus clés et, dans la mesure du possible, prise en compte de ce risque lors des simulations de reprise après sinistre.</p>
Risque de processus	<p>Risque d'une défaillance des processus opérationnels fondamentaux mis en œuvre par la BERD, comme le traitement de transactions et de paiements essentiels, la vérification du profil des clients ou la valorisation d'actifs.</p>	<p>Les évaluations des risques et des contrôles servent à identifier et à évaluer les principaux risques opérationnels. Les contrôles associés sont évalués en fonction de leur conception et des résultats obtenus.</p> <p>Si nécessaire, les processus et les contrôles sont améliorés, afin de mettre en place de meilleures conditions de contrôle pour éviter de nouvelles concrétisations des risques.</p>
Risque de gestion du changement/ risque lié à un projet	<p>Risque d'un impact négatif du changement, de projets ou d'initiatives.</p> <p>Le risque de projet est le risque d'une mise en œuvre inefficace de projets majeurs de la BERD, avec pour résultat des solutions sous-optimales.</p>	<p>Supervision de tous les grands projets par une équipe dédiée à la gestion du changement, pour assurer à l'échelle de toute la Banque la rigueur et la cohérence du démarrage, de l'approbation et du suivi des projets.</p> <p>La Banque n'applique aucun nouveau processus ou système tant qu'il n'a pas été entièrement testé.</p>
Cybercriminalité	<p>Risque de perte ou de préjudice encouru par la Banque et ses clients du fait d'actes commis ou favorisés par l'utilisation de systèmes informatiques en réseau.</p>	<p>Les procédures et processus de la Banque concernant l'informatique et la sécurité de l'information assurent la mise à jour permanente des logiciels anti-virus de tous les serveurs et ordinateurs.</p> <p>Des sauvegardes sont régulièrement réalisées et des vérifications des contrôles d'accès, des tests d'intrusion dans les systèmes et de vulnérabilité, ainsi que des simulations de reprise après sinistre sont régulièrement effectués.</p> <p>Les contrôles de la Banque contre les cyberattaques sont vérifiés et alignés sur les meilleures pratiques externes.</p>

<i>Principal risque</i>	<i>Description</i>	<i>Gestion du risque</i>
<i>Risque pour la résilience des activités</i>	<i>Risque de l'impossibilité, pour diverses raisons, de poursuivre les activités de la Banque.</i>	<i>Une planification de la résilience est en place au sein de l'ensemble de l'organisation, les plans de reprise des activités précisant les principaux membres du personnel devant intervenir et leur rôle. Elle prévoit notamment un exercice annuel de reprise après sinistre sur le site de secours de la Banque. La BERD a contracté une assurance qui la couvre en cas de pertes résultant de l'interruption de ses activités par suite de sinistres ou dommages relatifs à ses biens. La BERD travaille en étroite collaboration avec ses prestataires de services tiers pour maintenir la qualité et la continuité du service.</i>
<i>Risque technologique</i>	<i>Risque d'une inadéquation ou de l'impossibilité d'adaptation des systèmes technologiques et des mécanismes d'appui correspondants de la BERD, face à l'évolution des exigences.</i>	<i>Le mode opératoire de gestion du risque technologique de la Banque permet à l'organisation de repérer, de mesurer et de gérer les risques technologiques au regard de ses objectifs commerciaux, de ses processus essentiels et de ses risques en matière d'informations. Prise en compte de tous les aspects majeurs (gestion des incidents, du changement, des capacités, etc.). Étude régulière de la progression des grands projets informatiques et tests rigoureux effectués sur tout nouveau système avant approbation.</i>
<i>Risque lié aux prestataires de services externes</i>	<i>Choix inadéquat et gestion insatisfaisante des fournisseurs externes. Le risque de prestataire de services externes est le risque que des fournisseurs de services soient incapables de respecter la qualité de service convenue.</i>	<i>Avant de conclure tout accord avec des prestataires tiers, la Banque procède à des vérifications préalables les concernant et applique un programme d'évaluation régulière de la qualité de service convenue. Des stratégies de désengagement sont examinées avant tout accord. Elles constituent un cadre permettant de changer de prestataire si la qualité de service est inférieure à celle convenue.</i>

Perspectives

Les perspectives globales en matière de risque opérationnel restent préoccupantes et inchangées par rapport à l'an dernier.

La COVID-19 constitue toujours un sujet d'inquiétude, dans la mesure où la maladie continue de menacer le bien-être et la disponibilité des collaborateurs et des collaboratrices de la Banque, ainsi que de tierces parties essentielles. Des plans de secours ont été mis en place afin d'assurer la continuité des activités essentielles et la Banque continue de suivre de près ces différents risques.

Elle continue d'accorder une attention particulière au renforcement de ses capacités et de ses pratiques en matière d'information, de cybersécurité et de résilience de ses activités. La récente affaire de la faille Log4j, qui a touché des organisations du monde entier, a confirmé à quel point il était nécessaire d'adopter et de renforcer les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

La Banque suit de près l'évolution des troubles politiques que connaissent un certain nombre d'économies dans lesquels elle investit. L'Équipe de gestion de la crise reste attentive aux risques potentiels encourus par son personnel et ses opérations et a pris des mesures de précaution.

La Banque est consciente de son exposition aux risques liés au changement climatique, tels que les contraintes que pourraient faire peser sur ses activités les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles. Elle est donc à la recherche d'outils, de stratégies et de compétences lui permettant de gérer et d'atténuer ces risques.

E. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa Résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (Résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (Résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital sujet à appel est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital sujet à appel nouvellement autorisé. Les actions sujettes à appel pouvaient faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la Résolution n° 128. Au 31 décembre 2021, la souscription à l'augmentation du capital sujet à appel atteignait 8,9 milliards d'euros (2020 : 8,9 milliards).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2020, le Conseil des gouverneurs a procédé à une révision du capital social de la Banque, conformément à l'article 5.3 de l'Accord. Il a estimé que le capital prévu était adéquat pour la période 2021-25, dans le contexte de l'approbation du Cadre stratégique et capitalistique pour la période 2021-25. Enfin, le Conseil des gouverneurs a décidé que l'adéquation du capital de la Banque serait de nouveau examinée en 2025 (Résolution n° 233).

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et aux paramètres de sa politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des investissements sous forme de prêts et de participations réalisés par la Banque dans les économies où elle investit au montant total du capital souscrit non déprécié, des réserves et des excédents de la Banque. *Ce capital de base se compose du capital souscrit non déprécié (y compris le capital sujet à appel), des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements afin de tenir compte, d'une part, des provisions générales pour dépréciation de prêts concernant les expositions des Opérations bancaires et, d'autre part, des pertes latentes sur les prises de participation.* Le capital de base à cette fin s'élevait, après les décisions d'affectation du revenu net de 2021, à 42,5 milliards d'euros⁶³ au 31 décembre 2021 (2020 : 41,4 milliards).

La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Pour les besoins de ce ratio, et par souci de cohérence avec le capital de base, les provisions spécifiques sont déduites du total des actifs d'exploitation. Au 31 décembre 2021, le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 79 % (2020 : 79 %) à comparer avec le seuil de 92 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit libéré non déprécié, augmenté des excédents et de la réserve générale. *Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2020 : aucune).*

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle d'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique d'adéquation du capital.

La Banque définit le capital requis comme les pertes éventuelles qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées à l'aide du mécanisme d'adéquation du capital sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

L'un des objectifs principaux de la politique d'adéquation du capital est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré et les réserves.

Au 31 décembre 2021, le ratio entre le capital requis et le capital disponible était de 65 % (2020 : 67 %), à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré parallèlement aux obligations de la BERD en matière de capital statutaire.

Les principaux indicateurs financiers de la Banque sont présentés page 6. Au 31 décembre 2021, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 27 % (2020 : 26 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 59 % (2020 : 56 %).

	2021 <i>en millions d'euros</i>	2020 <i>en millions d'euros</i>
Réserves et bénéfices non distribués		
<i>Réserve spéciale</i>	306	306
<i>Réserve pour pertes sur prêts</i>	432	324
<i>Fonds de CT pour la région SEMED</i>	4	5
<i>Gains latents</i>	2 968	1 995
Total des réserves soumises à restrictions	3 710	2 630
Réserves générales non soumises à restrictions	10 418	9 044
Au 31 décembre	14 128	11 674

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, la part du revenu net de la Banque qui sera affectée aux excédents ou à d'autres fins et celle qui sera, le cas échéant, distribuée aux membres. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Aux termes de cet article : « *Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé* ». Ce seuil est actuellement de 3,0 milliards d'euros (2020 : 3,0 milliards).

⁶³ Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires (les actifs d'exploitation étant considérés à leur coût).

F. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Classification et juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2021		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de créance	1 050	1 050
Instruments financiers dérivés	4 960	4 960
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 907	1 907
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	575	575
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	6 010	6 010
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	131	131
	14 633	14 633
Actifs financiers sur la base du coût amorti⁶⁴ :		
Créances sur les établissements de crédit	22 619	22 619
Titres de créance	10 304	10 370
Autres actifs financiers	470	470
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	26 245	26 784
	59 638	60 243
Total	74 271	74 876

	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2020		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de créance	1 741	1 741
Instruments financiers dérivés	5 030	5 030
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 280	2 280
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	319	319
Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	4 872	4 872
Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	105	105
	14 347	14 347
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
Créances sur les établissements de crédit	18 690	18 690
Titres de créance	11 243	11 294
Autres actifs financiers	444	444
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	24 875	25 302
	55 252	55 730
Total	69 599	70 077

	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	À la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2021						
Montants dus à des établissements de crédit	-	-	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(49 126)	(49 126)	(49 229)
Instruments financiers dérivés	(576)	(149)	(2 408)	-	(3 133)	(3 133)
Autres passifs financiers	-	(195)	-	(974)	(1 169)	(1 169)
Total des passifs financiers	(576)	(344)	(2 408)	(51 100)	(54 428)	(54 531)

⁶⁴ Hormis pour les titres de créance et les prêts, la juste valeur des autres actifs sur la base du coût amorti est à peu près équivalente à leur valeur comptable, du fait de la nature à court terme de ces actifs.

	Détenus à des fins de transaction en millions d'euros	À la juste valeur par le biais du résultat net en millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture en millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti en millions d'euros	Valeur comptable en millions d'euros	Juste valeur en millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2020						
Montants dus à des établissements de crédit	-	-	-	(1 353)	(1 353)	(1 353)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(46 926)	(46 926)	(46 877)
Instruments financiers dérivés	(1 125)	(102)	(1 506)	-	(2 733)	(2 733)
Autres passifs financiers	-	(174)	-	(695)	(869)	(869)
Total des passifs financiers	(1 125)	(276)	(1 506)	(48 974)	(51 881)	(51 832)

Au 31 décembre 2021, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des investissements sous forme de prêts comptabilisés sur la base du coût amorti.

La valeur estimée selon la méthode du coût amorti des instruments détenus sur la base du coût amorti en tant que créances sur les établissements de crédit, autres actifs financiers, montants dus à des établissements de crédit et autres passifs financiers, est considérée comme étant approximativement équivalente à leur juste valeur, dans la mesure où il s'agit avant tout d'instruments simples, à court terme et de qualité de crédit élevée. Ces instruments sont classés « données de Niveau 2 » (voir l'intitulé « Hiérarchie applicable à la juste valeur », ci-après), l'évaluation par la Banque de leur juste valeur étant fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires.

La juste valeur des titres de créance détenus sur la base du coût amorti est calculée à partir de données de Niveau 2, à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Conformément au modèle opérationnel de la Banque, certains prêts des Opérations bancaires sont détenus à titre d'investissements pour collecter des flux de trésorerie contractuels, les conditions contractuelles prévoyant, à des dates spécifiques, des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts. Ces prêts sont comptabilisés sur la base du coût amorti. La juste valeur de ces prêts a été calculée en utilisant des données de Niveau 3, les flux de trésorerie ayant été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, puis en actualisant cette valeur en fonction d'une mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. La juste valeur des obligations émises par la Banque est calculée en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, donc à partir de données de Niveau 3. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est généralement proche de la juste valeur. L'estimation de la juste valeur des billets de trésorerie émis par la Banque est fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires, c'est-à-dire sur des données de Niveau 2.

Hiérarchie applicable à la juste valeur

La norme IFRS 13 classe la juste valeur sur la base d'une hiérarchie des techniques d'évaluation qui comprend trois niveaux. Les classifications sont déterminées en fonction du caractère observable ou non observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces données ont permis d'établir la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés dynamiques pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse et les obligations classées en tant que prêts cotées en bourse et détenues à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- **Niveau 2** : données autres que les prix cotés de Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir les prix), soit indirectement (à savoir les éléments dérivant de prix). Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Superderivatives et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés. Ce niveau comprend les titres de créance (évalués au vu des prix observés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs pour motiver un classement en Niveau 1), la plupart des produits dérivés (généralement évalués via un modèle d'actualisation des flux de trésorerie utilisant uniquement des données observables) et les participations et obligations cotées en bourse (dont la valorisation dépend d'une cotation, mais pour lesquelles le marché n'est pas suffisamment actif pour motiver un classement en Niveau 1).
- **Niveau 3** : données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels les données de valorisation ne sont pas toutes observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2021, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données significatif le plus faible pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1 en millions d'euros	Niveau 2 en millions d'euros	Niveau 3 en millions d'euros	Total en millions d'euros
Titres de créance	1 004	46	-	1 050
Instruments financiers dérivés	-	4 744	216	4 960
Prêts des Opérations bancaires	1 918	216	348	2 482
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 655	66	4 289	6 010
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	131	-	131
Total des actifs financiers à la juste valeur	4 577	5 203	4 853	14 633
Instruments financiers dérivés	-	(2 984)	(149)	(3 133)
Autres passifs	-	-	(195)	(195)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(2 984)	(344)	(3 328)

	Au 31 décembre 2020			
	Retraité ⁶⁵ Niveau 1 en millions d'euros	Retraité Niveau 2 en millions d'euros	Niveau 3 en millions d'euros	Total en millions d'euros
Titres de créance	878	863	-	1 741
Instruments financiers dérivés	-	4 830	200	5 030
Prêts des Opérations bancaires	2 015	271	313	2 599
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 495	160	3 217	4 872
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	105	-	105
Total des actifs financiers à la juste valeur	4 388	6 229	3 730	14 347
Instruments financiers dérivés	-	(2 631)	(102)	(2 733)
Autres passifs	-	-	(174)	(174)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(2 631)	(276)	(2 907)

Les transferts au Niveau 2 ont lieu lorsque le volume de transaction d'un investissement est jugé insuffisant pour que le marché dont il relève puisse être considéré comme actif, le prix du marché restant toutefois le meilleur indicateur de sa valeur. Les transferts au Niveau 3 ont lieu lorsqu'il n'existe plus aucun prix de marché observable indicatif de transactions réalisées dans des conditions de concurrence normale.

En 2021, il n'y a eu aucun transfert du Niveau 1 au Niveau 2 (2020 : 265 millions d'euros), ni du Niveau 1 au Niveau 3 (comme en 2020), ni du Niveau 2 au Niveau 3 (comme en 2020).

En 2021, 126 millions d'euros ont été transférés du Niveau 2 au Niveau 1 (2020 : néant). Le volume de transactions ayant été estimé actif, 126 millions d'euros de titres de créances ont été transférés depuis le Niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu depuis le Niveau 3 (2020 : 109 millions d'euros).

⁶⁵ La Banque a mis à jour en 2021 la méthodologie qu'elle utilise pour déterminer si les prix utilisés pour évaluer les titres de créance désignés à la juste valeur peuvent être considérés comme provenant d'un marché actif. La présentation de ces titres de créances de Niveau 1 et de Niveau 2 a donc été retravaillée pour 2020, sur les mêmes bases que les chiffres de 2021. Il en résulte que 878 millions d'euros de titres de créance auparavant classés au Niveau 2 sont désormais regroupés au Niveau 1.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Prêts des Opérations bancaires en millions d'euros	Participations des Opérations bancaires en millions d'euros	Total des actifs en millions d'euros	Autres passifs en millions d'euros	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Total des passifs en millions d'euros
Solde au 31 décembre 2020	200	313	3 217	3 730	(174)	(102)	(276)
<i>Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(e)s dans :</i>							
• Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	60	-	1 056	1 116	(10)	(80)	(90)
• Gains nets sur les prêts	-	50	-	50	-	-	-
Émissions	-	12	-	12	(36)	-	(36)
Achats	-	-	558	558	-	-	-
Règlements	(44)	(27)	-	(71)	25	33	58
Cessions	-	-	(542)	(542)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2021	216	348	4 289	4 853	(195)	(149)	(344)
<i>Gains nets/(pertes nettes) sur l'année concernant les instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2021 et comptabilisé(e)s dans :</i>							
• Gains nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	60	-	963	1 023	(10)	(63)	(73)
• Gains nets sur les prêts	-	50	-	50	-	-	-

	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Prêts des Opérations bancaires en millions d'euros	Participations des Opérations bancaires en millions d'euros	Total des actifs en millions d'euros	Autres passifs en millions d'euros	Instruments financiers dérivés en millions d'euros	Total des passifs en millions d'euros
Solde au 31 décembre 2019	202	409	3 485	4 096	(138)	(142)	(280)
<i>Gains nets/(pertes nettes) comptabilisé(e)s dans :</i>							
• Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	70	-	297	367	(13)	(5)	(18)
• Pertes nettes sur les prêts	-	(38)	-	(38)	-	-	-
Émissions	-	38	-	38	(32)	-	(32)
Achats	-	-	280	280	-	-	-
Règlements	(72)	(90)	-	(162)	9	45	54
Cessions	-	-	(742)	(742)	-	-	-
Exclusions du Niveau 3	-	(6)	(103)	(109)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2020	200	313	3 217	3 730	(174)	(102)	(276)
<i>Gains nets/(pertes nettes) sur l'exercice concernant les instruments de Niveau 3 détenus au 31 décembre 2020 et comptabilisé(e)s dans :</i>							
• Gains nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	35	-	54	89	(11)	1	(10)
• Pertes nettes sur les prêts	-	(30)	-	(30)	-	-	-

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2021, les principaux modèles/principales techniques de valorisation⁶⁶ utilisé(e)s pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

		Impact sur le résultat net en 2021		
Principaux modèles/principales techniques de valorisation		Valeur comptable en millions d'euros	Évolution favorable en millions d'euros	Évolution défavorable en millions d'euros
Prêts des Opérations bancaires	AFT, modèles de valorisation des options, modèles d'ajustement du crédit et VAN	348	58	(13)
Titres de participation, Fonds de participations et instruments dérivés associés des Opérations bancaires ⁶⁷	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	4 161	1 164	(784)
Au 31 décembre		4 509	1 222	(797)

		Impact sur le résultat net en 2020		
Principaux modèles/principales techniques de valorisation		Valeur comptable en millions d'euros	Évolution favorable en millions d'euros	Évolution défavorable en millions d'euros
Prêts des Opérations bancaires	Modèles AFT et de valorisation des options	313	40	(22)
Titres de participation, Fonds de participations et instruments dérivés associés des Opérations bancaires	Multiples de la VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	3 141	752	(462)
Au 31 décembre		3 454	792	(484)

Prêts des Opérations bancaires

Les prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisé(e)s pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des valorisations par la VAN et des ajustements du crédit. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les taux d'actualisation, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur, d'autres valorisations par la VAN et des changements d'hypothèses dans les modèles AFT sous-jacents (par exemple en modifiant le taux d'actualisation).

Participations des Opérations bancaires, Fonds de participations et instruments dérivés

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés sur actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/principales techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la VAN, les multiples de l'EBITDA et les modèles AFT. L'évaluation du Fonds de participations est basée sur les mêmes investissements sous-jacents et fait donc appel aux mêmes techniques.

Les multiples de la VAN sont le plus souvent appliqués aux participations directes. Les opérations récentes au sein des différents secteurs, le cas échéant, sont également examinées. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de la VAN des valorisations obtenues pour les participations directes. Les fonds d'actions sont évalués d'après les déclarations de VAN, corrigées en fonction des mouvements pertinents constatés sur le marché entre la date de l'évaluation et le 31 décembre 2020. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur des changements d'hypothèses affectant les fluctuations observées sur le marché. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples de l'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été effectuée en déterminant des valorisations alternatives raisonnablement possibles à l'aide de méthodes se fondant sur les multiples du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, du ratio cours-bénéfice (PER), et de méthodes spécifiques à un secteur comme les multiples fondés sur les capacités de production. En outre, pour une méthode donnée, des fourchettes de valorisation ont été établies en utilisant des multiples correspondant au quartile inférieur et au quartile supérieur. Pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été réalisée en modifiant certaines hypothèses (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

⁶⁶ VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = résultat avant intérêts, impôts et amortissements ; AFT = actualisation des flux de trésorerie.

⁶⁷ Aux participations bancaires sont généralement associés des instruments dérivés sous forme d'options de vente et/ou d'achat. En conséquence, toute variation de la valeur sous-jacente de la participation peut être compensée par la variation de la valeur de l'instrument dérivé. Les participations des Opérations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité. Pour plus d'informations concernant le Fonds de participations, voir note annexe 31, page 92.

Dans le cadre de la modélisation des participations directes de Niveau 3, la Banque a recours à un certain nombre de données non observables générées en interne et déterminées par le jugement professionnel de spécialistes. Les données utilisées varient selon la méthode d'évaluation retenue pour l'investissement. Les données non observables les plus couramment employées sont :

- les ajustements de la valeur modélisée en fonction de la liquidité et de la qualité négociable de l'actif, que pourrait envisager un acquéreur lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normales (2021 : décote moyenne pondérée de 12 % ; 2020 : 24 %) ;
- les multiples de la VAN provenant de l'observation d'entreprises cotées comparables (2021 : entre 0,42 et 1,47 ; 2020 : entre 0,48 et 1,04) ;
- les multiples de l'EBITDA provenant de l'observation d'entreprises cotées comparables (2021 : entre 3,14 et 14,62 ; 2020 : entre 3,5 et 14,53).

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

I. Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque »), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (« l'Accord »). Au 31 décembre 2021, 71 pays, ainsi que l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement en étaient membres.

II. Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et précisés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (« l'Accord de siège »).

L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Informations sectorielles

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les économies dans lesquelles la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché ouverte tout en favorisant une croissance durable et inclusive et en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire. Les principaux produits d'investissement sont des prêts, des prises de participation et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les risques de change et de taux d'intérêt de la Banque et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au/à la Présidente, principale responsable opérationnelle de la Banque pour la prise de décision. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été définies en tant que secteurs opérationnels.

Résultats des secteurs opérationnels

Le/la Présidente évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers et pour l'année précédente. L'information sectorielle fournie à la Présidente concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2021 en millions d'euros	Opérations de trésorerie 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Retraité Opérations bancaires 2020 en millions d'euros	Retraité Opérations de trésorerie 2020 en millions d'euros	Retraité ⁶⁸ Total 2020 en millions d'euros
Intérêts perçus	1 091	173	1 264	1 045	222	1 267
Autres produits ⁶⁹	1 789	80	1 869	367	107	474
Total des produits sectoriels	2 880	253	3 133	1 412	329	1 741
Intérêts versés et charges assimilées		(272)	(272)	-	(468)	(468)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	-	(109)	(109)	-	(35)	(35)
Charge interne de financement	(287)	287	-	(357)	357	-
Frais administratifs	(390)	(25)	(415)	(389)	(25)	(414)
Dotations aux amortissements	(55)	(4)	(59)	(49)	(3)	(52)
Résultats sectoriels avant provisions et couvertures	2 148	130	2 278	617	155	772
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces	-	60	60	-	(3)	(3)
Provisions pour dépréciation de prêts et de garanties	164	-	164	(479)	-	(479)
Bénéfice net de l'exercice	2 312	190	2 502	138	152	290
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(80)			(115)
Bénéfice net après transferts approuvés par le Conseil des			2 422			175
Actifs sectoriels						
Total des actifs	35 749	39 024	74 773	32 998	36 774	69 772
Passifs sectoriels						
Total des passifs	1 037	53 391	54 428	732	51 149	51 881

⁶⁸ La présentation des données de ce tableau pour 2020 a été retraitée, afin de faire apparaître l'impact de la tarification des transferts internes entre les Opérations bancaires et la Trésorerie.

⁶⁹ Les « Autres produits » recouvrent les éléments du compte de résultat suivants : Commissions nettes perçues ; Produit net en lien avec les donateurs, Dividendes ; Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net ; Gains nets sur les prêts ; Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti ; et Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change.

Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre neuf régions.

	Produit sectoriel 2021 en millions d'euros	Produit sectoriel 2020 en millions d'euros
Asie centrale ⁷⁰	296	227
Europe centrale et États baltes ⁷¹	519	257
Chypre et Grèce	170	26
Europe orientale et Caucase ⁷²	554	214
Fédération de Russie	338	112
Europe du Sud-Est ⁷³	362	188
Région SEMED ⁷⁴	351	181
Turquie	383	297
Autres OCDE ⁷⁵	160	239
Total	3 133	1 741

Le produit est affecté aux différentes régions en fonction du lieu d'implantation des projets.

3. Produit net des intérêts

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Prêts des Opérations bancaires		
• Sur la base du coût amorti	1 008	957
• À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	80	84
• À la juste valeur par le biais du résultat net	3	4
Produit des intérêts issus des prêts des Opérations bancaires	1 091	1 045
Titres de créance sur la base du coût amorti	63	114
Opérations de prise en pension	12	9
Disponibilités et fonds à court terme	38	92
Autres	60	7
Produit des intérêts issus des titres de créance à revenu fixe et autres	173	222
Dettes représentées par un titre	(209)	(428)
Montants dus à des établissements de crédit	(58)	(38)
Autres	(5)	(2)
Intérêts versés et charges assimilées	(272)	(468)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	(109)	(35)
Produit net des intérêts	883	764

Le produit des intérêts courus sur les actifs financiers douteux représentait 45 millions d'euros en 2021 (2020 : 41 millions)⁷⁶.

⁷⁰ Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Tadjikistan et Turkménistan.

⁷¹ Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

⁷² Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine

⁷³ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Roumanie et Serbie

⁷⁴ Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie

⁷⁵ Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ne figurant pas parmi les catégories précédentes. <https://www.oecd.org/fr/apropos/membres-et-partenaires/#d.fr.533032>

⁷⁶ Le produit des intérêts est reconnu en retirant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs financiers douteux.

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Commissions d'engagement de prêts des Opérations bancaires	61	59
Autres commissions sur prêts perçues par les Opérations bancaires	10	16
Commissions sur participations perçues par les Opérations bancaires	4	7
Autres commissions perçues	28	27
Commissions perçues	103	109
Commissions de participation au risque	(21)	(17)
Commissions sur participations versées par les Opérations bancaires	(6)	(6)
Autres commissions versées	(5)	(6)
Commissions versées	(32)	(29)
Commissions nettes perçues	71	80

Les commissions d'ouverture et d'analyse préalable reçues en 2021, soit 63 millions d'euros (2020 : 81 millions), ainsi qu'un montant de 4 millions d'euros de coûts directs associés (2020 : 4 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ces montants sont comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, à titre d'intérêt effectif du prêt, conformément à la norme IFRS 9.

5. Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Gains nets/(pertes nettes) réalisé(e)s sur les participations cotées en bourse	270	(55)
Gains nets réalisés sur les participations non cotées en bourse	1 266	215
(Pertes nettes)/gains nets des dérivés sur actions	(18)	65
Gains nets imputables au Fonds de participations ⁷⁷	(8)	(13)
Gains nets réalisés sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net	1 510	212

6. Gains nets/(pertes nettes) sur les prêts

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Gains/(pertes) sur les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	49	(38)
Gains réalisés sur les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	1
Gains sur les prêts sur la base du coût amorti	1	-
Gains nets/(pertes nettes) sur les prêts	54	(37)

7. Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Gains nets réalisés sur les titres de créance au coût amorti	2	2
Gains nets issus des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	2	2

En 2021, la Banque a cédé 153 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2020 : 568 millions).

⁷⁷ Pour plus d'informations sur le Fonds de participations, se référer à la note annexe 31, page 92.

8. Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	3	1
Gains nets issus des transactions	134	110
Coût imputé au financement	(59)	(6)
Gains nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	78	105

9. Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
<i>Couverture inefficace portée au compte de résultat au titre des éléments suivants</i>		
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt	(76)	40
Couverture inefficace	(76)	40
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées	136	(43)
Pertes nettes issues des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net	60	(3)

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre « Principes comptables » du présent rapport (page 18).

La variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet écart s'inverse au fil du temps lorsque les transactions concernées approchent de leur échéance.

Couvertures de juste valeur – relations de couverture individuelles

La Banque applique la comptabilité de couverture quand il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument de trésorerie couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux variable dans la monnaie souhaitée par la Banque. L'adéquation de ces couvertures est assurée par des flux de trésorerie, mais diverses méthodes de valorisation peuvent s'appliquer à ces flux, selon les conventions du marché régissant la valorisation des différents types d'instrument.

Pour citer un exemple de différence de ce type : un élément de valorisation des swaps de devises appelé « écart de taux de référence sur devises » n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar EU ou à l'euro. Pour limiter le degré d'instabilité présent dans le compte de résultat en raison de ce facteur, la Banque choisit, aux termes de la norme IFRS 9, de comptabiliser ces variations de la valorisation des swaps de couverture dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont ensuite enregistrés dans le compte de résultat à titre de couverture inefficace sur la durée de la relation de couverture. Les autres écarts de valorisation entre instruments de couverture et éléments couverts sont directement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Aucun gain ni perte n'a été enregistré en 2021 au compte de résultat au titre des couvertures inefficaces de flux de trésorerie, comme en 2020. Au 31 décembre 2021, la Banque n'avait pas encore couvert les dépenses projetées en livres sterling pour 2022.

Couvertures de juste valeur – couverture du portefeuille

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif selon une approche de portefeuille, pour lequel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent, tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments de trésorerie couverts s'exerce selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Les gains ou pertes sur les instruments de couverture sont présentés en tant que variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées.

Les tableaux suivants portent sur les instruments dans des relations de couverture désignées.

Instruments de couverture	Notionnel	Valeur comptable	Valeur comptable	Variation
	2021	Actifs	Passifs	de la juste valeur
	en millions d'euros	2021	2021	retenue pour le calcul
		en millions d'euros	en millions d'euros	de la couverture
				inefficace
				2021
				en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	35 400	3 424	(2 408)	(775)
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	-	-	-	18
	35 400	3 424	(2 408)	(757)

Instruments de couverture	Notionnel	Valeur comptable	Valeur comptable	Variation
	2020	Actifs	Passifs	de la juste valeur
	en millions d'euros	2020	2020	retenue pour le calcul
		en millions d'euros	en millions d'euros	de la couverture
				inefficace
				2020
				en millions d'euros
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	27 035	4 193	(1 505)	317
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	356	-	(1)	(19)
	27 391	4 193	(1 506)	298

Le montant notionnel des instruments de couverture est présenté en fonction de tranches d'échéances de remboursement dans le tableau suivant.

Notionnel	Moins d'un mois	1 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
2021	en millions d'euros				
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	1 304	2 781	5 229	19 901	6 115
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	-	-	-	-	-
	1 304	2 781	5 229	19 901	6 115

Notionnel	Moins d'un mois	1 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
2020	en millions d'euros				
Couvertures de juste valeur - risque de taux d'intérêt	113	1 467	5 594	15 295	4 566
Couvertures de flux de trésorerie - risque de change	29	67	260	-	-
	142	1 534	5 854	15 295	4 566

La valeur comptable des instruments de couverture de la Banque est déclarée dans l'état de situation financière avec les instruments financiers dérivés.

Éléments couverts	Valeur comptable	Ajustements de couverture	Variation
	2021	cumulés	de la juste valeur
	en millions d'euros	en millions d'euros	retenue pour le calcul
			de la couverture
			inefficace
			2021
			en millions d'euros
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – actifs	8 182	55	(205)
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – passifs	(38 330)	(1 552)	904
			699
Couvertures de flux de trésorerie – risque de change			(18)
			681

Éléments couverts	Valeur comptable	Ajustements de couverture	Variation
	2020	cumulés	de la juste valeur
	en millions d'euros	en millions d'euros	retenue pour le calcul
			de la couverture
			inefficace
			2020
			en millions d'euros
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – actifs	7 920	238	93
Couvertures de juste valeur – risque de taux d'intérêt – passifs	(34 786)	(2 847)	(370)
			(277)
Couvertures de flux de trésorerie – risque de change			19
			(258)

La valeur comptable des éléments couverts détenus par la Banque est communiquée dans l'état de situation financière sous la rubrique des titres de créances dans le cas des actifs couverts, et des dettes représentées par un titre dans le cas des passifs couverts. Les actifs ou les passifs ayant cessé d'être ajustés au titre de la couverture des gains et pertes n'ont pas fait l'objet d'ajustements de couverture cumulés (2020 : néant).

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés comme autres éléments du résultat global imputables aux couvertures de trésorerie. Aucun montant ne figure dans la réserve de réévaluation concernant les couvertures de trésorerie auxquelles la comptabilité de couverture ne s'applique plus (2020 : néant).

Couverture de flux de trésorerie	2021	2020
	en millions d'euros	en millions d'euros
Variations de la juste valeur comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	18	(19)
Montants reclassés dans les frais administratifs compensant les variations de change couvertes	(18)	18
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global	-	(1)

10. Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires⁷⁸

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Reprise/ (charge) pour l'exercice		
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phases 1 et 2	115	(64)
Dépréciation de prêts sur la base du coût amorti en phase 3 ⁷⁹	37	(411)
Frais associés aux opérations de couverture ⁸⁰	-	(1)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	152	(476)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	(2)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	161	(478)

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Variation des provisions		
Au 1 ^{er} janvier	(1 141)	(946)
Charge pour l'exercice portée au compte de résultat ⁸¹	152	(476)
Produit d'intérêts cumulés passés en pertes et profits sur des prêts récemment classés douteux	1	10
Actualisation de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus des actifs en phase 3	45	41
Ajustements de change	(46)	75
Reprise pour montants passés en pertes et profits	26	155
Au 31 décembre	(963)	(1 141)

Répartition		
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts non souverains sur la base du coût amorti	(213)	(315)
Provisions de phases 1 et 2 pour prêts souverains sur la base du coût amorti	(17)	(20)
Provisions de phase 3 pour prêts sur la base du coût amorti	(733)	(806)
Au 31 décembre	(963)	(1 141)

Afin de calculer la dépréciation conformément à la norme IFRS 9, les prêts sur la base du coût amorti sont répartis selon trois phases.

- **Phase 1 :** Chaque prêt est classé, lors de sa constitution, en phase 1. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues pour ces actifs à un horizon de 12 mois.
- **Phase 2 :** Les prêts pour lesquels le risque de crédit a sensiblement augmenté depuis leur constitution, mais qui restent productifs, sont regroupés en phase 2. La dépréciation est calculée pour cette phase sur la base du portefeuille. Elle est égale au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces actifs.
- **Phase 3 :** Les prêts pour lesquels il existe des indications spécifiques de dépréciation sont regroupés en phase 3. Dans cette phase, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des actifs sont calculées individuellement, pour chaque actif.

⁷⁸ Les provisions pour prêts détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont représenté 10 millions d'euros (2020 : 19 millions). Ces provisions font partie du solde général pour les prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui figure dans l'état de situation financière.

⁷⁹ Se compose de 98 millions d'euros de nouvelles provisions et de 135 millions d'euros de provisions libérées (2020 : respectivement 482 millions et 71 millions).

⁸⁰ Les provisions constituées dans d'autres devises que l'euro impliquent une exposition aux risques de change pour laquelle la Trésorerie prévoit une couverture. Dans la mesure où ces opérations de couverture sont traitées à des taux différents de ceux appliqués par le système de comptabilité de la Banque pour convertir les provisions en sommes équivalentes en euro, la différence est comptabilisée dans le cadre des provisions globales du compte de résultat.

⁸¹ Hors provisions pour garanties comptabilisées dans « Autres Passifs ».

Le tableau suivant propose une analyse des variations des prêts des Opérations bancaires détenus sur la base du coût amorti et des provisions pour dépréciation afférentes, pour chacune de ces trois phases.

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (Phase 1) 2021 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée (Phase 2) 2021 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée (Phase 3) 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros
Variation des provisions				
Au 1 ^{er} janvier	173	162	806	1 141
Prêts nouvellement constitués	34	-	-	34
Transfert en phase 1	8	(26)	-	(18)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(21)	53	(17)	15
Transfert en phase 3 – caractère douteux	-	(5)	34	29
Reprise des pertes de crédit attendues – remboursements/règlements	(8)	(14)	(4)	(26)
Reprise des pertes de crédit attendues – passages en pertes et profits	-	-	(26)	(26)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	(89)	(23)	(96)	(208)
Variations de change et autres	(10)	(4)	36	22
Au 31 décembre	87	143	733	963

	Prêts Phase 1 2021 en millions d'euros	Prêts Phase 2 2021 en millions d'euros	Prêts Phase 3 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros
Variation des prêts sur la base du coût amorti				
Au 1 ^{er} janvier	20 676	3 776	1 564	26 016
Décaissements	7 804	384	34	8 222
Transfert en phase 1	220	(220)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(1 234)	1 276	(42)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(11)	(69)	80	-
Remboursements/règlements	(6 528)	(708)	(247)	(7 483)
Passages en pertes et profits	-	-	(26)	(26)
Reclassification	(53)	-	-	(53)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	5	-	5
Variations de change et autres	382	71	74	527
Au 31 décembre	21 256	4 515	1 437	27 208

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (Phase 1) 2020 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée (Phase 2) 2020 en millions d'euros	Pertes de crédit attendues sur toute la durée (Phase 3) 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Variation des provisions				
Au 1 ^{er} janvier	162	132	652	946
Prêts nouvellement constitués	73	-	-	73
Transfert en phase 1	29	(37)	-	(8)
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(87)	157	(9)	61
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(7)	(62)	428	359
Reprise des pertes de crédit attendues – remboursements/règlements	(10)	(23)	(47)	(80)
Reprise des pertes de crédit attendues – passages en pertes et profits	-	-	(155)	(155)
Évolution du modèle ou des paramètres de risque	1	7	(12)	(4)
Variations de change et autres	12	(12)	(51)	(51)
Au 31 décembre	173	162	806	1 141

	Prêts Phase 1 2020 en millions d'euros	Prêts Phase 2 2020 en millions d'euros	Prêts Phase 3 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Variation des prêts sur la base du coût amorti				
Au 1 ^{er} janvier	19 994	2 986	1 138	24 118
Prêts des Opérations bancaires nouvellement constitués	9 622	-	-	9 622
Transfert en phase 1	134	(134)	-	-
Transfert en phase 2 – augmentation sensible du risque de crédit	(2 300)	2 359	(59)	-
Transfert en phase 3 – caractère douteux	(357)	(575)	932	-
Remboursements/règlements	(5 197)	(683)	(254)	(6 134)
Passages en pertes et profits	-	-	(155)	(155)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	2	-	2
Variations de change et autres	(1 220)	(179)	(38)	(1 437)
Au 31 décembre	20 676	3 776	1 564	26 016

11. Frais administratifs

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Dépenses de personnel	(309)	(324)
Frais généraux	(110)	(94)
Frais administratifs	(419)	(418)
Coûts directs différés liés à la constitution des prêts	4	4
Frais administratifs nets	(415)	(414)

Les frais de la Banque sont essentiellement libellés en livres sterling. Les frais administratifs de la Banque, hors dépréciation et amortissement, soit 415 millions d'euros, ont représenté au total 383 millions de livres sterling (2020 : 349 millions).

Les frais généraux comprennent les honoraires suivants relatifs aux prestations de l'auditeur externe concernant la Banque :

	2021 en milliers d'euros	Retraité ⁸² 2020 en milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeur de la Banque	(938)	(876)
Certification des procédures de contrôle interne	(178)	(152)
Audit des plans de retraite	(36)	(34)
Services d'audit et de certification	(1 152)	(1 062)

⁸² La Banque a accepté d'augmenter de 206 000 euros les honoraires de l'auditeur externe pour les prestations assurées en 2020, postérieurement à la signature, le 14 avril 2021, de son Rapport financier 2020. Les soldes de 2020 ont été actualisés en conséquence.

12. Créances sur les établissements de crédit

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Répartition		
Disponibilités	5 176	3 942
Autres créances à court terme	17 443	14 739
Créances à long terme	-	9
Au 31 décembre	22 619	18 690

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

13. Titres de créance

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 050	1 741
Titres de créance sur la base du coût amorti	10 304	11 243
Au 31 décembre	11 354	12 984
Répartition		
À court terme	2 667	4 539
À long terme	8 687	8 445
Au 31 décembre	11 354	12 984

Il n'y a pas eu de pertes pour dépréciation de créances représentées par un titre en 2021 (2020 : aucune).

14. Autres actifs financiers

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	3 425	4 193
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	1 319	637
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	216	200
Intérêts à recevoir	252	259
Capital libéré à recevoir	3	5
Autres	215	180
Au 31 décembre	5 430	5 474
Répartition		
À court terme	1 051	805
À long terme	4 379	4 669
Au 31 décembre	5 430	5 474

15. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	Prêts souverains 2021 en millions d'euros	Prêts non souverains 2021 en millions d'euros	Total des prêts 2021 en millions d'euros	Prêts souverains 2020 en millions d'euros	Prêts non souverains 2020 en millions d'euros	Total prêts 2020 en millions d'euros
Au 1^{er} janvier	5 133	20 883	26 016	4 770	19 348	24 118
Décaissements	1 160	7 062	8 222	1 131	8 491	9 622
Remboursements et remboursements anticipés	(860)	(6 623)	(7 483)	(610)	(5 524)	(6 134)
Retraitement de prêts auparavant dépréciés	-	5	5	-	2	2
Fluctuations de change	117	407	524	(126)	(1 232)	(1 358)
Variation de l'ajustement du taux d'intérêt effectif	(26)	29	3	(32)	(47)	(79)
Reclassification	-	(53)	(53)	-	-	-
Passage en pertes et profits	-	(26)	(26)	-	(155)	(155)
Au 31 décembre	5 524	21 684	27 208	5 133	20 883	26 016
Dépréciation au 31 décembre	(17)	(946)	(963)	(20)	(1 121)	(1 141)
Total net des dépréciations au 31 décembre	5 507	20 738	26 245	5 113	19 762	24 875
Répartition						
À court terme			5 050			4 675
À long terme			21 195			20 200
Total net des dépréciations au 31 décembre	5 507	20 738	26 245	5 113	19 762	24 875

Au 31 décembre 2021, la Banque avait classé 95 prêts sur la base du coût amorti en phase 3, donc comme étant à caractère douteux, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 1 437 millions d'euros (2020 : 106 prêts représentant 1 564 millions d'euros). Les provisions spécifiquement constituées pour ces actifs étaient de 733 millions d'euros (2020 : 806 millions).

16. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Prêts non souverains		
Au 1^{er} janvier	2 280	2 494
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(46)	(23)
Ajustement pour pertes de crédit attendues	8	-
Remboursements et remboursements anticipés	(352)	(143)
Fluctuations de change	9	(51)
Variation de l'ajustement du taux d'intérêt effectif	8	3
Au 31 décembre	1 907	2 280
Répartition		
À court terme	147	216
À long terme	1 760	2 064
Total net des dépréciations au 31 décembre	1 907	2 280

Au 31 décembre 2021, la Banque ne comptabilisait aucun prêt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global parmi les actifs improductifs.

17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

	Souverains 2021 en millions d'euros	Non souverains 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Souverains 2020 en millions d'euros	Non souverains 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Au 1 ^{er} janvier	-	319	319	-	409	409
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(8)	35	27	-	(29)	(29)
Décaissements	65	175	240	-	38	38
Remboursements et remboursements anticipés	-	(80)	(80)	-	(77)	(77)
Reclassification	-	53	53	-	-	-
Fluctuations de change	1	15	16	-	(22)	(22)
Au 31 décembre	58	517	575	-	319	319
Répartition						
À court terme	-	16	16	-	51	51
À long terme	58	501	559	-	268	268
Au 31 décembre	58	517	575	-	319	319

Au 31 décembre 2021, la Banque avait classé comme improductifs cinq prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 30 millions d'euros (2020 : quatre prêts représentant 33 millions d'euros). Les pertes en juste valeur sur ces actifs atteignaient 17 millions d'euros (2020 : 22 millions). Aucun prêt à la juste valeur par le biais du résultat net n'a été passé en pertes et profits en 2021 (2020 : un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 39 millions d'euros l'a été).

18. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	Juste valeur Non cotés 2021 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2021 en millions d'euros	Juste valeur Total 2021 en millions d'euros	Juste valeur Non cotés 2020 en millions d'euros	Juste valeur Cotés 2020 en millions d'euros	Juste valeur Total 2020 en millions d'euros
Encours des décaissements						
Au 1 ^{er} janvier	3 154	1 552	4 706	3 274	1 544	4 818
Transfert entre titres non cotés et cotés	-	-	-	(31)	31	-
Décaissements	502	113	615	277	124	401
Cessions	(525)	(217)	(742)	(364)	(147)	(511)
Passage en pertes et profits	-	-	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre	3 131	1 448	4 579	3 154	1 552	4 706
Ajustement en juste valeur						
Au 1 ^{er} janvier	71	95	166	9	243	252
Transfert entre titres non cotés et cotés	-	-	-	(12)	12	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	949	316	1 265	74	(160)	(86)
Au 31 décembre	1 020	411	1 431	71	95	166
Juste valeur au 31 décembre	4 151	1 859	6 010	3 225	1 647	4 872

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement (entreprises associées de capital-risque) au 31 décembre 2021 est présenté à la note annexe 30, sur les « Parties liées », page 90.

19. Titres de participation de la Trésorerie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Trésorerie détient dans Currency Exchange Fund N.V., fonds de change en devises locales, une participation stratégique lui permettant d'avoir accès aux produits de couverture et de gestion des risques dans les devises de marchés moins développés. La Banque détient également une participation purement nominale dans SWIFT, l'utilisation de ce système international de paiement étant réservée à ses membres.

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Participation désignée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
The Currency Exchange Fund N.V.	131	105
SWIFT	-	-
Au 31 décembre	131	105

Aucun dividende n'a été perçu au titre de ces participations pour l'année 2021 (2020 : néant).

20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2021 en millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2020 en millions d'euros
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	191	169
Ajouts	48	27
Cessions	-	(5)
Au 31 décembre	239	191
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	(114)	(100)
Dotation	(15)	(17)
Cessions	-	3
Au 31 décembre	(129)	(114)
Valeur comptable nette au 31 décembre	110	77

21. Biens immobiliers et équipements

	Biens immobiliers 2021 en millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2021 en millions d'euros	Matériel de bureau 2021 en millions d'euros	Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation 2021 en millions d'euros	Autres 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros
Coût						
Au 1 ^{er} janvier	84	5	21	91	33	234
Ajouts	2	34	1	303	-	340
Cessions	(3)	-	(2)	(1)	-	(6)
Au 31 décembre	83	39	20	393	33	568
Dépréciation						
Au 1 ^{er} janvier	(67)	-	(18)	(45)	(8)	(138)
Dotation	(8)	-	(1)	(32)	(3)	(44)
Cessions	3	-	2	1	-	6
Au 31 décembre	(72)	-	(17)	(76)	(11)	(176)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	11	39	3	317	22	392

	Biens immobiliers 2020 en millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2020 en millions d'euros	Matériel de bureau 2020 en millions d'euros	Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation 2020 en millions d'euros	Autres 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Coût						
Au 1 ^{er} janvier	84	1	20	89	33	227
Ajouts	-	4	1	4	-	9
Cessions	-	-	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre	84	5	21	91	33	234
Dépréciation						
Au 1 ^{er} janvier	(59)	-	(16)	(23)	(7)	(105)
Dotation	(8)	-	(2)	(24)	(1)	(35)
Cessions	-	-	-	2	-	2
Au 31 décembre	(67)	-	(18)	(45)	(8)	(138)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	17	5	3	46	25	96

22. Emprunts

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Montants dus à des établissements de crédit et autres tiers		
Montants dus à des établissements de crédit	(91)	(181)
Montants détenus comme garanties	(552)	(724)
Montants détenus et gérés pour le compte de tiers ⁸³	(357)	(448)
Au 31 décembre	(1 000)	(1 353)
Dont à court terme :	(1 000)	(1 353)

⁸³ Voir précisions relatives aux tiers dans la note annexe 31, page 92.

23. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres est récapitulé ci-après, par devise. Une bonne partie des dettes de la Banque représentées par un titre est couverte par des relations de couverture individuelles avec un swap de devises. Lors de ces émissions obligataires, les coûts de financement sont de fait encourus par la Banque dans la devise du volet financement du swap, les flux de trésorerie en rapport avec l'obligation étant compensés par les flux de trésorerie équivalents en rapport avec le swap. Le tableau suivant présente donc également l'encours des dettes représentées par un titre, par devise, après la prise en compte de ces couvertures de devises.

	Valeur des obligations 2021 en millions d'euros	Valeur par devise après swap 2021 en millions d'euros	Valeur des obligations 2020 en millions d'euros	Valeur par devise après swap 2020 en millions d'euros
Dollar australien	(1 271)	(38)	(977)	(126)
Réal brésilien	(330)	-	(284)	-
Yuan chinois	(909)	-	(584)	-
Euro	(8 196)	(8 526)	(6 044)	(6 365)
Roupie indonésienne	(1 225)	-	(1 072)	-
Roupie indienne	(599)	-	(246)	-
Tengué kazakh	(1 206)	(1 196)	(1 527)	(1 527)
Peso mexicain	(543)	-	(469)	-
Nouvelle livre turque	(807)	-	(1 720)	-
Livre sterling	(7 169)	(1 994)	(6 129)	(1 602)
Rouble russe	(573)	-	(369)	-
Couronne suédoise	(648)	-	(596)	-
Rand sud-africain	(858)	-	(1 398)	-
Dollar des États-Unis	(22 438)	(36 351)	(23 509)	(36 546)
Autres devises	(2 354)	(1 021)	(2 002)	(760)
Au 31 décembre	(49 126)	(49 126)	(46 926)	(46 926)

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation qu'elle a émise.

Répartition	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
À court terme	(14 690)	(14 165)
À long terme	(34 436)	(32 761)
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	(49 126)	(46 926)

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant échéance d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contrevaletur de 307 millions d'euros (2020 : 213 millions), ce qui a généré un gain net de 3 millions d'euros (2020 : 1 million).

Le tableau ci-après présente un rapprochement des variations des dettes représentées par un titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, aussi bien au niveau des flux de trésorerie que hors trésorerie⁸⁴.

Exercice clos le 31 décembre 2021	Solde d'ouverture 2021 en millions d'euros	Flux de trésorerie nets en millions d'euros	Ajustements de couverture de juste valeur en millions d'euros	Fluctuations de change en millions d'euros	Transactions en attente de règlement en millions d'euros	2021 en millions d'euros
Dettes représentées par un titre	46 926	1 321	(1 160)	2 039	-	49 126

	Solde d'ouverture 2020 en millions d'euros	Flux de trésorerie nets en millions d'euros	Ajustements de couverture de juste valeur en millions d'euros	Fluctuations de change en millions d'euros	Transactions en attente de règlement en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Dettes représentées par un titre	45 821	4 342	930	(4 164)	(3)	46 926

24. Autres passifs financiers

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(2 408)	(1 505)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	(1)
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	(576)	(1 125)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(149)	(102)
Intérêts à payer	(257)	(231)
Montants à payer au Fonds de participations	(195)	(174)
Passif locatif	(335)	(49)
Autres	(382)	(415)
Au 31 décembre	(4 302)	(3 602)

Répartition

À court terme	(1 051)	(1 385)
À long terme	(3 251)	(2 217)
Au 31 décembre	(4 302)	(3 602)

25. Capital souscrit

	Nombre d'actions 2021	Total 2021 en millions d'euros	Nombre d'actions 2020	Total 2020 en millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
dont				
Capital souscrit	2 975 874	29 759	2 975 468	29 755
Capital non souscrit	24 126	241	24 532	245
Au 31 décembre	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. La dernière augmentation en date du capital de la Banque a été réalisée en avril 2011 : le capital autorisé de la BERD a été augmenté de 100 000 actions libérées et de 900 000 actions sujettes à appel, chacune d'une valeur nominale de 10 000 euros.

Aux termes de l'article 42.1 de l'Accord, en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, soient liquidées. L'Accord autorise tout membre à se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et du capital sujet à appel souscrit par chaque membre, ainsi que le nombre de voix pouvant être prises en compte, est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord,

⁸⁴ Les passifs de financement de la Banque regroupent les dettes représentées par un titre et les passifs locatifs. Un rapprochement analogue des variations des passifs locatifs est présenté à la Note annexe 28, page 86.

les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2021	Total actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte ⁸⁵ (nombre)	Total capital en millions d'euros	Capital sujet à appel en millions d'euros	Capital libéré en millions d'euros
Membres					
Albanie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Algérie	203	203	2,03	1,66	0,37
Allemagne	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Arménie	1 499	1 499	14,99	11,86	3,13
Australie	30 014	30 014	300,14	237,54	62,60
Autriche	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Azerbaïdjan	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900,44	712,63	187,81
Bélarus	6 002	6 002	60,02	47,50	12,52
Belgique	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	50,71	40,14	10,57
Bulgarie	23 711	23 711	237,11	187,65	49,46
Canada	102 049	102 049	1 020,49	807,64	212,85
Chine	2 900	2 900	29,00	23,75	5,25
Chypre	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Croatie	10 942	10 942	109,42	86,60	22,82
Danemark	36 017	36 017	360,17	285,05	75,12
Égypte	3 087	3 087	30,87	22,82	8,05
Émirats arabes unis	203	203	2,03	1,66	0,37
Espagne	102 049	102 049	1 020,49	807,64	212,85
Estonie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
États-Unis d'Amérique	300 148	300 148	3 001,48	2 375,44	626,04
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 200,58	950,17	250,41
Finlande	37 518	37 518	375,18	296,92	78,26
France	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Géorgie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Grèce	19 508	19 508	195,08	154,39	40,69
Hongrie	23 711	23 711	237,11	187,65	49,46
Inde	986	986	9,86	8,07	1,79
Irlande	9 004	9 004	90,04	71,26	18,78
Islande	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Israël	19 508	19 508	195,08	154,39	40,69
Italie	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Japon	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Jordanie	986	986	9,86	8,07	1,79
Kazakhstan	6 902	6 902	69,02	54,62	14,40
Kosovo	580	580	5,80	4,75	1,05
Lettonie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Liban	986	986	9,86	8,07	1,79
Libye	986	986	9,86	8,07	1,79
Liechtenstein	599	599	5,99	4,74	1,25
Lituanie	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Luxembourg	6 002	6 002	60,02	47,50	12,52
Macédoine du Nord	1 762	1 762	17,62	13,31	4,31
Malte	210	210	2,10	1,47	0,63
Maroc	2 464	2 464	24,64	19,35	5,29
Mexique	4 501	4 501	45,01	34,50	10,51
Moldova	3 001	3 001	30,01	23,75	6,26
Mongolie	299	299	2,99	2,36	0,63
Monténégro	599	599	5,99	4,74	1,25

⁸⁵ Les droits de vote de tout membre n'ayant pas versé la totalité des sommes dues au titre de ses obligations en matière de capital libéré sont réduits proportionnellement à la part que représentent les montants non versés dans le total du capital libéré souscrit par le membre concerné. Le nombre total de voix pouvant être prises en compte est donc inférieur au total des actions souscrites.

Au 31 décembre 2021	Total actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte ⁸⁵ (nombre)	Total capital en millions d'euros	Capital sujet à appel en millions d'euros	Capital libéré en millions d'euros
Membres					
Norvège	37 518	37 518	375,18	296,92	78,26
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	10,50	7,00	3,50
Ouzbékistan	4 412	4 412	44,12	30,97	13,15
Pays-Bas	74 435	74 435	744,35	589,10	155,25
Pologne	38 418	38 418	384,18	304,05	80,13
Portugal	12 605	12 605	126,05	99,76	26,29
République de Corée	30 014	30 014	300,14	237,54	62,60
République kirghize	2 101	1 079	21,01	14,75	6,26
République slovaque	12 807	12 807	128,07	101,36	26,71
République tchèque	25 611	25 611	256,11	202,69	53,42
Roumanie	14 407	14 407	144,07	114,02	30,05
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 556,51	2 023,28	533,23
Saint-Marin	203	203	2,03	1,66	0,37
Serbie	14 031	14 031	140,31	111,05	29,26
Slovénie	6 295	6 295	62,95	49,82	13,13
Suède	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Suisse	68 432	68 432	684,32	541,59	142,73
Tadjikistan	2 101	2 101	21,01	14,75	6,26
Tunisie	986	986	9,86	8,07	1,79
Turkménistan	210	210	2,10	1,47	0,63
Turquie	34 515	34 515	345,15	273,16	71,99
Ukraine	24 011	24 011	240,11	190,03	50,08
Union européenne	90 044	90 044	900,44	712,63	187,81
Capital souscrit par les membres	2 975 874	2 974 852	29 758,74	23 541,29	6 217,45

26. Réserves et bénéfices non distribués⁸⁶

Exercice clos le 31 décembre 2021	Réserve spéciale en millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts en millions d'euros	Fonds de CT pour la région SEMED en millions d'euros	Réserves de réévaluation en millions d'euros	Réserves générales et bénéfiques non distribués en millions d'euros	Total en millions d'euros
Au 1^{er} janvier	306	324	5	82	10 957	11 674
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	2 502	2 502
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	(80)	(80)
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	-	108	-	-	(108)	-
Décassements du Fonds de coopération technique pour la région SEMED	-	-	(1)	-	1	-
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	26	-	26
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(39)	-	(39)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de juste valeur	-	-	-	(26)	-	(26)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	71	71
Au 31 décembre	306	432	4	43	13 343	14 128

⁸⁶ Ce tableau propose une autre perspective que celle donnée par l'état de variation des capitaux propres de la page 16. La « Réserve de réévaluation » et la « Réserve de couverture » qui figurent dans ce dernier correspondent aux « Réserves de réévaluation » présentées ici. Les autres réserves figurant dans ce tableau correspondent à la « Nouvelle évaluation actuarielle » et aux « Bénéfices non distribués » de l'état de variation des capitaux propres.

Exercice clos le 31 décembre 2020	Réserve spéciale en millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts en millions d'euros	Fonds de CT pour la région SEMED en millions d'euros	Réserves de réévaluation en millions d'euros	Réserves générales et bénéfiques non distribués en millions d'euros	Total en millions d'euros
Au 1^{er} janvier	306	462	8	186	10 651	11 613
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	290	290
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	-	-	-	-	(115)	(115)
Variation de la réserve pour pertes sur prêts	-	(138)	-	-	138	-
Décassements du Fonds de coopération technique pour la région SEMED	-	-	(3)	-	3	-
Réévaluation des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(7)	-	(7)
Réévaluation des prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	(27)	-	(27)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de juste valeur	-	-	-	(69)	-	(69)
Variation de valeur des instruments de couverture pris en compte dans les autres éléments du résultat global – couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(1)	-	(1)
Variations actuarielles sur le régime à prestations définies	-	-	-	-	(10)	(10)
Au 31 décembre	306	324	5	82	10 957	11 674

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes entraînées par les prêts consentis, ses prises de participation et ses garanties. Cette réserve spéciale a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscriptions de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que, au vu des perspectives actuelles, le volume de la réserve spéciale était suffisant.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts**, à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans l'état de situation financière de la Banque, conformément aux règles de dépréciation des IFRS.

Le **Fonds de coopération technique pour la région SEMED** a été mis en place en 2011, avec pour vocation d'apporter une assistance technique aux pays membres de ladite région.

Les **réserves de réévaluation** recouvrent les variations de la juste valeur enregistrées sur les actifs et les passifs de la Banque comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global.

- Variations de la juste valeur sur les actifs financiers classés comme désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les gains cumulés sur la valorisation de ces actifs atteignaient 97 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 111 millions).
- Ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de la juste valeur, qui sont attribuables aux variations des écarts de taux de référence sur devises. Ces gains ou pertes différé(e)s seront repris(es) sur les réserves pendant la durée de vie restante de la relation de couverture. Au 31 décembre 2021, il existait une perte différée de 54 millions d'euros concernant ces instruments de couverture (2020 : perte de 28 millions d'euros).
- Ajustements de la valorisation des instruments de couverture désignés détenus par la Banque en tant que couvertures de flux de trésorerie. Ces gains ou pertes différé(e)s sont repris(es) sur les réserves lorsque les flux de trésorerie couverts ont lieu. Il n'y avait au 31 décembre 2021 aucune couverture de flux de trésorerie désignée, et par conséquent les réserves ne comportaient ni gains ni pertes différé(e)s (2020 : perte différée de 1 million d'euros).

Les **réserves générales et bénéfiques non distribués** représentent toutes les réserves, à l'exception des montants affectés à des réserves distinctes. Ce poste comprend en premier lieu les bénéfices non distribués.

En 2021, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation de 80 millions d'euros du revenu net à d'autres fins. Ce montant a été pris en compte dans la variation des capitaux propres de 2021. Conformément à la Résolution n° 241 : Affectation 2020 du revenu net, un montant de 65 millions d'euros a été affecté au Fonds spécial des actionnaires de la BERD, et un montant de 15 millions d'euros a été attribué à titre de contribution au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza.

27. Engagements non utilisés et garanties

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Analyse par instrument		
Engagements non utilisés		
Prêts	12 722	12 123
Titres de participation	1 484	1 377
Au 31 décembre	14 206	13 500
Garanties		
Garanties de financement des échanges	1 285	1 239
Autres garanties	376	342
Au 31 décembre	1 661	1 581
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	15 867	15 081

28. Contrats de location

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que les locaux qui abritent l'ensemble de ses bureaux dans les économies où elle investit. Ces sites sont loués sur la base de baux commerciaux standards qui prévoient des options de renouvellement et des révisions périodiques des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Les baux les plus importants sont ceux concernant le bâtiment qui abrite actuellement le siège de la BERD et celui qui l'accueillera bientôt.

Le bail des locaux actuels arrive à expiration en 2022. Le montant du loyer est révisé tous les cinq ans et son évolution est fondée sur les prix pratiqués sur le marché. La dernière révision en date a été réalisée en 2016 et ne s'est pas traduite par une augmentation de loyer.

Le 1^{er} mai 2019, la Banque a conclu un « accord de location » pour une location d'une durée de 20 ans, à compter de 2022, d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir son siège à Londres. Bien que la Banque n'ait pas encore déménagé, son droit d'utilisation du nouveau siège (pour l'aménagement des locaux) est effectif depuis 2021. L'actif lié au droit de contrôler l'utilisation et le passif locatif sont donc désormais pris en compte dans l'état de situation financière, ainsi que dans les tableaux ci-dessous. La BERD paiera chaque année dans le cadre de cet « accord de location » un montant net de 17 millions de livres sterling (19 millions d'euros). La Banque pourra, si elle le souhaite, résilier ce contrat de location au bout de 15 ans.

	Location du siège 2021 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation			
Au 1^{er} janvier	67	24	91
Ajouts	298	5	303
Cessions	-	(1)	(1)
Au 31 décembre	365	28	393
Dépréciation			
Au 1^{er} janvier	(34)	(11)	(45)
Dotations	(27)	(5)	(32)
Cessions	-	1	1
Au 31 décembre	(61)	(15)	(76)
Valeur comptable nette au 31 décembre	304	13	317

	Location du siège 2020 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Actifs liés au droit de contrôler l'utilisation			
Au 1 ^{er} janvier	67	22	89
Ajouts	-	4	4
Cessions	-	(2)	(2)
Au 31 décembre	67	24	91
Dépréciation			
Au 1 ^{er} janvier	(17)	(6)	(23)
Dotation	(17)	(7)	(24)
Cessions	-	2	2
Au 31 décembre	(34)	(11)	(45)
Valeur comptable nette au 31 décembre	33	13	46

	Location du siège 2021 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros
Passifs locatifs⁸⁷			
Au 1 ^{er} janvier	(37)	(12)	(49)
Charges d'intérêts	(3)	-	(3)
Loyers versés	22	7	29
Ajouts	(296)	(4)	(300)
Changement de bail	-	(3)	(3)
Fluctuations de change	(8)	-	(8)
Au 31 décembre	(322)	(12)	(334)

	Location du siège 2020 en millions d'euros	Location des bureaux locaux 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Passifs locatifs			
Au 1 ^{er} janvier	(61)	(16)	(77)
Charges d'intérêts	(1)	-	(1)
Loyers versés	21	7	28
Ajouts	-	(3)	(3)
Fluctuations de change	4	-	4
Au 31 décembre	(37)	(12)	(49)

Le tableau ci-dessous présente les loyers non actualisés découlant des passifs locatifs.

	Moins d'un an 2022 en millions d'euros	1-5 ans 2022 en millions d'euros	5-10 ans 2022 en millions d'euros	Plus de 10 ans 2022 en millions d'euros	Total 2022 en millions d'euros
Loyers futurs					
Paiements au titre des loyers futurs non actualisés	(20)	(29)	(114)	(238)	(401)
Paiements incitatifs au titre des loyers futurs non actualisés	20	-	-	-	20
Charges d'intérêts prévues	4	15	15	13	47
Valeur actualisée des passifs locatifs	4	(14)	(99)	(225)	(334)

⁸⁷ Les passifs de financement de la Banque regroupent les dettes représentées par un titre et les passifs locatifs. Un rapprochement analogue des variations des passifs locatifs est présenté à la Note annexe 23, page 81.

29. Plans de retraite du personnel

Deux régimes de retraite sont en place. Le FSP est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Le MPP, quant à lui, est un régime à cotisations définies auquel contribuent tant la Banque que le personnel, chaque employé prenant ses propres décisions d'investissement. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'une employée quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, ce qui signifie que les obligations des régimes de retraite envers cette employée, une fois qu'il/elle a quitté la Banque ou atteint l'âge de la retraite, sont minimales (et limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre de chaque régime pour tenir compte de l'inflation), et que la valeur des obligations des plans n'est pas significativement sensible aux prévisions de mortalité.

Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du FSP en utilisant la méthode des unités projetées, une évaluation intermédiaire plus générale étant réalisée chaque année. La valorisation complète la plus récente a été effectuée le 30 juin 2020 et elle a été reconduite au 31 décembre 2021, en application de l'IAS 19 : Avantages du personnel. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies et du coût des services rendus a été calculée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Le risque principal associé au FSP est que ses actifs soient inférieurs à ses engagements. Ce risque, qui englobe le risque de marché et le risque de crédit liés aux investissements réalisés par le FSP, ainsi que le risque de liquidité lié au paiement des obligations dues au titre des prestations définies au moment où elles sont exigibles, est pris en charge par la Banque, le FSP étant entièrement financé par la BERD. La responsabilité concernant la stratégie d'investissement du régime incombe au Comité d'investissement des plans de retraite.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement est de minimiser le risque d'une diminution générale de la valeur des actifs du FSP et de maximiser les possibilités de gains pour l'ensemble du portefeuille d'investissements. Pour y parvenir, les actifs sont diversifiés afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition au risque de marché et au risque de crédit. Par exemple, les avoirs non monétaires et les titres d'emprunt d'État que détient le FSP sont des investissements réalisés dans des fonds, ce qui permet de diversifier l'exposition à un certain nombre d'investissements sous-jacents.

Le Comité d'investissement des plans de retraite gère passivement le risque de crédit en choisissant des fonds d'investissement qui se portent sur des titres d'État plutôt que sur des obligations de sociétés. Pour atténuer le risque de marché, ce comité rencontre chaque trimestre le/la conseiller(e) en investissement du FSP afin d'examiner les résultats obtenus par l'ensemble des fonds au regard de leurs indices de référence. Aucune stratégie de rapprochement entre les actifs et les passifs n'est adoptée dans le cadre du FSP.

Si, à la date effective de toute valorisation actuarielle, la valeur des actifs du régime est inférieure à celle des passifs, la Banque a pour politique d'examiner le taux de financement du FSP et de décider si un plan de redressement doit être mis en place. Le cas échéant, un tel plan de redressement comporterait typiquement soit l'anticipation d'une surperformance des investissements, soit des contributions supplémentaires de la Banque, ou encore les deux. Au cas où, selon les estimations, les actifs du régime auraient reculé en deçà de 90 % de l'obligation due au titre des prestations définies (OPD), la Banque devra s'attendre à verser des cotisations supplémentaires pour rétablir dès que possible le financement du régime au moins à 90 %.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Juste valeur des actifs du régime	749	604
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies	(727)	(630)
Passifs nets du régime à prestations définies au 31 décembre	22	(26)
Mouvement des actifs/(passifs) nets du régime à prestations définies (inclus dans « Autres actifs/(passifs) ») :		
Au 1 ^{er} janvier	(26)	(13)
Cotisations versées ⁸⁸	38	45
Total des dépenses indiquées ci-après	(61)	(48)
Effets du retraitement pris en compte dans les autres éléments du résultats global	71	(10)
Au 31 décembre	22	(26)

⁸⁸ Les cotisations pour 2022 devraient s'établir à 39 millions d'euros.

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Coût des services rendus actualisés	(59)	(49)
Incidence des fluctuations de change	(2)	1
Total imputé aux dépenses de personnel	(61)	(48)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,80 %	1,15 %
Rendement attendu des actifs du régime	1,80 %	1,15 %
Inflation des prix	3,95 %	3,30 %
Futures majorations des traitements	3,95 %	3,30 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation due au titre des prestations définies	11 ans	11 ans

Analyse de sensibilité concernant les principales hypothèses actuarielles :

	Hypothèse	Sensibilité	Impact (négatif)/positif sur l'OPD en millions d'euros
Taux d'actualisation	1,80 %	+ 0,5 % pa	(37)
Taux d'actualisation	1,80 %	- 0,5 % pa	40
Inflation des prix	3,95 %	+ 0,25 % pa	19
Inflation des prix	3,95 %	- 0,25 % pa	(18)

Ces analyses de sensibilité ont été déterminées en fonction de variations raisonnablement possibles des hypothèses respectives survenant à la fin de la période considérée, en maintenant inchangées toutes les autres hypothèses. Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative de la variation effective de l'obligation due au titre des prestations définies car il est peu probable que les hypothèses se modifient indépendamment les unes des autres, dans la mesure où elles peuvent être corrélées.

	Cotés 2021 en millions d'euros	Non cotés 2021 en millions d'euros	Total 2021 en millions d'euros	Cotés 2020 en millions d'euros	Non cotés 2020 en millions d'euros	Total 2020 en millions d'euros
Affectation des actifs du régime						
Actions	356	65	421	279	61	340
Obligations indexées	266	-	266	213	-	213
Trésorerie et actifs à court terme nets	7	-	7	2	-	2
Actifs des fonds de couverture	-	55	55	-	49	49
Juste valeur des actifs du régime	629	120	749	494	110	604

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies :		
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(630)	(576)
Coût des services	(59)	(49)
Coût des intérêts	(8)	(10)
Incidence des fluctuations de change	(45)	31
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses ⁸⁹	(1)	(42)
Prestations versées	16	16
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 31 décembre	(727)	(630)

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime :		
Valeur actualisée des actifs du régime au 1^{er} janvier	604	563
Intérêts perçus sur les actifs du régime	8	10
Rendement des actifs supérieur au taux d'actualisation	72	32
Incidence des fluctuations de change	43	(30)
Cotisations versées	38	45
Prestations versées	(16)	(16)
Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre	749	604

⁸⁹ Toutes les pertes actuarielles sont liées aux modifications des hypothèses financières.

	2021 en millions d'euros	2020 en millions d'euros
Écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions :		
Obligation due au titre des prestations définies	(727)	(630)
Actifs du régime	749	604
Excédent/(déficit)	22	(26)
Écarts négatifs entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :		
Montant	(4)	-
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	(0,5 %)	(0,0 %)
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :		
Montant	72	32
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	9,6 %	5,3 %

Régime de retraite à cotisations définies

La charge comptabilisée dans le compte de résultat au titre du régime de retraite à cotisations définies (MPP) représente 21 millions d'euros (2020 : 20 millions) et elle est incluse dans les « Frais administratifs ».

Autres avantages du personnel à long terme

La Banque maintient un plan de couverture médicale offrant aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après au moins sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice est de 6 millions d'euros (2020 : 6 millions).

30. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend le/la Présidente et les autres membres du Comité exécutif de la Banque, les Directeur-rices de département et le/la Directeur-riche du bureau du/ de la Présidente.

En 2021, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction se sont élevés à 18 millions d'euros (2019 : 17 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 15 millions d'euros (2020 : 14 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 3 millions d'euros (2020 : 3 millions).

Traduits en livres sterling, les traitements et autres prestations à verser au personnel de direction en 2021 se sont élevés à 16 millions de livres sterling (2020 : 15 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 13 millions de livres sterling (2020 : 12 millions), et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 3 millions de livres sterling (2020 : 3 millions).

Entreprises associées de capital-risque

Organisation de capital-risque, la Banque investit dans un certain nombre d'entreprises associées qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2021, selon les états financiers audités de 2020⁹⁰ (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total 32,2 milliards d'euros (2020 : 28,5 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à 22,8 milliards d'euros (2020 : 16,6 milliards). Au 31 décembre 2020 ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 5,0 milliards d'euros (2020 : 4,2 milliards) et affichaient un bénéfice avant impôt de 1,8 milliard d'euros (2020 : 1,0 milliard).

En outre, la Banque avait au 31 décembre 2021 un encours de financement de 27 millions d'euros (2020 : 9 millions) auprès de ces entreprises, sur lequel elle n'a pas perçu d'intérêts pendant l'exercice (2020 : néant).

⁹⁰ Les états financiers disponibles les plus récents sont ceux de 2020.

Le tableau ci-après résume les informations financières concernant les entreprises associées jugées significatives⁹¹ pour la Banque. Les informations présentées sont fondées sur les derniers états financiers vérifiés alors disponibles, c'est-à-dire ceux du 31 décembre 2020.

	Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR en millions d'euros	Nova KBM en millions d'euros	Raiffeisen Bank Aval Joint Stock Company en millions d'euros
Participation détenue par la BERD	25,0 %	20,0 %	30,0 %
Lieu principal d'activités	Europe orientale	Slovénie	Ukraine
Domiciliation	Luxembourg	Jersey	Ukraine
Dividendes reçus de l'entreprise associée	-	11	19
Résumé de l'état de la situation financière			
Actifs à court terme	18	4 440	1 516
Passifs à court terme	12	7 227	3 052
Actifs à long terme	577	4 737	1 961
Passifs à long terme	-	958	1
Résumé de l'état du résultat global total			
Produit	91	257	323
Gains ou pertes pour les activités poursuivies	86	211	133
Autres éléments du résultat global	-	(3)	2
Résultat global total	86	208	135

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2021, la Banque gérait 17 fonds spéciaux (2020 : 17), les annonces de contributions et les commissions correspondantes atteignant au total 3,4 milliards d'euros (2020 : 2,9 milliards).

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle perçoit des commissions de gestion et recouvre certains coûts. Ces commissions se sont élevées à 7,2 millions d'euros en 2021 (2020 : 5,7 millions), dont 5,9 millions d'euros à recevoir au 31 décembre 2021 (2020 : 5,2 millions).

La Banque obtient des garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. Elle n'a rien payé à ce titre en 2021 (2020 : 0,1 million d'euros). Elle bénéficie également de mécanismes de garantie sans frais de la part de certains fonds spéciaux pour des pertes qu'elle pourrait encourir dans le cadre de ses activités d'investissement. En raison des garanties qu'ils apportent, ces fonds spéciaux relèvent de la catégorie « entités structurées non consolidées » au sens de la norme IFRS 12. La seule exposition de la Banque à ces fonds spéciaux surviendrait entre le moment où une garantie à recevoir est comptabilisée dans l'état de situation financière et le moment où cette garantie est réglée. La Banque avait à ce titre une exposition de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 1,9 million).

Le Conseil des gouverneurs a approuvé des transferts du revenu net vers les fonds spéciaux. Des transferts pour un montant de 80 millions d'euros ont été approuvés en 2021 (2020 : 115 millions). Au 31 décembre 2021, un total de 115 millions d'euros (2020 : 148 millions) précédemment affectés restaient à verser aux fonds spéciaux et étaient comptabilisés en tant que passif dans l'état de situation financière de la Banque.

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

Fonds fiduciaires

Le 10 mai 2017, le Conseil d'administration a créé un Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza et un Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza, conformément à l'article 20.1 vii) de l'Accord portant création de la BERD. Ces fonds sont administrés selon les règles et principes propres à chaque fonds fiduciaire de ce type.

Au 31 décembre 2021, les annonces de contributions au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza correspondaient à un total de 100 millions d'euros (2020 : 85 millions). Les annonces de contributions au Fonds multidonateurs pour la Cisjordanie et Gaza atteignaient 2,4 millions d'euros (2020 : 3,7 millions).

⁹¹ Supérieures à 0,75 % du total du capital social.

La Banque fait office d'administrateur de ces deux fonds et a droit à ce titre de percevoir des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. En 2021, ces commissions se sont élevées au total à 0,8 million d'euros (2020 : 0,8 million), le montant à recevoir au 31 décembre 2021 étant de 0,1 million d'euros (2020 : néant).

Les états financiers des fonds fiduciaires sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour l'audit de 2021 des fonds spéciaux et des fonds fiduciaires se sont élevés à 0,3 million d'euros (2020 : 0,2 million).

31. Autres accords portant sur des fonds

Fonds de coopération

Outre ses opérations ordinaires, le programme de fonds spéciaux et les fonds fiduciaires, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contribution pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans les économies où elle investit ou pourrait investir. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), le dialogue sur les politiques à mener, la prestation de services de conseil et la formation. La Banque fait également office d'administrateur de fonds d'aide financés par des donateurs et auxquels d'autres institutions financières internationales (IFI) peuvent avoir accès. Elle exerce cette fonction pour les fonds suivants : Fonds du Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale, Fonds commun UE-Balkans occidentaux (au titre du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux) et Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale, ou PEDS (volet non nucléaire d'un fonds nucléaire).

Les ressources fournies au titre de ces accords de contribution sont distinctes des ressources ordinaires en capital de la Banque et font généralement l'objet d'un audit externe, lorsque les accords l'exigent.

De nouveaux accords et approvisionnements ont été signés en 2021 avec les donateurs, pour un montant de 424 millions d'euros (2020 : 496 millions), et ont été déclarés effectifs. Des contributions à hauteur de 285 millions d'euros (2020 : 287 millions) ont été reçues et des décaissements d'un montant de 188 millions d'euros (2020 : 207 millions) effectués en cours d'année. Au 31 décembre 2021, 233 fonds de coopération étaient ouverts (2020 : 235).

Fonds nucléaires

La Banque administre également plusieurs fonds dans le domaine du nucléaire. En réponse à une initiative du G7, la Banque a créé en 1993 le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), premier fonds de donateurs consacré à la sûreté nucléaire. Le CSN a financé des mesures d'amélioration de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans la région, ainsi que des opérations de déclasserment.

Créé en 1997, le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST) avait pour objectif d'aider l'Ukraine à transformer le sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement. Ce programme, qui portait notamment sur la construction de la nouvelle enceinte de confinement de Tchernobyl, s'est achevé en 2020 et le Fonds est en cours de fermeture avec l'accord des donateurs. Les sommes résiduelles sont soit restituées, soit mises à la disposition d'autres fonds, selon le souhait de chaque donateur.

Dans le cadre de leur adhésion à l'Union européenne, la Bulgarie, la Lituanie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de clore et de démanteler leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. La Commission européenne a invité en 2000 la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclasserment (FISD), destinés à financer le démantèlement de ces centrales. Ces fonds servent à financer différents projets pour contribuer au déclasserment des réacteurs concernés. Ils financent également des mesures visant à faciliter la restructuration, le renforcement et la modernisation indispensables des secteurs de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique.

La Banque a été chargée de mettre en place un Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), fonds multidonateurs destiné à financer des projets pour remédier aux problèmes environnementaux les plus pressants dans la région nord-ouest de la Russie, à commencer par celui des déchets radioactifs, dans le cadre du « volet nucléaire »⁹². Le programme de sécurité nucléaire prévu par le Partenariat finance la gestion des déchets radioactifs et les opérations de démantèlement, afin d'atténuer les problèmes de pollution nucléaire hérités de l'ancienne Flotte du Nord de l'Union soviétique.

En 2011, plusieurs donateurs importants du CSN et du FST ont demandé à la Banque de mettre en place un fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl, destiné à financer un mécanisme indépendant de surveillance des opérations mises en œuvre par le CSN et le FST. Les activités de suivi du projet n'ayant plus lieu d'être avec l'achèvement de la nouvelle enceinte de confinement, ce fonds a cessé de fonctionner en 2020. Sa clôture est en cours et les sommes résiduelles sont soit restituées, soit mises à la disposition d'autres fonds, selon le souhait de chaque donateur.

⁹² Le « volet nucléaire » concerne des projets nucléaires dans le nord-ouest de la Russie entièrement financés par des subventions et gérés par la BERD, sous la surveillance du Comité opérationnel nucléaire.

Créé à la demande de la Commission européenne, le Fonds de restauration de l'environnement est devenu opérationnel en 2016. Il finance des projets destinés à traiter les problèmes hérités d'opérations d'extraction de l'uranium en République kirghize, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

La Banque a mis en place en 2020, à la demande de l'Ukraine, le Fonds international de coopération pour Tchernobyl, dont le rôle est de financer les opérations visant à résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs restants et de démantèlement du site de Tchernobyl. Ce fonds est opérationnel depuis 2021.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions aux fonds nucléaires.

	Annonces de contributions 2021 en millions d'euros	Nombre de contributeurs 2021	Annonces de contributions 2020 en millions d'euros	Nombre de contributeurs 2020
Fonds pour la sûreté nucléaire	427	17	427	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 646	28	1 646	28
FISD d'Ignalina	781	15	781	15
FISD de Kozlodouï	1 184	10	1 175	10
FISD de Bohunice	653	8	653	8
PEDS ⁹³	353	12	353	12
Fonds de suivi des projets concernant Tchernobyl	5	3	5	3
Fonds de restauration de l'environnement	47	7	47	6
Fonds de coopération internationale pour Tchernobyl	1	14	-	-

Les soldes de trésorerie correspondant à chacun des fonds dans le tableau ci-dessus sont gérés par la Banque pour leur compte⁹⁴.

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour les audits de 2021 des fonds de coopération et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,7 million d'euros (2020 : 0,7 million).

Fonds de participations

En 2016, la Banque a créé le Fonds de participations dans le cadre de sa stratégie visant à inciter les acteurs institutionnels à investir sur le long terme dans le secteur privé des économies dans lesquelles elle investit. Le Fonds de participations est un fonds à durée déterminée (12 ans) qui accorde aux investisseurs une part définie à l'avance (20 %) dans les nouvelles prises de participation directes de la BERD qui sont conformes aux critères d'éligibilité du Fonds. Ces critères d'éligibilité sont destinés à éviter que la BERD ou le Fonds de participations ne choisissent « à la carte » les investissements auxquels le Fonds participe. La BERD conserve tout au long de la durée de la prise de participation directe la propriété et le contrôle des investissements réalisés, même si elle n'en perçoit pas les avantages économiques. Dans la mesure où la Banque conserve la maîtrise des investissements, ceux-ci continuent d'être comptabilisés dans son état de situation financière.

En contrepartie du prix d'achat, le Fonds de participations reçoit de la BERD un swap sur rendement d'actions. Ce swap est comptabilisé en tant que passif financier détenu à la juste valeur par le biais du résultat net⁹⁵ à la rubrique « Autres passifs ». Il avait une valeur totale de 195 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 174 millions) pour 26 investissements autorisés. En tant qu'administrateur des investissements sous forme de prises de participation, la BERD perçoit une commission de gestion. Cette commission était de 4 millions d'euros en 2021 (2020 : 4 millions) entièrement versée au 31 décembre 2021 (comme en 2020). Vingt-neuf investissements autorisés ont été réalisés depuis la création du Fonds de participations, pour un montant total de 211 millions d'euros.

32. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

Il ne s'est pas produit, après la date d'arrêt des comptes, d'événement significatif nécessitant une modification des présents états financiers. Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui nécessiteraient une modification des présents états financiers sont ceux associés à des éléments confirmant certaines conditions au 31 décembre 2021.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes qui indiquent des conditions survenues après la date de clôture des comptes ne donnent pas lieu à une modification des états financiers mais sont mentionnés du fait de leur importance potentielle. Depuis le 31 décembre 2021, la guerre contre l'Ukraine et ses conséquences touchent durement les économies de l'Ukraine, de la Russie, du Bélarus et d'un certain nombre de pays voisins. L'impact économique de cette guerre entraînera d'importantes pressions à la baisse sur les valorisations des participations de la Banque et une hausse sensible des provisions au titre des prêts. Les pertes associées à ces événements seront comptabilisées dans les états financiers de 2022. Leur ampleur ne peut pas pour l'instant être estimée de manière

⁹³ Le PEDS comporte un volet nucléaire et un volet non nucléaire.

⁹⁴ Voir note annexe 22, page 80.

⁹⁵ Le swap sur rendement d'actions ne répond pas à la définition d'un dérivé, dans la mesure où ses détenteurs sont obligés de réaliser un important investissement net.

fiable. Au 31 décembre 2021, l'état de situation financière de la Banque présentait les expositions au titre des participations et des prêts suivants :

- Ukraine : 2,1 milliards d'euros de prêts et 0,3 milliard d'euros de participations
- Fédération de Russie : 0,2 milliard d'euros de prêts et 1,2 milliard d'euros de participations
- Bélarus : 0,5 milliard d'euros de prêts et 0,1 milliard d'euros de participations.

Au 6 avril 2022, aucun autre événement significatif survenu après la date d'arrêté des comptes n'était à signaler.

Le 6 avril 2022, le Conseil d'administration a examiné ces états financiers et en a autorisé la diffusion. Ceux-ci seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Responsabilité en matière d'information financière externe

Responsabilités de la Direction concernant les états financiers

Il incombe à la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) d'établir les états financiers selon les normes internationales d'information financière IFRS émises par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), non en vertu d'une loi ou réglementation, mais conformément aux dispositions des articles 24, 27 et 35 de l'Accord portant création de la Banque et de la section 13 du Règlement général de la BERD.

La Direction approuve ces états financiers uniquement si elle estime qu'ils donnent une image exacte et fidèle de la situation de la Banque et de son résultat net pour la période considérée. Dans le cadre de la préparation des états financiers, la Direction est chargée :

- de préserver les actifs de la Banque et d'empêcher et de détecter les fraudes et les erreurs, ainsi que les cas de non-respect des politiques et procédures internes de la BERD ;
- de veiller à ce que la Banque maintienne des livres comptables indiquant à tout moment, avec une précision suffisante, sa situation financière ;
- de procéder aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur ; et
- d'établir des états financiers donnant une image exacte et fidèle de la situation de la Banque, de son résultat net et, le cas échéant, de ses flux de trésorerie, en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB.

Responsabilités de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des contrôles internes efficaces de l'information financière externe, pour une présentation et une évaluation financières conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le système de contrôles internes intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière externe, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par ses soins et sont révisées en cas de nécessité, en tenant compte de toute recommandation formulée dans ce cadre par le Service d'audit interne, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Compte tenu de ses limites intrinsèques, il se peut que le système de contrôles internes de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter des déclarations erronées. En outre, toute projection d'évaluation de l'efficacité concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances, ou que le degré de conformité aux principes et procédures se détériore.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit, qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externe et interne rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

Évaluation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

La Direction de la Banque a évalué ses procédures de contrôle interne de l'information financière externe en 2021. Cette évaluation est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de 2013).

L'évaluation couvre un examen des contrôles de la communication financière externe relative aux fonds spéciaux et aux autres accords portant sur des fonds mentionnés dans les notes annexes 30 et 31 du *Rapport Financier 2021*, ainsi que les plans de retraite. La portée de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans dans les états financiers de la Banque, plutôt qu'aux procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation a fait ressortir une faiblesse des contrôles en rapport avec la classification d'une sous-catégorie d'actifs financiers, notamment les contrôles visant à assurer une classification et une prise en compte correctes des nouveaux produits financiers. Le contrôle essentiel destiné à identifier et à classer un nouveau produit financier est son examen en vue de sa validation, le nouveau produit devant être étudié et approuvé par le Comité de gestion des risques avant d'être déployé par la Banque. Or il a été découvert, après le 31 décembre 2021, que les contrôles conçus pour identifier les nouveaux produits n'avaient pas permis de repérer, en tant que nouveaux produits, six titres de créance axés sur la durabilité et d'un montant notionnel de 229 millions d'euros (0,3 % de la totalité des actifs au 31 décembre 2021) et que ceux-ci avaient donc été classifiés incorrectement en tant que prêts détenus sur la base du coût amorti. En termes de flux de trésorerie, ces instruments avaient en fait des caractéristiques nécessitant leur classification en tant que prêts détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. La correction de la classification de ces actifs a entraîné un changement de leur valeur comptable de 8 millions d'euros. Par conséquent, la Banque ne disposait pas de contrôles internes efficaces au 31 décembre 2021 lui permettant d'identifier et de classer tous les nouveaux instruments financiers, car ils n'ont pas identifié les titres de créance axés sur la durabilité.

Déclaration de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière externe

Sur la base de cette évaluation, la Direction déclare que, exception faite de la défaillance du système de contrôle susmentionnée, au 31 décembre 2021, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport Financier 2021*.



Odile Renaud-Basso
Présidente



Soha El-Turky
Vice-Présidente, Finance et Directrice financière

Banque européenne pour la reconstruction et le
développement
Londres
6 avril 2022

Rapport de certification indépendant

À l'attention du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

On se reportera à la version en anglais des états financiers, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.

Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur l'audit des états financiers

On se reportera à la version en anglais des états financiers, qui sont les comptes finaux vérifiés comportant l'opinion de l'auditeur.

Contrôle de gestion

Pete Furneaux
Gordon Jones
Vincent Ju

Rédaction

Bianca Beks
Helen Valvona

Conception graphique et gestion de l'impression

Daniel Kelly

Traduction

Francis Labrousse
Isabelle Rosselin

Soutien à la traduction

Juliette Buland

Relecture d'épreuves

Loïc Chabanol

Coordination de la traduction

Natalia Binert

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Cette autorisation écrite doit être obtenue avant le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit.

Note : Les termes et les noms utilisés dans le présent rapport pour renvoyer à des entités géographiques ou territoriales, des regroupements et des entités politiques et économiques, ne constituent pas et ne sauraient être interprétés comme une position, une validation, une acceptation ou l'expression d'une opinion, expresse ou implicite, par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou ses membres concernant le statut de tout pays, territoire, groupement et entité, ou la délimitation de ses frontières, ou sa souveraineté.

Photographie de couverture © Gettyimages

Imprimé écologiquement au Royaume-Uni par Pureprint, société certifiée CarbonNeutral® respectant une chaîne de contrôle FSC® et dotée d'un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 prévoyant un recyclage de plus de 99 % de l'ensemble des déchets secs.

Le *Rapport financier 2021* est imprimé sur Galerie Satin, papier certifié FSC® provenant de sources responsables. Une vérification est ainsi assurée tout au long d'une chaîne de contrôle, de l'arbre issu d'une forêt bien gérée jusqu'au document final produit dans l'imprimerie.

1417 Rapport financier 2021 (F/30)



Investir dans des vies meilleures

**Banque européenne pour
la reconstruction et le développement**

One Exchange Square

Londres

EC2A 2JN

Royaume-Uni

Téléphone : +44 20 7338 6000

www.ebrd.com

Retrouvez-nous sur :



@EBRD



ebrd_official



ebrdtv



ebrdhq



EBRD